UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1960 N° 189

Quelques Pharmacies Hospitalières du Nivernais et du Berry

THÈSE

POUR LE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ

(Mention : Pharmacie)

Présentée et soutenue publiquement le 28 Mai 1960

PAR

Mme VILLARMÉ (née MORITZ), Micheline

Pharmacien - Biologiste

Docteur en Pharmacie

MEMBRES DU JURY	MM. CAUJOLLE	*Président*	
	SENDRAIL	*Assesseurs*	
	VINCENT		
	GUITARD		
	Mlle MEYNIER	*Suppléant*	

TOULOUSE
IMPRIMERIE CLÉDER
28, rue de la Pomme, 28

1960

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41548920_0094

M^me^ VILLARME (née MORITZ), Micheline. —
Quelques Pharmacies Hospitalières du Nivernais et du Berry. —
Toulouse, Imprimerie Cléder, 1960, in-8° (152 pages). —
(Thèse de Pharmacie, Toulouse, 1960. n° 189.)

M^me^ VILLARME (née MORITZ), Micheline. —
Quelques Pharmacies Hospitalières du Nivernais et du Berry. —
Toulouse, Imprimerie Cléder, 1960, in-8° (152 pages). —
(Thèse de Pharmacie, Toulouse, 1960. n° 189.)

M^me^ VILLARME (née MORITZ), Micheline. —
Quelques Pharmacies Hospitalières du Nivernais et du Berry. —
Toulouse, Imprimerie Cléder, 1960, in-8° (152 pages). —
(Thèse de Pharmacie, Toulouse, 1960. n° 189.)

M^me^ VILLARME (née MORITZ), Micheline. —
Quelques Pharmacies Hospitalières du Nivernais et du Berry. —
Toulouse, Imprimerie Cléder, 1960, in-8° (152 pages). —
(Thèse de Pharmacie, Toulouse, 1960. n° 189.)

Quelques Pharmacies Hospitalières du Nivernais et du Berry

R. UNIV
BIBLIOTH
LF

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1960 N° 189

Quelques Pharmacies Hospitalières du Nivernais et du Berry

THÈSE

POUR LE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ

(Mention : Pharmacie)

Présentée et soutenue publiquement le 28 Mai 1960

PAR

Mme VILLARMÉ (née MORITZ), Micheline

Pharmacien - Biologiste

Docteur en Pharmacie

MEMBRES DU JURY

MM.	CAUJOLLE	*Président*
	SENDRAIL	*Assesseurs*
	VINCENT	
	GUITARD	
Mlle	MEYNIER	*Suppléant*

TOULOUSE
IMPRIMERIE CLÉDER
28, rue de la Pomme, 28

1960

UNIVERSITE DE TOULOUSE

FACULTE MIXTE de MEDECINE et de PHARMACIE

TABLEAU DU PERSONNEL

	MM.
DOYEN	LAZORTHES
ASSESSEUR	BRUSTIER
Doyens honoraires	GORSE, CALVET, LEFEBVRE
Professeurs honoraires	VALLOIS, CLERMONT, DUCUING, RIBAUT, NANTA, TAPIE

SECTION MEDECINE

PROFESSEURS

	MM.
Clinique médicale	MERIEL, GADRAT
Clinique chirurgicale et gynécologique	FABRE P.
Clinique chirurgicale et du Cancer	GRIMOUD
Clinique chirurgicale infantile et Orthopédie	VIRENQUE
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	BAZEX
Clinique des maladies de la Tuberculose et Pathologie interne	MOREL
Clinique des maladies des voies urinaires	N...
Clinique médicale infantile et Puériculture	SOREL
Clinique de Neurologie et Psychiatrie	RISER
Clinique obstétricale	GUILHEM
Clinique odonto-stomatologique	CADENAT E.
Clinique ophtalmologique	CALMETTES
Clinique O.R.L. et de chirurgie maxillo-faciale	CALVET
Anatomie	LAZORTHES
Anatomie appliquée	POULHES
Anatomie pathologique	FABRE J.
Bactériologie, Hygiène et Médecine sociale	ANDRIEU
Chimie biologique	VALDIGUIE
Electro-Radiologie	MARQUES
Embryologie	BROUSSY
Histologie	BIMES
Hydrologie thérapeutique et climatologie	DARNAUD
Médecine Légale et du Travail	PLANQUES
Médecine Sociale	BOUNHOURE
Parasitologie	BOUISSET
Pathologie chirurgicale	RIEUNAU
Pathologie générale et Médecine expérimentale	SENDRAIL
Physico-Chimie	AUVERGNAT
Physiologie	SOULA
Physiologie appliquée et Pharmacologie	BAISSET
Physique biologique et médicale	BUGNARD
Propédeutique médicale	GERAUD
Thérapeutique	N...

PROFESSEURS A TITRE PERSONNEL

Anatomie générale et comparée	COULOUMA
Pathologie générale	LAPORTE J.

PROFESSEURS SANS CHAIRE

Physiologie	ENJALBERT (Mme)
Bactériologie	LAPORTE Y.

MAITRES DE CONFERENCES AGREGES

MM.	MM.
Chimie médicale — DOUSTE-BLAZY	Physique médicale — BRU
Histologie — PLANEL	Anatomie pathologique — BOUISSOU
Physiologie — MONTASTRUC	Parasitologie — RUFFIE J.

AGREGES

	MM.
Pathologie médicale	DARDENNE, MONNIER, RIBAUT, RUFFIE R., DELAUDE, CALAZEL
Pathologie chirurgicale	ENJALBERT, FICAT, PASQUIE, SOUQUET
Médecine légale et du Travail	GREZES-RUEFF
Obstétrique	PONTONNIER
Ophtalmologie	DEODATI
Oto-Rhino-Layrngologie	CLAUX
Pédiatrie et Puériculture	BARDIER
Stomatologie	CADENAT H.
Urologie	LHEZ

SECTION PHARMACIE

PROFESSEURS

Chimie anayltique, Toxicologie et Hygiène industrielle	BRUSTIER
Pharmacie	CAUJOLLE
Histoire Naturelle	DELAS
Matière Médicale	VINCENT
Chimie pharmaceutique	BLANC

PROFESSEURS A TITRE PERSONNEL

Sciences Naturelles	DULUCQ-MATHOU Mme)
Pharmacie	COUTURIER

PROFESSEURS SANS CHAIRE

Sciences appliquées (toxicologie).. BOURBON

MAITRES DE CONFERENCES AGREGES

Sciences Naturelles	MEYNIER (Mlle), ROUX
Sciences Physiques	BREUILLAUD, PITET

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Secrétaire principal	ROCHE
Secréaire	LAFFONT (Mme)

La Faculté déciare n'être pas responsable des opinions émises par les candidats
(Délibération du 12 mai 1891)

A LA MEMOIRE DE MA MERE

A NOTRE PRESIDENT DE THESE

Monsieur le Professeur F. CAUJOLLE

Professeur de Pharmacie Chimique
à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Toulouse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Membre correspondant de l'Académie de Médecine

Sa bienveillance, ses encouragements, les conseils éclairés qu'il nous a prodigués ont grandement facilité notre tâche.

Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre admiration et de notre profonde gratitude.

A NOTRE JURY DE THESE

Monsieur le Professeur M. SENDRAIL

Professeur de Pathologie expérimentale
à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Toulouse
Chèvalier de la Légion d'Honneur
Membre correspondant de l'Académie de Médecine

En respectueux témoignage de reconnaissance pour l'intérêt qu'il a porté à notre travail.

Monsieur le Professeur D. VINCENT

Professeur de Matière médicale
à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Toulouse

Il nous a fait l'honneur d'accepter de faire partie de notre jury de thèse. Qu'il veuille bien trouver ici nos plus sincères remerciements.

Monsieur le Professeur E.-H. GUITARD

Archiviste-Paléographe
Secrétaire Perpétuel de la Société d'Histoire
de la Pharmacie

Ses conseils nous furent précieux et profitables ; qu'il soit assuré de notre sincère gratitude.

Mademoiselle le Professeur D. MEYNIER

Maître de Conférences Agrégé
à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Toulouse
Chargé du Cours de Pharmacie Galénique
Pharmacien-Chef de l'Hôpital psychiatrique Marchant

Nous la remercions de l'intérêt bienveillant qu'elle nous a toujours témoigné et l'assurons de notre profonde reconnaissance.

A Mademoiselle le Professeur LAMBIN

Professeur de Microbiologie
à la Faculté de Pharmacie de Paris

En gage de reconnaissance et d'affection pour l'intérêt qu'elle n'a cessé de nous porter.

A Monsieur M. BOUVET

Président de la Société d'Histoire de la Pharmacie
Lauréat de l'Institut

Il nous a encouragée à entreprendre ce travail, nous a apporté une aide précieuse. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

Nous désirons remercier les Directeurs des hôpitaux étudiés. Nous avons trouvé auprès d'eux le meilleur accueil.

Enfin, par leur complaisance et leur concours efficace, les Archivistes et Bibliothécaires consultés nous ont permis de mener à bien cette contribution à l'histoire de la pharmacie française.

PREFACE

Paris, avec ses bibliothèques, ses archives, ses musées, ses monuments, ses souvenirs, a tenté plus d'un historien. Les grandes villes de France offrent des richesses à tous ceux qui aiment le passé. L'histoire de Paris, l'histoire de ces grandes villes, a été racontée bien souvent. Parallèlement, de très nombreux travaux nous ont fait connaître l'histoire de leurs hôpitaux; les documents retrouvés ont permis de remonter loin dans le temps et de suivre, tout au long des siècles, le développement de ces grandes pharmacies hospitalières.

Mais dans les campagnes, comment prenait-on soin des « pauvres malades » ? Où les soignait-on, qui s'occupait d'eux, leur distribuait des médicaments pour les guérir ou les soulager, qui préparait ces remèdes, quelles drogues employait-on ? Il y avait des Hôtels-Dieu dans les capitales des provinces, mais y avait-il un service hospitalier dans les bourgades de campagnes ? Telles étaient les questions que nous nous posions.

Pour y répondre, nous avons étudié une petite province du Centre de la France. Si elle n'a pas un passé prestigieux, elle a été mêlée à tous les événements qui ont agité la grande patrie: c'est pour cela que nous l'avons choisie. Cette province, c'est le Nivernais, province de passage, enserrée par ses deux puissants voisins, le Berry et la riche Bourgogne.

L'antique Nivernie a connu l'occupation romaine qui paraît bienveillante en regard des passages dévastateurs des Arabes et des Normands, des assauts des Anglais et des Bourguignons.

Puis, elle a atrocement souffert des guerres de Religion, n'a échappé à aucune secousse qui a ensanglanté la France, à aucune calamité qui l'a frappée, lèpre, peste, etc...

Nous avons voulu connaître si dans toutes les petites villes de la campagne nivernaise existaient des hôpitaux depuis l'époque la plus reculée. Nous avons poursuivi nos recherches jusqu'au début du XIX^e^ nous les avons arrêtées volontairement au seuil de l'Empire ; à cette époque, le service hospitalier s'organise partout et les documents intacts et abondants permettent une recherche très aisée.

Le Nivernais comprenait encore vingt-quatre châtellenies à la fin du XVII^e^ siècle. Toutes ces châtellenies avaient, en outre des droits nombreux, celui d'établir sur leurs terres un prieuré et une maladrerie. Nous avons étudié le passé des plus importantes de « villes closes » ou fortifiées.

De plus, les élections de Nevers et de Château-Chinon dépendaient de la généralité de Moulins, celle de Clamecy était de la généralité d'Orléans, celle de La Charité de la généralité de Bourges. Administration, justice, finances, armée, par leur organisation, développaient les relations des provinces voisines entre elles.

A l'étude des pharmacies hospitalières de Nevers, capitale du Nivernais, nous avons joint celle d'une autre grande ville voisine. Nous avons choisi Bourges car elle avait des rapports très fréquents avec la campagne du Nivernais, et La Charité en particulier.

Nous avons adopté un plan d'étude identique pour chaque Hôtel-Dieu. Evoquant d'abord l'histoire et les origines, nous avons ensuite passé en revue les locaux, le matériel, le personnel et l'approvisionnement. Quelquefois, nous avons été amenée à modifier légèrement ce plan pour certains chapitres, selon les documents recueillis et pour un meilleur enchaînement des paragraphes. Nos recherches ne nous ont pas toutes donné un résultat égal et souvent nous avons déploré que les guerres, les incendies, les pillages ou simplement le temps et l'ignorance humaine aient dispersé et détruit tant de documents ou de témoignages du passé.

LES HOPITAUX DE NEVERS

GENERALITES

Majestueusement placée sur les bords de la Loire, la ville de Nevers se développe en amphithéâtre. Elle occupe sur la rive droite du fleuve une position importante, qu'elle doit autant à la facilité de ses approvisionnements qu'aux conditions naturelles d'une situation qui favorise son commerce et sa défense.

Ville des Eduens ou capitale du Nivernais, elle eut à subir pendant de longues années, pour elle et pour les villes de sa province, de grandes et douloureuses épreuves.

L'occupation romaine, les invasions des barbares, les luttes et les batailles des conquérants, des rois avec leurs vassaux et des seigneurs entre eux, firent entrer dans ses murs la ruine et tout le sombre cortège des maux que la guerre traîne avec elle.

Les incendies, les inondations, les pestes et les famines vinrent aussi très souvent y répandre le deuil et la douleur.

Toutes ces épreuves, elle les a traversées avec une énergie qui n'a fait qu'exciter de nouveaux et puissants efforts.

La lutte de la ville contre les misères, faim et maladies, qui ont accablé les habitants au cours des siècles, nous est restée sensible par les hôpitaux et leur histoire.

Dans une supplique adressée à « Messeigneurs de Parlement » pour protester contre les lettres patentes de 1711 modifiant le gouvernement des hôpitaux de Nevers, le Maire et les échevins disent :

> « que l'Hôtel-Dieu de la ville de Nevers est un des plus anciens du Royau-
> « me, son origine remonte bien au-delà du XIII^e^ siècle, le corps de ville
> « en est le fondateur reconnu pour tel dans tous les tems et jugé tel
> « toutes les fois que les sieurs Doyen et chanoines de l'église de Nevers
> « ont entrepris de luy contester et ly troubler. Entr'autres bienfaits dont
> « la ville a comblé cette Maison et les privilèges perpétuels quelle luy

« donne elle lui paye annuellement quatre cent cinquante six livres sur « son patrimoine... En conséquence de cette qualité de fondateur, le « Maire et échevins ont toujours été grands maîtres, Recteur et adminis- « trateurs dudit hôtel Dieu... la cure est toujours à la nomination de la « ville... Cette surintendance s'étendait aussy sur les frères et sœurs « servant ; nul ne pouvait être admis ny expulsé sans la participation des « échevins, les comptes leur étaient rendus et généralement toutes les « affaires leur étaient rapportées et ne pouvaient être traitées sans eux... « Les choses se sont maintenues sur ce pied jusqu'au commencement de « ce siècle... » (1).

Nous allons étudier successivement les maladreries, maison-Dieu et hôpitaux de la ville.

MALADRERIES.

C'est Hériman, évêque de Nevers vers 840, qui fonda les deux plus anciens hôpitaux connus de Nevers : les maladreries de Saint-Ladre ou Saint-Lazare et de Saint-Antoine. En 1221 « un maistre de frères et des sœurs » s'y vouait au service des pauvres lépreux. Ces maisons possédaient des biens, jouissaient de privilèges (comme foires et dîmes). Par la suite il y eut les maisons de Saint-Eloy et de Sainte-Valière. Toutes ces maladreries étaient situées hors de la ville et leurs biens furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu de Nevers en 1572 (2).

L'HOTEL-DIEU.

Un diplôme donné par Charles le Gros en 887 parle d'un oratoire consacré à Dieu sous le vocable de Saint-Didier et situé en face des deux tours de la porte Episcopale. En 1074, il a le nom d'Hôtel-Dieu, « Domus Dei » et l'évêque Hugues lui lègue en mourant le quart de ses meubles pour les besoins des pèlerins et des veuves qui y sont retenus malades.

Au XIII^e^ siècle, la dame Agnès de Montigny permet aux « maistres, frères et sœurs » voués au service de la maison, de prendre chaque jour, en sa forêt de Faye assez de bois pour en charger trois ânes et deux chevaux. Nous ne pouvons citer tous les bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu qui sont très nombreux (3).

Sous Charles VI les guerres, les famines, les maladies lui firent grand tort. Un nouvel hôpital avait été fondé par les habitants de la ville en 1397, rue des Merciers ; il fut réuni à l'Hôtel-Dieu en 1411 et grâce aux bienfaits du comte Philippe le Hardi fut préservé de la ruine.

L'Hôtel-Dieu compta parmi ses plus généreux donateurs Charles Roy, lieutenant civil et criminel de l'Election et Grenier à Sel de Nevers. Il donna à l'hôpital tous ses biens meubles et immeubles

pour que leur revenu fût employé à la subsistance, nourriture, entretien des personnes de l'un et l'autre sexe, malades, vieillards, estropiés, mutilés, hors d'état de gagner leur vie. Les sains valides et robustes mais nécessiteux et sans moyens ne furent pas oubliés. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu devaient leur fournir des outils et des instruments propres et nécessaires à leurs métiers et vocations, les enfants pauvres devaient apprendre un état ; tous devaient travailler pour éviter la fainéantise et la mendicité, gagner leur vie et celle de leur famille pour qu'ils ne soient aucunement à charge au public et aux particuliers (4).

LE PERSONNEL.

L'Hôtel-Dieu dès l'année 1242 était desservi par un « maistre des frères et des sœurs », c'est-à-dire par un chef de famille auquel plusieurs personnes s'associaient par le sacrifice effectif de leur personne et de leurs biens ; ce qui leur fit donner le nom de « rendus et donnés ». Les biens composaient une masse totale destinée aux besoins de la maison et au service des pauvres malades. L'origine de cette association n'est pas bien connue.

Ces « frères et sœurs » dépendaient de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile. Leur règlement a été modifié à différentes époques. Il y avait des prêtres dans cette société. Dès l'année 1399 on voit que les échevins avaient la présentation des « maistre, curé, frères et sœurs rendus et donnés » de l'hôpital. On ne connaît aucun règlement pour la conduite des frères et des sœurs.

Par un acte du 22 novembre 1452, Jehan Taulpin, maistre de l'hôpital, messire Jehan Maçon prestre, curé dudit lieu, et les autres frères et sœurs assemblés à leur manière accoutumée choisissent des procureurs généraux pour certains messages particuliers qui ne seront pas déterminés (5).

Le 1er février 1526, les échevins constituent une pension à vie en faveur de Jeanne Aufourt, veuve de Pierre Garnier, en son vivant maître et administrateur de l'hospice Saint-Didier pour ce que les dits Garnier et Aufourt, lors de leur réception de maîtrise audit hôpital y portèrent tous leurs biens, lesquels sont de grande et grosse valeur, ladite dame aura pour « demorance » la première chambre... (6).

Nous avons relevé la réception aux sœurs de l'Hôtel-Dieu de dame Jaquette Brahault, veuve en secondes noces de sieur Erard Gentil, demeurant en cette ville, laquelle désirant servir les pauvres le restant de ses jours est entrée audit lieu et a fait donation à cet hôpital de tout ce qui lui reste et appartient. (Acte reçu de Decollourt, notaire, le 24 novembre 1656) (7).

Dans une délibération des échevins du 5 juin 1701 nous notons :

« droit qui nous appartiens de présenter les sœurs de l'hostel-Dieu et « généralement tous ceux qui doivent demeurer dans laditte maison pour « servir les pauvres ; on a fait entrer dans cette maison des filles pour « estre instituées sœurs dudit hostel-Dieu quoy que le nombre de celles « qui doivent servir soit actuellement remplye et quil ny est pas de néces- « sité d'en establir de nouvelles... il y a six sœurs... déffense à Magdeleine « Leliard, Marie Quartier, Jeanne Camuzet et Françoise Torteval « d'entrer dans lhostel-Dieu. » (8).

Une délibération au bureau de l'Hôtel-Dieu de Saint-Didier du 2 juin 1720 nous apprend l'élection :

« 1°) d'une voix unanime de sœur Dauphine Rabuteau pour supérieure « et économe... la distribution des employs des dittes sœurs... Sœur Dau- « phine Rabuteau, sœur Marie Callot prendront soin de la salle des « hommes... la sœur Laloy avec la sœur Gascoing et Jeanne Rabuteau, « novice, auront soin des salles des femmes... la sœur Anne Bonnet conti- « nuera son exercice au dehors pour le détail de la dépanse de la maison « et aux soins de la cuisine et de la cave avec la sœur Eugénie Camuzet, « que les sœurs Gentil et Parent serviront les salles des enfans et les « contiendront dans les cours et bâtiments qui leur sont destinés et que « la sœur Berthier aura soin de la potiquairerie et de la boulangerie « avec la sœur Badeux...
« 4°) Il a été réglé qu'à commencer du 1er janvier dernier il sera payé « à chacune des sœurs trente-six livres par an pour leur entretien dha- « bits et de chossures » (9).

Cette délibération nous a appris que onze sœurs sont affectées aux nombreux services de cet hôpital et que l'une d'entre elles est spécialement chargée de l'apothicairerie. Il est très curieux de voir comment les sœurs étaient admises dans la maison. En 1767 leur admission était encore très sévère :

« Ce jourdhuy, huit feuvrier mil sept cent soixante sept sur le rapport « fait au Bureau que damoiselle Jeanne Lefebvre a intention de se « consacrer au service des pauvres de l'hôtel-Dieu qu'à cet effet elle est « venue depuis trois ans leur rendre ses soins avec assiduité et sur ce « que ladite damoiselle Lefebvre présente en personne a prié Messieurs « de l'admettre au noviciat, Messieurs ouï le bon témoignage qui leur a « été rendu de la personne et des intentions de laditte damoiselle Le « Febvre lui ont permis d'entrer dans la maison pour y faire le noviciat « pendant le temps de trois ans et selon les formes portées par le règle- « ment » (10).

Son noviciat fini, la demoiselle Lefebvre va être admise Sœur :

...« Ce jourdhuy vingt deux juillet mil sept cent soixante dix réception « de la sœur Jeanne Lefebvre, vu le bon témoignage par toutes les « dittes sœurs, par les malades et généralement par toutes les personnes « de la maison ...et leur attestation de son zèle, sa charité, sa douceur « et son talent soit dans la pharmacie, soit dans la tenue des livres, « Monseigneur et Messieurs ont admis la ditte Jeanne Lefebvre au « nombre des sœurs hospitallières de cette maison » (11).

Objets de cuivre et de bronze

HOPITAL DE NEVERS

Les sœurs n'étaient pas seules chargées de l'apothicaireriе. Si nous avons pu trouver que dès 1393 les bourgeois de la ville voulurent fixer un médecin parmi eux en lui accordant certains avantages, et qu'en 1618 une sage-femme est venue s'y installer, nous n'avons pu retrouver à partir de quelle date un apothicaire a été désigné pour desservir l'hôpital Saint-Didier.

Durant les XVI[e] et XVII[e] siècles de nombreux apothicaires exerçaient leur art à Nevers; pendant les épidémies on faisait appel à leurs services et à leurs remèdes et ce n'est que fortuitement que nous relevons leurs noms dans les comptes de l'Hôtel-Dieu. A la fin du XVII[e] siècle il y a un « nouveau apothicaire »: « du dimanche vingt « quatrième avril mil six cent quatre vingt quinze: payé au nouveau « apothicaire cent livres à valloir sur ses parties dont il a donné « acquis ...». En septembre 1695: « payé le vingtième de ce mois « quarante livres à Monsieur MOIREAU apothicaire ». En 1696 : « le « vingt deuxième janvier payé à Monsieur MOIREAU apothicaire la « somme de trois cents livres à valloir sur le montant de ses par- « tyes » (12).

Puis le 10 janvier 1704: « payé à Monsieur MOREAU apothicaire « la somme de cent livres restant de ses gages » et le 23 novembre « de la même année: « payé à Monsieur MOREAU apothicaire sur ce « qui luy est dû quatre vingt seize livres » (13).

En 1706 c'est un autre apothicaire qui fournit les remèdes: « du 28 mars — payé à Monsieur VANNIER apothicaire la somme de « de sept livres 10 sols quitte d'une année de fournitures qu'il a faite « et lui a esté paie en un mandement de quatre cent cinquante six « livres par messieurs les maire et échevins et la girodière recepveur « des deniers doctroi » (14).

Et en 1721 il a été payé à « Monsieur GENTIL apothicaire de la « maison acompte sur ses gages cent soixante quinze livres » (15).

Nous n'avons pu découvrir dans quelles conditions l'apothicaire desservait l'Hôtel-Dieu. Comment était-il nommé ? Pour combien de temps ? Quels étaient ses rapports avec le médecin, le chirurgien, la sœur pharmacienne ? Aucune délibération du « Bureau » ne nous a apporté un renseignement; pourtant, certains comptes rendus étaient précis et complets.

Une délibération du Conseil d'administration le 17 janvier 1751:

> « Considérant qu'il est avantageux au public, aux pauvres de l'Hôtel-
> « Dieu et à la communauté des chirurgiens de cette ville de nommer
> « alternativement les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu pour un temps seu-
> « lement, le bureau remercie le sieur LUCAS qui, depuis très longtemps,
> « exerce ses fonctions sans qu'on puisse lui faire aucun reproche, et
> « nomme à sa place le sieur A.T. MAUGNE, chirurgien, pour l'espace de
> « trois années, aux gages ordinaires de trois cents livres, ledit chirurgien
> « sera tenu de porter respect aux administrateurs et notamment au mé-

« decin, de faire les pansements des pauvres deux fois par jour... de « chercher les plantes nécessaires dans les saisons convenables et d'aider « la sœur qui est à la pharmacie à composer les remèdes et de faire trois « cours, chacun an, dans l'hôtel-Dieu l'un d'ostologie, l'autre de miologie « et un d'opérations, auxquels tous les maîtres chirurgiens et garçons de « chirurgie auront la liberté d'assister. » (16).

Nous pouvons penser que la sœur pharmacienne jouissait de la confiance entière des administrateurs puisque le chirurgien devait « l'aider à composer les remèdes ». L'apothicairerie n'était pas seulement une réserve de médicaments, mais le lieu où l'on préparait les remèdes.

Une autre délibération en 1781 astreint le sieur Doumic le jeune, chirurgien :

« dès l'année prochaine et son successeur à l'avenir, à demeurer dans un « appartement sur la place de l'Hôtel-Dieu, où il sera logé gratis, tant « à raison de l'assiduité de son travail qu'à cause de la modicité de ses « honoraires, fixés à trois cents livres, il y a près de cent ans et qui n'ont, « malgré la cherté des denrées, éprouvé aucune augmentation » (17).

Il semble, d'après les diverses délibérations du « Bureau » de l'Hôtel-Dieu, que si un apothicaire de la ville fournissait des remèdes aux malades de la maison, le chirurgien nommé et surtout la sœur chargée de la pharmacie s'occupaient des drogues, des médicaments et des approvisionnements. Ces services ont subi bien des modifications au cours des siècles.

LE LOCAL.

Une apothicairerie existait à l'Hôtel-Dieu.

Par des donations en date de janvier 1686 et septembre 1687 un bienfaiteur « chargeait Messieurs les Recteurs d'établir une apothicairerie dans la maison ». Nous ne savons pas s'il en existait une auparavant mais durant le XVIII[e] siècle l'hôpital Saint-Didier était pourvu d'une pharmacie puisque la délibération du 11 août 1765 la signale :

« il est décidé que la chapelle des morts sera transférée dans l'endroit « qui est à côté de la potiquairie proche l'appartement des enfants » (18).

Le 28 février 1740 : « le serrurier a fait une clé pour lapotiquairerie ». Le 9 mars de la même année : « on a livré pour la pharmacie vingt-quatre aulnes de toille » (19).

MATERIEL.

Nous n'avons trouvé aucun inventaire concernant les appareils ou ustensiles de l'apothicairerie, seulement quelques achats d'objets :

En décembre 1721 : « des achats de fayence ».

Le 14 mars 1723 : « achat de deux seringues, deux bassins pour les malades et six gobelets le tout destain » pour : « trente deux livres » puis des « phiolles pour lapoticairerie » pour « quatorze sols » (20).

Le 26 août 1725 on a payé cent livres pour un alambic.

En 1739-1740 c'est un mémoire de poterie.

LES DROGUES.

Si l'apothicaire fournissait des médicaments, le médecin, le chirurgien, les sœurs, le receveur lui-même commandaient des drogues :

— Du 13 septembre 1739 :

« monsieur roche, receveur de cette maison vous payerez à pierre rochon
« marchan droguiste la somme de quatre vingt treize livres huit sols
« pour huille de terebentine fournie a feu monsieur PETIT chirurgien de
« cet hotel Dieu et autres médicaments fournis à Monsieur MANGUE
« actuellement chirurgien... » (21).

— Du 12 juillet 1739 :

« monsieur roche, receveur de cet hotel-Dieu vous payerez au sieur
« MANGUE chirurgien de la maison la somme de cent cinquante livres
« et ce pour six mois de la rétribution a lui accordée pour la chirurgie
« et la farmacie quil fait aux pauvres de la maison lesquels six mois
« échuront... » (22).

— Du 25 janvier 1739 :

« monsieur roche... vous payerez à monsieur PORTEPAIN lainé la somme
« de cent quinze livres quil a payées au sieur GIRAUD marchand d'Orléans
« pour le montant de deux quarts deau de vie envoyées pour la farmacie
« dudit hotel-Dieu. » (23).

— En 1696, il y avait pourtant un apothicaire ; il est payé le 4 novembre :

« la somme de quarante six livres vingt sols pour achapt fait par Mon-
« sieur le docteur des drogues pour lapothicairye suivant son mémoire
« du deux de ce mois » ; (24).

— Le 5 novembre 1741 :

« il sera tenu compte à monsieur roche, receveur de cette maison de la
« somme de onze livres pour pareille somme quil a deboursé pour une
« demi livre de scamonée quil a acheptée pour lapotiquairie de cette
« maison. » (25).

Après les mandements particuliers ci-dessus, nous trouvons un relevé des commandes de chacun : (26)

« D'autre part le vingt huit juin mil sept cent trente neuf, lhostel-Dieu
« de Nevers doit à LANDELLE marchand ce qui suit premièrement :
« par billet de monsieur PETIT chirurgien de la maison du 14 aoust

« 1738 huit pintes deau de vie a 16^{s} 6^{L} 8^{s}
« plus par autre billet dudit S^{r} du 24 dudit 10 livres huille
« d'olives a 11^{s}... (plus deux autres billets) 5^{L} 10^{s}
« plus par billet de monsieur CHEVENEAU médecin pour sucre
« du 24 janvier 1739 19^{s}
« plus par billet de monsieur MANGUE chirurgien de la mai-
« son du 28 dudit douze livres huille a 11^{s} 6^{L} 12^{s}
« plus par billet de la sœur GUILLOT du 3 février dudit an
« douze livres huille à 11^{s} 6^{L} 12^{s}
« plus par autre billet de ladite sœur du 5 mars
« six livres sucre fin 4^{L} 16^{s}
« huit livres poix noire à 5^{s} 6^{d} 2^{L} 4^{s}
« deux livres poix raisine 10^{s}
« plus autre billet du 19 demy livre dalun... etc...

Nous trouvons très souvent aux « comptes de recette et dépence » en 1721 :

« donné à la sœur BERTHIER pour achepter trois livres de cire pour
« lapotiquairerie...
« ...pour achepter vingt livres de sindoux, huit livres de gomme ...seize
« livres doing... sept livres de salpestre pour lapotiquairerie plus paye
« a la sœur pour partyes de lapotiquairerie » (27).

En 1722 et 1723 :

« achapt de drogues ...achepté des sirops et autres drogues pour lapo-
« tiquairerie ».

En 1740 les mémoires sont présentés différemment et ils sont vérifiés par le médecin et la sœur (28).

« 20 aoust 1740 monsieur roche... vous payerez a monsieur BONFILS
« marchand droguiste demeurant la Charité la somme de quarante deux
« livres dix sols pour drogues par luy fournies audit hôtel-Dieu le treize
« may dernier d'un mémoire cy articulé et arrêté de lautre part.
« Mémoire ronces a 15^{s} lonce 1^{L} 10^{s}
aloë une livre a 3^{L} la livre 3^{L}
myrrhe 3^{L}
gomme elemi 9^{L}
hypecaquana quatre onces a 8^{s} lonce 1^{L} 12^{s}
jujube quatre livres a 12^{s} la livre 2^{L} 8^{s}
miel de Narbonne a 25^{s} 10^{L}
camphre huit onces a 10^{s} lonce 4^{L}
casse dix livres a 16^{s} la livre 8^{L}
42^{L} 10^{s}
« La Sœur Thérèse et moi avons arrêté le présent mémoire des drogues
« cy-dessus a monsieur BONFILS marchand droguiste a la somme de
« quarante deux livres 10 sols —
« a Nevers ce 13 may 1740 — signé LUCAS médecin »

Le mémoire du 18 août de la même année est aussi détaillé (29) :

« Mémoire des drogues que moi BONFILS nous livrons et des poix et prix
« dicelles:
« gomme ammoniac deux onces a 10^{s} lonce 1^{L}
« galbanum d° 1^{L}

« opponax et basilicum de chacun deux onces a 10s 2L
« mastics quatre onces de 10s 2L
« mercure doux deux onces a 10s 1L
« storax en larme quatre onces a 2L 10s 10L
« baume sec en coque onze onces prix fait 8L
« benjoin quatre onces a une livre 4L
« pastilles deux livres a 2L 5s 4L 10s
« soulfre en baton quatre livres a 5s 1L
« stirax liquide quatre livres et demy prix fait 11L
« vipère une douzaine 3L 3L
« casse en baton a 16s la livre 8L
55L 10s

Nous retrouvons comme précédemment :

« La sœur Thérèse et moi avons arrêté le présent mémoire... Ce 18 « aoust 1740 » —
« signé : Lucas médecin »,

Les mémoires étudiés nous donnent les noms des fournisseurs. En 1739 (30) :

« Nous avons resu de sieur pierre Rouchon marchand droguiste de Pro- « vance savoir : manne, quinquina, rhubarbe moienne, emplatre divin, « semances froides, blanc de baleine, ipecacoina, diascordion, thériaque « fin, confection diasente, regalisse en bois ».

Si Pinchenal, marchand droguiste à Orléans, livrait pour 235 livres de drogues en 1721, 60 livres en 1722, 300 livres en 1723, c'est Gautier d'Orléans qui en 1789 est l'un des fournisseurs de l'Hôtel-Dieu. Nous avons retrouvé la lettre suivante : (31)

« Orléans le 4 may 1789

« Madame

« Jay lhonneur de vous donner avis vous avoir expédié par terre un « panier de droguerie et sucre
« et par eau
1 Vn huille rabette
1 baril huille d'olive fine
» huille d'amande douce
« Dont du tout facture cy joint montant sept cent quatre vingt onze « livres onze sols trois deniers que je porte au débit de votre compte « je commande les trois brocs ils seront bien faits et de la grandeur que « vous demandez je nay pû les obtenir au-dessous de douze livres les « trois. Jay les dit porté dans la facture.
« Si vous avez besoin de quelque article je vous prie de me conti- « nuer vos ordres ayant l'honneur de vous être bien véritablement Madame « votre très humble et très obéissant serviteur — Gautier ».

Et voici la facture jointe :

« Orléans le 1er may 1789

« Messieurs les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Nevers doivent
« à monsieur GAUTIER l'aîné, droguiste rue des Carmes à Orléans, expédié
« ce qui suit à l'Hôtel-Dieu dudit

« 1°	Pièce huille rabette				
«	ort 310 /				
«	T 72 \	438	13s6	295L	13s
« 110	sucre		21s	115L	
« 6L	poivre noir		30s	11L	
« 1	Be huille fine				
«	ort 126 /				
«	T 21 3/4 \	104 1/4	21s	109L	4s
« 7L	Kina rouge 1re qualité		16L	112L	
« 11 1/4	sel Glaubert		20s	11L	5s
« 1	girofle		10L	10L	
« 1	Baril pesant net				
« 61d 1/4	huile d'amande douce		33s5	101L	1s 3d
« achepté 3 brocs pour la cuisine en tout				12L	
« pour la pièce dhuille : reliage et plâtre				5L	
« pour deux barils neufs et plâtrage				6L	
« pour une cruche et emballage du tout				2L	10s
				791L	11s 3d

A la même époque, la Supérieure de l'Hôtel-Dieu faisait des commandes de drogues non seulement à un marchand d'Orléans mais à un fournisseur de Lyon, M. NICOT. Ce dernier nous donne des détails si intéressants sur le transport des marchandises, sur les difficultés qu'il rencontre pour satisfaire ses clients, que nous reproduisons sa lettre en entier :

« Mad. Supérieure de l'hotel Dieu de Nevers — Lyon 14 juin 1789

« Madame

« Je souhaite que la présente vous trouve en bonne santé ainsi que « j'ai appris avec plaisir par M. DIDIER et des ordres que vous m'avez « fait l'honneur de me commettre je vous donne avis que je viens de « vous les expedier dans une balle bien conditionnée par lentremise « de MM. LANGON et BOUT chargeurs de n/ ville a ladresse de M. JARD « comm. a Roanne avec ordre sitôt reçu de vous le faire partir par le « premier batteau pour economiser frais de voiture vous en avez la « facture et marqué cy-joint montant a la somme de 191L 9s 6d du prix « que vous en avez fait et convenu avec M. DIDIER avec bien petit bénéfice « et en belle Qté sous l'espérance de quelques autres articles vous vou- « drez bien m'en donner la preferance je vous dirai que je pert sur « l'ipécahuana et par le dechet qu'il fait et sur le saffran la recolte ayant « manqué est or depuis les oignons ayant gelée la rhubarbe est sans

« benefice puisque vous avez bien voulu permettre de joindre dans votre
« balle je lui ai mit trois articles le tout avec adresse un ballot pour
« Mr Breux Mtre appoticaire a Nevers — un baril pour madame la
« veuve Bonfils marchande épiciere a votre ville avec encore un petit
« pot et avec adresse aussi que jai join dans votre boëtte de fragille
« pour madame Adelayde un ballot avec adresse Religieuse pharma-
« cienne des dames de la Charité de votre ville vous voudrez bien par
« votre bontee et complaisance ordinaire de lui faire remettre je vous
« rembourserai a proportion de vos debours dont je leur ferai tenir
« compte pardon de la peine si en revange je pouvais vous être de
« quelque utilité je vous prie de ne pas meparnier et la grace de me
« croire avec un profond respect je suis

« Madame votre très humble et tres obt serviteur

Nicot »

« De crainte d'oubli si vous vouliez avoir la bonté de faire rembourser
« la voiture a M. Breux et a madame veuve Bonfils a proportion des
« frais et demballage. »

La facture est jointe à la lettre.

« Du 7 juin 1789

« Madame la Supérieure de l'hôtel-Dieu de Nevers doit
« à Mons. Nicot négt a Lyon.

« poids le		« scavoir			
« marc	2on	pierre infernalle 11 lonce	22		
« S = H		pour le baril		4	
« W: 11					
«	8on	saffran oriental 3L	24		
«	1d	ipecacuanha en poudre 15	15		
«	25L	casse	42		
«	8m	sel duobus	8		
«	6L	sel de globert	7	4	
«		pour 2 boettes — 6		12	
«	11L 1/4	therebentine pure 24	13	10	
«		pour baril 16		16	
«	6L	gomme elemy pure	21		
«	3L	rhubarbe monde 9	27		
«	2L 2dn	conf. dhysope 3	6	7	6
«		pour le pot de fayence 6s		6	
«		emballage tout et de façon pour vous	3		
«			191	9	6

Ces deux lettres nous font connaître que la Supérieure de l'Hôtel-Dieu passait des commandes très importantes à des droguistes demeurant ailleurs qu'à Nevers. Il lui fallait beaucoup de médicaments pour ses nombreux malades. En 1781, un nouveau règlement pour

les enfants mis en nourrice à la campagne prévoit qu'ils seront laissés jusqu'à l'âge de six ans pour fortifier leur tempérament et les mettre à l'abri des dangers qu'ils courent à l'Hôtel-Dieu, à cause de la multitude des malades qui y sont enfermés.

Enfin, le 19 décembre 1790, c'est la prise de possession par la Municipalité de Nevers de l'administration de l'Hôtel-Dieu, « ce qui aurait dû être fait depuis longtemps sans la confiance où était le corps municipal que les hôpitaux de Nevers étaient sagement administrés par les soins éclairés des citoyens qui en ont le gouvernement » (32).

L'HOPITAL GENERAL

L'érection de l'Hôpital Général est relativement récente; nous avons retrouvé tous les actes de fondation de l'établissement, ceux de 1566 et de 1665.

Par son testament, en 1566, Jean Tenon, écuyer, seigneur de Nanvigne, demandait que les échevins de Nevers fassent construire un hôpital près du Collège de la ville « à la formalité de l'hôpital de la Trinité de Paris »... Une rente de 400 livres était donnée à cet effet pour l'entretien des enfants dans cette maison (33).

Les lettres patentes du Roy du mois de juin 1665 que nous avons pu connaître en entier — elles sont conservées aux Archives de l'Hôpital, toujours munies de leur grand sceau de cire — ordonnaient à la ville de Nevers d'établir un hôpital général (34).

Le but était d'enfermer les pauvres mendiants et de les faire travailler. L'hôpital devait être placé sous la protection particulière du duc de Nevers; des quêtes, des taxes aideraient à faire subsister le nouvel établissement. De plus, le produit du travail des pauvres dans les manufactures établies (draperie, bonneterie) serait consacré à leur entretien.

Les lettres patentes — elles sont fort longues — donnent toutes les précisions sur la nomination des Directeurs et des Receveurs, sur la discipline, sur les peines à infliger aux « désobéissants et réfractaires », sur les métiers que les pauvres apprendront et comment ils pourront gagner-maîtrise, mais rien n'est prévu pour les soins et la maladie.

Nous avons déjà vu que Charles Roy, lieutenant civil et criminel de l'élection et grenier à sel de Nevers, avait donné tous ses biens à l'Hôtel-Dieu pour soulager les pauvres vieillards estropiés, acheter des outils aux pauvres valides, apprendre des métiers aux pauvres enfants, donner l'aumône aux pauvres passants.

Ces dispositions charitables étaient, selon certains administrateurs des hôpitaux, bien plus l'objet d'un hôpital général que d'un hôtel-Dieu. Il serait convenable, disaient-ils, de réunir l'hôpital général et l'hôtel-Dieu pour ne plus composer qu'un seul à même direction. Le Sieur Turgot, commissaire de la Généralité de Moulins,

ayant entendu les administrateurs... « pour établir une forme d'administration également utile à lhostel-Dieu et à lhopital Général sans s'éloigner dudit sieur Roy » décide qu' « il est nécessaire d'en réunir la direction et le gouvernement: même administration sans aucune confusion et mélange de leurs bien et revenus... ledit hôpital général et ledit hostel-Dieu seront à l'avenir régis, gouvernés et conduits par quatorze administrateurs dont il y en aura six nés... il sera nommé deux receveurs l'un pour lhostel-Dieu et l'autre pour l'hôpital général qui feront chacun leur recette séparée... on prélèvera deux cents livres sur les revenus de l'hostel-Dieu » (35).

Tel était l'essentiel des lettres patentes de 1711 portant règlement pour l'administration de l'hôtel-Dieu et de l'hôpital général. Au cours du XVIII[e] siècle certains revenus vont être partagés entre les deux hôpitaux, telle une rente de 38 livres:

« Je soussigné receveur des hôpitaux de Nevers reconnais avoir fait « compte à la recette de l'hôpital général de Nevers de la somme de « dix-neuf livres pour l'année 1788 de moitié d'une rente de trente huit « livres sur les tailles de l'élection de Nevers qui appartient en commun « aux deux hôpitaux et se perçoit en entier sur le compte de l'hôtel- « Dieu pour être ensuite fait raison à l'hôpital général de sa moitié « à Nevers ce 31 décembre 1789 — signé: Riffe Dupavillon ». (36).

LES LOCAUX

L'hôpital général avait été, tout d'abord, installé rue Creuse mais il devint vite insuffisant. On éleva un bâtiment hors de la porte des Ardilliers et les pauvres y furent processionnellement transférés le 30 novembre 1673.

En examinant le relevé des malades fait à la suite du compte de Monsieur Lefebvre, receveur charitable de l'hôpital, le 4 août 1746, nous pouvons juger de l'importance de la maison: (37).

« 6 personnes dans la chambre haute (suivent les noms, âge, emploi, infirmité).
« 7 » dans la chambre basse (près de la grande porte)
« 8 » dans la chambre Saint-Charles
« 6 » de la Manufacture (tisserands, cardeurs)
« 4 » dans la chambre du jardin
« 2 » de la draperie
« 35 » des petits garçons
« 14 » première des femmes et filles
« 13 » neufve
« 3 » de la couture
« 13 » de l'infirmerie
« 45 » salle des petites filles
« Toutes lesquelles personnes au nombre de cent cinquante six avec leur « nom, âge, emploi, infirmités, nous ont été donnés par la sœur félicité « dans le présent quelle nous a dit véritable et quelle a signé avec nous

Mortiers

HOPITAL DE NEVERS

« ledit jour; il y a encore thérèse leconte supérieure marie-félicité
« Bahlan directrice de la ditte manufacture, la sœur victoire perrié
« occupée à la pharmacie, la sœur Elisabeth de Coruelle, metresse de
« la classe des petites filles, la sœur eulalie roux lingère qui sont toutes
« les sœurs au nombre de cinq dans la maison. »

Avant de parler de la sœur « occupée à la pharmacie », nous allons visiter le local où elle travaillait.

LA PHARMACIE — LE MATERIEL

Nous avons le bonheur de trouver aujourd'hui, pour peu de temps peut-être, la pharmacie telle qu'elle a été édifiée à son début. Bien meublée, bien pourvue en matériel et ustensiles, elle a joui de dons divers: telle une rente régulière. La sœur Anastasie Montmeja, Supérieure

« reconnait avoir reçu de monsieur Berger receveur de l'hôpital général
« la somme de soixante livres pour six années de la rente de dix livres
« que monsieur l'abbé de Sichamps a légué à notre apothicairerie échues
« au présent mois, à Nevers ce dixième avril 1774. » (38).

L'entretien du matériel a été continu. Dès le 24 avril 1702 nous notons: « donné pour le fond de notre grand mortier deux livres »; en 1705: « païe à Tallair ... pour avoir racomoder le grand mortier trois livres » (39).

Nous n'allons pas énumérer les achats de matériel, les réparations faites aux ustensiles, mais décrire plutôt ce que nous retrouvons aujourd'hui dans le local actuel.

La pharmacie nous apparaît dans son décor primitif, avec ses boiseries, ses rayonnages, ses instruments et ses bocaux. Si elle n'a pas la richesse de la pharmacie de Baugé décrite minutieusement par notre confrère Madame Guery-Bousez, ni celle de la pharmacie d'Issoudun telle qu'en parle le docteur Robert, elle n'en forme pas moins un ensemble intéressant et harmonieux.

Cette grande pièce, haute de plafond, éclairée par deux fenêtres, a ses murs revêtus jusqu'en haut de boiseries de chêne. Le soubassement est formé de placards et, au-dessus, des étagères, au nombre de 42, supportent les bocaux et pots de pharmacie; ils sont en faïence, de différentes époques; nous les verrons en détail.

Dans le mur opposé aux fenêtres, s'ouvre un guichet par où l'on passait les pots de tisane et les médicaments.

Au centre de la pièce, une longue table recouverte d'une lourde plaque de marbre gris, supporte deux mortiers de bronze et une presse à fruits.

Le premier mortier, du XVII[e] siècle, très lourd, avec son pilon, a un diamètre intérieur de 30 centimètres. Il est sobrement décoré de deux têtes d'animaux, en saillie formant deux anses, et de canne-

lures. Il porte dans le haut l'inscription suivante : « Ma sœur Louise de Marcellanges, prieuré de la Fermetté -- 1679 ». Sous la date, un médaillon renferme les initiales C.B. et une tête casquée.

Le deuxième mortier, plus petit, a une forme très élégante. Il est orné de cinq têtes ; ce sont des têtes de femme portant une coiffure triangulaire.

La presse à fruits est encore en excellent état ; elle est en bois, montée sur un lourd socle de bronze, avec un levier et un bras en bronze.

Près d'une fenêtre est placé un très gros mortier en marbre, probablement du XVIII^e^ ou du début du XIX^e^ siècle.

Dans les embrasures des fenêtres sont accrochés plusieurs instruments qui ne sont plus utilisés actuellement ; un très ancien clystère, une louche à sirop à bec, une écumoire, ces deux derniers objets en beau cuivre rouge. Sur une étagère, nous avons vu également un alambic tout en cuivre rouge, ainsi que deux anciens entonnoirs en cuivre.

Nous allons décrire plus longuement les pots et bocaux de faïence, témoignages de la production artistique nivernaise qui était fort estimée, et dont bon nombre de spécimens ornent musées et hôpitaux de maintes villes de France.

Nous déplorons qu'il n'y ait pas davantage de chevrettes, piluliers et pots à thériaque. Cependant ces beaux pots de faïence que nous voyons encore et qui avaient remplacé, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, les pots en terre ordinaire qui servaient jusque-là à conserver les médicaments, forment un bel ensemble de pièces de faïence décorées.

Les pots du XVIII^e^ siècle :

S'il manque à la collection les bouteilles de faïence qui renfermaient les eaux distillées, nous trouvons les autres sortes de pots utilisés en pharmacie.

— Nous avons compté dix-huit pots à canon, dont quelques-uns ont encore un couvercle. Ils sont de forme élégante avec un pied ; le décor, sur fond d'émail blanc, est bleu et composé de feuilles et de marguerites formant un cartouche où sont inscrits les noms des onguents, confections et drogues qu'ils contenaient :

« C. de hyacint.
« C. buglossi
« C. alkermes
« C. facch.
« C. calendulae
« confectio h.
« V. basilicum
« V. apostolorum
« V. de althe.
« Pommatum
« Antido.

« Orvie.
« Opiata sal.
« Balsam. arcei
« Bened. laxat.
« E. de psillio
« E. borraginis
« E. diaprum

— Les piluliers sont au nombre de trois. Leur décor est identique à celui des pots à canon. Ils portent les inscriptions :

« P. Foetidae
« P. Eleb. ni.
« P. Purtur bontii

— Les chevrettes servant à contenir les sirops ne sont représentées dans la pharmacie de l'hôpital que par une seule pièce :

« S. capill. V.

Elle est de forme gracieuse, avec une anse simple ; l'inscription est placée sous le bec verseur, dans le cartouche toujours entouré de feuilles et de marguerites bleues.

Nous avons pu voir plusieurs autres chevrettes, de même décor que la précédente, réparties dans différentes pièces de l'hôpital. Il en est une de l'époque révolutionnaire au décor tout différent. La panse blanche est ornée d'un coq posé sur une guirlande de fleurs et de feuillages. Une autre guirlande, très étroite, entoure le col de la chevrette. Les couleurs du décor sont vives : le bleu s'allie à du vert, du jaune et de l'ocre.

— Les pots à huile, plus grands que les chevrettes, renflés dans le bas, évasés dans le haut, ont une anse simple. Deux sont entièrement blancs, le troisième est décoré de palmes bleues qui entourent l'inscription placée sous l'anse : « Huille ».

— Nous avons trouvé quatre pots à pommade de forme ronde, basse, et évasée, portant d'élégantes oreilles dans le haut. Les marguerites et feuilles bleues forment une guirlande entourant l'inscription « Pommade ».

— Une partie de ces pots, de décoration et de forme nettement XVIII[e] siècle, proviennent probablement du grand Hôtel-Dieu Saint-Didier. D'autres pots, une dizaine, voisinent avec ceux que nous venons de décrire, ils ont dû être faits pour la cuisine de l'hôpital. Ils sont tous décorés de palmettes bleues formant sur le fond blanc une guirlande terminée par un nœud. Ces vases sont de deux formes : quelques-uns, très simples, sont hauts et tout droits ; les autres, les plus nombreux, de forme trapue, sont souvent renflés à la base et pourvus de deux oreilles dans le haut. Quelques-uns ont encore leur couvercle, conique, pointu et terminé par un bouton.

HOPITAL DE NEVERS — *La pharmacie* (XVIII[e] s.)

Ces pots portent tous des inscriptions écrites en manganèse. Elles nous renseignent sur les aliments et condiments utilisés :

« Olives
« enchoix
« raisiné (3 pots)
« miel (2 pots)
« câpres
« herbes
« herbes cuites

Citons également, dans la même série, deux pots d'empois bleu, un pot à moutarde, un pot à tabac et une jardinière polychrome.

Les pots Empire :

Cet ensemble de pots Directoire ou Empire semble avoir été fait pour l'hôpital général.

Les cinquante pots, tous avec leur couvercle, sont de même type, de même forme et de même décor. Ils ont été décrits par le Docteur Tixier : « Cette pharmacie ... ne comprend qu'un seul type de vase en forme d'urne funéraire avec piédouche. Le décor est charmant, d'un polychromisme très doux, vert olive, jaune clair, bleu tendre et manganèse : il a la forme d'un anneau entourant la dénomination latine du médicament » (40).

Ces cinquante pots sont tous numérotés, mais il devait y en avoir beaucoup plus, car il y a des numéros manquants et nous avons relevé le numéro 69. Ils devaient renfermer des produits d'origine différente si nous en jugeons par les inscriptions qu'ils portent :

En voici quelques-unes :

« *Electuaires :*
« Carioco
« de citro
« laenitivum
« diaph.
« baccis laur.
« Cathol. d.
« Catholic. simplex.
« *Thériaques :*
« theriaca
« theriaca caelestis
« *Confections :*
« confec. de hyaci.
« *Onguents :*
« basilicum
« aegyptiac
« citrinum
« styrax
« vermifuge
« *Opiats :*
« dentif.
« salomonis
« *Rob :*
« ex uvis
« *Plantes :*
« hordeum perlatum
« conif. juniperi

Même les plantes et parties de plantes, autrefois conservées dans les boîtes en bois peintes et décorées et dont nous n'avons pas trouvé d'exemplaire dans la pharmacie de l'hôpital de Nevers, étaient renfermées dans ces bocaux de faïence.

Deux pots, destinés sans doute au remplacement, ont leur cartouche vide.

Pour que notre description soit complète, nous signalons que 128 autres pots ornent la pharmacie. D'origine plus récente que les pots Directoire, probablement du XIX^e^, blancs avec un léger dessin doré, ils sont destinés à recevoir les extraits, savons, onguents, pommades, cérats et sucs de plantes.

Si cette pharmacie n'a pas un matériel complet de l'apothicairerie aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, elle nous a cependant fortement intéressée.

LE PERSONNEL

Au moment où s'édifiait l'hôpital général, naissait à Nevers la congrégation des Sœurs de la Charité. L'abbé Bolacre, de Nevers, désirait « servir les pauvres malades ». Il demanda au bénédictin Dom de Laveyne que la sœur Marie-Anne, qui avait été envoyée à Saint-Saulge par Monsieur Moreau, vint, avec le consentement de ce dernier, à Nevers avec « les filles qui lui avaient été confiées et qu'elle avait formées au soin des malades et à la préparation des remèdes ». (D'après Crosnier) (41).

Monseigneur Vallot leur donna l'habit des sœurs de Montoire. La cérémonie eut lieu dans la nouvelle chapelle de l'hôpital général qui venait d'être consacrée (1681).

Une maison de noviciat fut ouverte ; deux médecins, Lenay et Leroy, « non contents de favoriser de tout leur pouvoir cet établissement, mirent à la disposition des sœurs et leur fortune et leurs talents ... ils se chargèrent de leur faire suivre un cours de médecine et de chirurgie pour les rendre plus propres à remplir leurs fonctions ». En 1691, les administrateurs de l'hôpital général passèrent un compromis avec les fondateurs des « sœurs de la Charité » afin de les fixer « a perpétuité » dans cet établissement (42).

Nous allons nous borner à relater seulement leur rôle à l'apothicairerie.

Toujours, depuis la fondation de l'hôpital général jusqu'au XIX^e^ siècle, nous avons vu une sœur pharmacienne s'occuper des remèdes et de leur achat. Si le nom d'un apothicaire apparaît parfois, nous n'avons pas trouvé de nomination précise comme pour le médecin ou le chirurgien de la maison.

Nous citons seulement un mémoire de Moreau apothicaire (43) :

« Parties des remèdes fournies pour les Dames sœurs de l'hôpital général
« par Moreau apoticaire,

« le 18 avril 1712	vingt deux onces mars préparé	10^s^
« le 30	un grain de laudanum	i^s^
« le 23 décembre	six onces bayes de genieuvre	6^s^
« le 4 juin 1713	pour la sœur genievre une prise opiate desopilative historique	6^s^
« le 6	sa prise opiate réitérée	6^s^
« le 7	sa prise opiate	6^s^
« le 9	sa prise opiate comme dessus	6^s^

« le 3 aoust 1714	pour la sœur henriete		
	une potion cordiale historique		30s
« le 10 janvier 1715	trois gros rhubarbe		9s
« le 7 juillet 1715	un gros rhubarbe		3s
	pour santal		6s
	aloes demie-livre	3L	
	cresme de tartre demie once		1s
	diacoride demie once quinze sols		15s
	cristal mineral demie once		2s
	jalap en poudre six gros		6s
	prix fait du tout		
« le 1er septembre	dix grains diacride		2s
« le 1er may 1716	trois gros senne		2s
	plus demie once safran de mars apéritif		3s
	plus une once osier préparé en poudre		10s
	plus une once canelle en poudre		12s
		9L	16s

« Jay receu de monsieur Moisy administrateur de l'hôpital général la « somme de neuf livres pour le contenu de lautre part à Nevers ce « 19 juillet 1716.
« Latour pour Madame Moreau ».

Il semble, d'après ce mémoire, que les remèdes étaient destinés spécialement à l'usage des sœurs et non à celui des malades, et qu'en 1716 l'apothicaire Moreau, qui avait fourni les médicaments à l'hôpital, était décédé, puisque c'est un nommé Latour qui a acquitté le mémoire.

C'est la sœur qui est chargée d'approvisionner l'apothicairerie.

Le 1er juin 1698, la sœur Marie-Rémy écrivait (44) :

« Monsieur, nous avons achete des drogues pour notre apotiqueris « qui nous sont tres necesere et dons nous ne pouvons nous an pace

« 1	un livre de cene	3L	15s
« 2	un livre de casce		15s
« 3	un livre danis		12s
« 4	un livre de catolicon double de rubarbe	2L	5s
« 5	six once de gomme gute	1L	10s
« 6	un once de camonee	1L	

Nous avons compulsé de nombreux mémoires tout au long du XVIIIe siècle ; c'est la supérieure des sœurs, avec un médecin quelquefois, qui signent les mémoires, par exemple : « le présent mémoire montant à la somme de cent une livre douze sols a été par nous médecin ordinaire du Roy, recteur et administrateur des hôpitaux de cette ville de Nevers, taxé et arrêté à la somme de *93 livres 2 sols* laquelle somme nous estimons estre bien et légitimement due au sieur Bonfils fait et arrêté à Nevers ce 14 décembre 1755.

» Signé de la Ruë médecin ordinaire du Roy (45).

Le mémoire du droguiste Bonfils vient de subir un rabais : de 101 livres 12 sols, il a été arrêté à 93 livres 2 sols.

Parfois la sœur a fait des achats à des dates différentes et chez plusieurs fournisseurs : tel le mandement du 21 août 1766 (46) :

« Du premier octobre achette de M. VILLON marchand droguiste
« Sept livres manne fine a 55^{s} pour vingt livres quatre 20L 4^{s}
« plus une livre confection trois livres 3L
« plus deux onces alocs à 8^{s} lonce pour seize sols 16^{s}
« plus deux onces escamonne à 50^{s} lonce pour cinq livres 5L
« plus dautres petites drogues pour sept livres 7L
« 16 novembre achette de M. GUERON
« 15 mars achette quatre livres huit onces confection a 21 la livre en tout 6L
« Achette dix livres miel blon a 12 6L
« Achette deux onces rubarbe fine a 30 lonce 3L
« plus trois livres sel depsom a 14^{s} la livre pour 2L 2^{s}

53L 02^{s}

« Monsieur BERGER receveur de l'hôpital général payera à Madame la « Supérieure de cette maison la somme de cinquante trois livres deux « sols pour achapts par elle faitte de diverses drogues détaillées au « mémoire cy-dessus laquelle somme sera allouée dans vos comptes en « raportant le présent quittancé fait au bureau de l'hôpital général à « Nevers ce 21 aoust 1766 — diverses signatures et au dos : « pour acquis « sœur Victoire ».

Rarement nous trouvons un mémoire d'apothicaire. Les sœurs de la Charité qui devaient s'occuper de la pharmacie étaient formées pour cette tâche. Elles commandaient à de nombreux fournisseurs les drogues dont elles avaient besoin et il semble qu'elles préparaient ensuite certains remèdes.

LES APPROVISIONNEMENTS ET LES DROGUES

Les fournisseurs de l'Hôpital Général étaient nombreux, nous allons en citer quelques-uns ; tous n'habitaient pas Nevers. Avant d'étudier les produits qu'ils livraient à l'établissement, nous allons transcrire un seul mémoire d'un apothicaire de la ville, car les apothicaires n'étaient pas, il semble, les principaux fournisseurs (47).

« le 21 juin 1705
« 1 once sel vegetal 1L 15^{s}
« 4 on. semain contra 1L 4^{s}
« 2 on. cornalline 8^{s}
« 1 L senne 2L 10^{s}
« 1/2 on. tablettes 15^{s}
« 1L cristal mineral 1L 18^{s}
« 1L reguelisse 8^{s}
« 1L tamarin 1L 3^{s}
« 1L catholicon 13^{s}
« 1 once saffran 1L 10^{s}
« 1 on. jalap en poudre 1L
« 1/2 on. encens 12^{s}
« 4 on. benjoin (papier déchiré)

« 4 on. mastic		16s
« 1 on. queux de cerise		12s
« 4 on. extorax		16s
« 4 on. mirrhe	1L	
« 2 on. fleur de souphre		2s
« 2 on. vitriol blan		6s
« 1 on. vitriol de chipre		6s
« 1/2 on. scamonee		9s
« 1 on. rhubarbe fine	2L	
« 1L mauve fine	2L	15s

Voici un des mémoires de Jean-Louis Aubry, marchand-épicier-droguiste (48) :

« Mémoire de ce qui a este fourny a Madame la supérieure
« de lhopital général

« 1760	Avril	6	pour une bouteille sirop capilaire		11s
«	May	31	pour 4 onces huille damande douce		9s
«			plus damandes douces cy		10s
«			plus 4 onces de blanc de baleine cy		18s
«			plus une bouteille de sirop capilaire		11s
«			plus 6d de miel	2L	8s
«			plus 1d de casse en batons	2L	14s
«			plus 3d de cassonnade a 26	3L	18s
«	May	10	plus 1d de thérenbentine	1L	4s
«		13	plus 1/2 noix de galle		14s
«			plus 2 onces gomme arabique		5s
«			plus 4 onces couperose verte		2s
«			plus 4 onces de casse cy		14s
«	Septembre	10	plus 2 onces onguant stirax		16s
«	Octobre	18	plus 4 onces de quinquina en poudre	1L	10s
«		22	plus 4d		
«			plus 3 onces de casse		
«		26	plus 3 onces de casse cy		10s 6d
«			plus 1 de follicules de la palthe	3L	5s
«	Novembre	11	plus 3 onces de casse		10s
«		26	plus 3 onces de casse		10s
« 1761	Janvier	2	plus 4d de reglisse	1L	16s
«			plus 1d et once de coq du levant		1s
«			plus 1d de jujube		7s
«			plus 3 onces de casse		10s 6d

Monsieur Perrinet, marchand confiseur, présente son « mémoire des marchandises livrées à l'hôpital général par ordre de la Supérieure, le neuf juillet 1763 ». Nous relevons seulement : cassonade blanche, huile d'olive, girofle, massis, coriandre, thé vert, bouteille vin d'Alicante, huile grasse. Dans un autre mémoire de 1761 il est noté « plusieurs bouteilles de beaume de vie, pâte de guimauve et quina en poudre (49) ».

L'épicier-droguiste Bonfils a été, durant une grande partie du XVIIIe siècle, un des fournisseurs les plus importants. Parmi ses

nombreux mémoires que nous avons lus, nous reproduisons celui du dix-huit novembre mil sept cent cinquante-trois (50) :

«		demie L onguan gris	1L	5s
«		plus once staphisegre	0L	6s
«		plus 1 once quoque du levan	0L	5s
«	du 1 feuvrier 1753	1L ialap	4L	10s
«		4 onces selle de mistere	0L	12s
«	du 12	2L casse	3L	
«	du 28	1L alun	0L	10s
«	du 4 mars	1L manne	21L	
«	du 9 aou	2 onces rubarbe	4L	
«		5 onces sille vegetale	1L	10
«	du 31	2L selle depesom	2L	8s
«	du 11 septembre	9L de mielle	4L	10s
«	du 23 octobre	4 onces coperose	0L	12s
«		2L senne	1L	
«	du 23 novembre	1L fonicule de senne	4L	
«		once de creme de tartre	0L	5s
«		une topete sirop capilaire	1L	4s
«	du 7 septembre	2L casse	2L	8s
«		2L reguelisse	1L	
«	du 1 iuliet	2L senne	7L	
«		1L alun	0L	10s
«		1 once onguan de la mere	0L	5s
«		1 once huile petrolle	0L	12s
«		demie once huille de millepertuis	0L	6s
«		demie once huille de camomille	0L	9s
«		demie once huille de quade	0L	6s
«		1 once sublime	1L	
«	du 15 octobre	4 onces canelle	5L	
«		1 once coriandre	0L	12s
«		4 onces mielle de narbonne	0L	12s
«	du 13 mai 1753	2L selle depsomme	2L	8s
«		4 onces mielle de narbonne	0L	12s
«		2 onces coperose verte	0L	2s
«		2 onces viteriol	0L	4s
«		1 once alun	0L	1s
«		1 once sucre quandi	0L	3s
«		1 once gomme arabique	0L	5s

Parfois la Supérieure de l'Hôpital Général faisait ses achats à un « marchand passant ». Ainsi lisons-nous :

« 18 Aoust mil sept cent soixante quatre payé a monsieur lescalier mar-
« chand sur Loire cent livres huille fine a douze sols pour soixante
« livres » (51).

Quelquefois c'est à un marchand d'Orléans qu'elle passait commande (52) :

« Monsieur Bourgoin a eu la bonté de nous faire venir d'Orléans un
« quar de sirop pour lhopital général — fait ce jourdhuy vingt deux
« mars mil sept cent un

« signé : sœur Marie-Rémy »

« chez monsieur Tosgues marchand d'Orléans.

En 1762, la sœur a acheté des drogues à un marchand habitant Moulins :

« Monsieur Berger receveur... vous payerez à la sœur Eustoquie supé-
« rieure de cette maison la somme de trente livres pour drogues men-
« tionnées au mémoire » (53).
« Mémoire des drogues que j'ai achetées à monsieur Rennes demeurant
« à Moulins le 3 Avril mil sept cent soixante deux.

« onze livres et demie sel depsom à 14^{s} la livre	8L	1^{s}
« une livre deux onces jalap	4L	
« deux livres de senne a 55 sols pour	5L	10^{s}
« quatre livres reglisse à 8^{s} pour	1L	12^{s}
« une livre de jujube		15^{s}
« quatre onces semen contra a 6 sols	1L	4^{s}
« une once de girofle		18^{s}
« quatre onces blanc de baleine	1L	10^{s}
« deux livres tamarin a 30^{s}	3L	
« deux livres de casse a 35^{s}	3L	10^{s}

Parmi les fournisseurs de l'hôpital général que nous venons de citer, quelques-uns font des livraisons régulièrement et pendant de longues années. Nous ne voulons pas reproduire les nombreux relevés de leurs médicaments, mais noter seulement plusieurs drogues qui n'ont pas été citées dans les mémoires transcrits.

En 1754, Bonfils livrait à l'hôpital général le :

« 18 May demie^{L} poudre de cornachine	8L	0^{s}
« 22 juin 1^{L} mistere purifiet	1L	5^{s}
1^{L} once graine de pavo blan	0L	5^{s}

En 1755 il livrait encore du :

« 23 Janvier 1^{L} raspure de corne de serffe	1L	4^{s}

(C'est la seule fois où nous ayons trouvé employée la corne de cerf.)

« 2 onces diascordium	1L	0^{s}

(Ce médicament par contre revient très souvent.)

« 26 aoust de resete (?) d'esprit de vin	0L	15^{s}

En 1756 apparaissent dans les mémoire :

« Février	1^{L}	selle de glober (plusieurs fois)	4L	10^{s}
« Juin	1^{L}	confection yacinte fine (plusieurs fois aussi)	9L	10^{s}
«	1^{L}	agaric	9L	
« Novembre	1	once arseni	0L	5^{s}
«	1^{L}	poi noire	0L	8^{s}

Enfin en 1757 Bonfils facturait en :

« Janvier	6	onces onguand divin	2L	10^{s}
« 31 d°	1	paquet selle de seignette	0L	10^{s}
« 5 Juin	2	onces huille de verre	0L	16^{s}

(l'huile de vers de terre avait été employée surtout aux XVI^{e} et XVII^{e})

« 13 Juin	7	onces onguand devigo	2L	8^{s}

HOPITAL DE NEVERS

Chevrette (époque révolutionnaire)

Nous avons vu au chapitre de l'hôtel-Dieu qu'en 1790 la Municipalité avait pris possession de l'administration de l'hôtel-Dieu. Depuis 1711 déjà, des lettres patentes avaient réuni « la direction et le gouvernement » de l'hôtel-Dieu et de l'Hôpital Général.

Le 15 germinal, an XI, une délibération du Conseil Général trouvait que les revenus des deux hôpitaux — ou, comme on les appelait depuis la Révolution, des deux hospices — ne suffisaient plus aux dépenses. A ce moment la suppression complète du vieil hôtel-Dieu Saint-Didier fut décidée (54). Seul va subsister l'hôpital ou hospice général ; son service est réorganisé. Pour la première fois, le 23 prairial de l'an II, un « pharmacien des Hospices » avait été nommé ; c'était le pharmacien Comoy, qui recevait un traitement de 600 frs. (55).

Quant au vieil Hôtel-Dieu il fut démoli et rasé au début de l'Empire ; une vaste place s'étend à l'endroit où jadis il s'élevait.

L'HOTEL-DIEU de la CHARITE-SUR-LOIRE

GENERALITES

La Charité-sur-Loire occupe une grande place dans l'ancienne province du Nivernais. Sa fondation remonte à l'établissement du christianisme dans le pays. Des historiens prétendent que ROLLAND, roi de Roussillon, fonda vers l'an 700 une riche demeure nommée Saint-Cyr ou Syer, ainsi qu'un monastère de religieux de l'ordre de saint Basile.

D'autres pensent que le premier monastère aurait abrité cent religieux soumis à la règle de saint Colomban et qu'il aurait été détruit par les Sarrazins en 743, puis à nouveau par les Barbares en 771 (1).

LE MONASTERE

Ce qui est certain, c'est que le grand prieuré de La Charité fut fondé en 1052 par GERARD son premier prieur, et qu'au XI[e] siècle on désignait la ville sous le nom de « Charitas ». Ce nom lui aurait été donné par les pauvres qui s'y rendaient en disant : « Allons à la charité des bons moines. »

Une charte de fondation donnée par LOUIS LE GROS, à Orléans en 1199, indique l'importance considérable des biens abandonnés au monastère par ses fondateurs, qui choisirent l'ordre des Bénédictins pour cet établissement.

Le développement du monastère prit rapidement un essor extraordinaire ; sa puissance, ses richesses et ses aumônes répandirent au loin le bruit de sa renommée et attirèrent dans la ville non seulement des pauvres et des pèlerins, mais aussi des marchands et des person-

nages importants des pays les plus éloignés. Les comtes de Nevers, les seigneurs de Bourbon, de Prye avaient des appartements dans l'intérieur du prieuré ; en outre, les comtes de Nevers, l'archevêque de Bourges, les évêques de Nevers et d'Auxerre avaient leurs hôtels particuliers dans la ville. Beaucoup d'autres personnages importants les imitèrent ; ils se firent construire des maisons pour séjourner plus facilement à La Charité ; les logements de la ville et surtout de la rue des Hôtelleries ne pouvaient suffire aux pèlerins (2).

La Charité devint « la fille aînée de Cluny » ; avec la puissante protection et les immenses dons que les moines recevaient de toutes parts, même des étrangers, on vit le monastère s'élever au premier rang des créations de son ordre.

L'INFIRMERIE

Le couvent de La Charité était très vaste. L'église, les cloîtres, les appartements, les jardins formaient une petite ville entourée de fortifications. Les guerres et les incendies ont détruit le monastère. Il reste cependant de vastes bâtiments et le logis du prieur. Le prieur Jean de la Madelaine a fait élever au XVI[e] siècle « entre le logis de l'infirmier et le Champ Baratté tout enclos de murailles » l'infirmerie des moines qui comprend une chapelle et six chambres, dont trois au premier étage. On en voit très bien l'emplacement « à l'angle nord-est des bâtiments de la deuxième cour dans le terrain tirant vers la Justice de Paix » (3).

Ce même prieur avait fait construire rue du Pont des « Infirmeries » et une « Aumosnerie pour y loger les pauvres prestres et religieux mendians et les escholliers passants » (4).

LE LOCAL

L'infirmerie que Jean de la Madelaine avait fait édifier était un véritable hôpital ; il la donna au couvent pour loger les malades et les infirmes, destinant la plus grande des chambres hautes pour les novices malades et les deux autres pour les prêtres. Nous n'avons pu recueillir aucun détail concernant la pharmacie. Nous avons seulement trouvé que, en 1654, Dom Belin, prieur claustral, fit faire des réparations au logis de l'infirmier.

LE PERSONNEL

Il comprenait l'infirmier aidé dans son travail par d'autres moines :

Jean de la Madelaîne exigea que « le Custode de la ditte Infirmerie « seroit nommé et institué par le Souprieur et les Compagnons d'Ordre et « non par autres et qu'ils le pourroient instituer et destituer toutes foys « et quantes quils le désireroient, auquel il veut estre paye par chacun « an par luy et par les successeurs prieurs la somme de vingt deux livres « tournois, faisant deffences a l'Infirmier titulaire de s'approprier ledit « Logis sous quelque pretexte que ce put estre » (5).

L'infirmier devait pourvoir à tous les besoins des malades et de leurs serviteurs : « soit en vessaile, langes, lits et autres ustencilles, soit pour leur nourriture et gages des serviteurs » (6).

L'infirmier avait rang de dignitaire et possédait des revenus importants de l'autre côté de la Loire. Déjà, en 1413 : « l'infirmier de La Charité, prieur de Berry, reconnaît devoir aux prieur et religieux chaque année à la Toussaint une rente de dix livres tournois garantie sur tous ses biens et sur son prieuré » (7).

En 1623, quand le Cardinal de la Rochefoucauld fit une réforme des ordres de Saint-Benoît et que les nouveaux règlements furent acceptés par les religieux de La Charité, ce sont Dom Jean Passelegue, prieur claustral, et Dom Robert le Mareschal, infirmier, qui signèrent l'acte.

Dès la fondation du monastère, le peuple s'est adressé aux moines pour obtenir « dans les infirmités du corps et dans les besoins de l'âme des secours et des consolations ». Nous pourrions faire revivre la pharmacie des moines, évoquer le rôle important de l'infirmier qui dirigeait le personnel chargé de composer les remèdes, de récolter et de conserver les espèces médicinales cultivées dans le grand jardin du couvent ; mais ce n'est pas là notre but. Nous voulons seulement rappeler les documents qui nous permettent de dire que les soins, les remèdes, les compétences ne manquaient pas.

L'HOPITAL

Jusqu'au XVI^e^ siècle les moines du prieuré, tant à l'Infirmerie qu'à l'Aumônerie et Hostellerie, sont venus en aide aux voyageurs pauvres et malades, infirmes et affligés de toutes sortes de maux. Nous n'avons pas trouvé trace de maladrerie dans la ville. Cependant nous savons qu'un petit hôpital existait au-dessus du Grenier à sel, près de la rue du Pont. Il est mentionné à propos d'une donation faite en « l'an de grâce mil six cens soixante deux le deuxième jour de janvier » par « honneste femme Benigne Jolly veuve de feu honorable homme Jacques Ruthor, marchand demeurant à La Charité ». Celle-ci décide en effet :

« ayant considéré qu'il n'y a point de meilleur moyen et plus vite que « de fonder une messe tous les jours qui soit ditte et celebree... a quatre « heures du matin. Et en cas quil arrive, ce que Dieu ne plaise que la « Messe ne fut celebree par chacun jour a lheure dessus ditte, veut et « entend que la ditte donation soit au proffit de l'hospital et maison-« Dieu de cette ville » (8).

LE LOCAL

Le vieil hôpital antérieur au XVII[e] siècle ne se composait que d'une seule salle dans laquelle les malades étaient quelquefois deux dans chaque lit.

Une délibération du Bureau de l'hôtel-Dieu du 9 novembre 1761 porte sur l'établissement d'un règlement qui définit l'administration de l'hôpital. Ce règlement est en accord avec l'édit du Roi du 12 décembre 1698 concernant les hôpitaux et rappelle, dans son article premier, la fondation de l'hôpital de La Charité par les habitants de la ville (9) :

> « ...l'hôtel et maison-Dieu de cette ditte ville estant de fondation des « habitans dicelle et non de celle des seigneurs ainsy quil resulte des « tires conserves dans les archives de la ditte maison et notamment « celuy du 26 feuvrier 1639 ».

Dans ce premier article du règlement il est encore fait mention du transfert de l'ancien hôtel-Dieu « ... la délibération ... prise au bureau de cette ville en date du 15 septembre 1680 signé DANNEAU greffier du bailliage de cette ville pour la translation de ladite maison la place ou elle est aujourdhuy et les bastimens qui y ont esté construits de laditte comté... » (10).

C'est en 1690 qu'on installe l'hôtel-Dieu dans les nouveaux bâtiments, construits aux frais des habitants, entre la rue des Hôtelleries et la Loire, non loin de la porte de la Marche. Au XIX[e] siècle l'hôpital vint occuper l'ancien couvent des Bénédictines, situé dans une partie plus élevée de la ville et à l'abri des crues de la Loire.

Ces changements successifs ne nous ont pas permis de retrouver le local ou le matériel de l'ancienne pharmacie hospitalière. Nous savons pourtant que le vieil hôpital possédait une apothicairerie. Une délibération du 18 avril 1763 nous apprend que les administrateurs décident de faire faire une armoire « pour y serrer les drogues et remèdes ». Nous en avons une description précise et détaillée :

> « il est nécessaire d'avoir en cette maison une armoire raisonnablement « grande pour y serrer les drogues et remèdes nécessaires aux malades « de cette maison, nous avons présentement fait marché avec le nomme « DALBRE menuisier de cette ville pour faire cette armoire qui aura huit « pieds de longueur d'un montant à l'autre et sept pieds et demi du « dehors du fond au dehors du plafond du dessus fermante à quatre « battans dont les panneaux seront de sapin emboités de chesne et les « costes de mesme le fond dembas et le derriere en chesne couronné « d'une corniche garnie au dedans dautant de rayons qu'il sera jugé « nécessaire den faire lesquels seront en chesne et construits ainsy qu'il « sera juge convenable moyennant le prix de soixante livres en observant « que quatre des panneaux denchasse seront a jour pour y recevoir des « jalousies de fil de laiton » (11).

Mais, nous apprend la séance du 30 mai, le « nommé DALBRE » n'a pas voulu effectuer le marché et c'est Etienne PERROT, menuisier, qui fabriquera l'armoire moyennant la somme de quatre-vingt-dix livres.

Seule une délibération du 4 floréal an III nous donne encore un détail sur le local de la pharmacie. Elle en mentionne la cheminée :

« ... le quatre floréal troisième année républicaine les maire et officiers « municipaux et administrateurs de cette maison d'hospice de cette cité « réunis au bureau de ladite maison... arrêtent... sur les observations « des dittes citoyennes hospitalières, que la cheminée de la pharmacie « sera suffisamment exhaussée de manière à ce que la fumée ne puisse « plus empêcher d'y faire du feu » (12).

LE MATERIEL

Nous n'avons absolument rien trouvé de l'ancien matériel, pas même des listes d'achats de faïences, d'instruments, ni des factures de réparations de ce matériel.

LE PERSONNEL

L'hôtel-Dieu ne soignait que les « malades pressants ». Dès qu'ils étaient convalescents on les « mettait hors » (13).

« On ne reçoit audit hopital que des malades hors detat de travailler et au moment qu'ils sont convalescents on les met hors et leur place est « aussitôt reprise par d'autres qui en ont besoin ».

(Extrait d'un mémoire établi le 12 janvier 1750 fourni au Contrôleur général.)

La délibération du 16 septembre 1776 nous le confirme :

« lecture prise de la lettre Monsieur de CHAGNY contrôleur général « à Monsieur DESBROUX, intendant du BERRY en date du 29 juillet « dernier a nous communiquée par Monsieur GRASSET subdélégué ladite « lettre tendant à chercher les moyens de faire subsister les vieillards « et infirmes, dans les différents hôpitaux de la province il a été arrêté « par le bureau que Monsieur BAUDOT, l'un de nous, ferait réponse à « Monsieur GRASSET que cette maison n'est pas instituée pour la subsis- « tance des vieillards et infirmes mais seulement un Hotel-Dieu composé « de treize lits destinés au soulagement des malades pressants » (14).

On refusait l'entrée de l'hôpital à tous ceux qui étaient atteints de maladies prohibées comme « chancre, écrouelles, épilepsie, maux vénériens ou autres ». Une délibération du 5 décembre 1700 nous apprend :

« ... il a été statué et résolu que tous malades qui se présenteront, par « devers lesquels il y aura suspicion de maladie prohibée... la mère « Supérieure et ancienne avant de les recevoir les feront visiter par les « médecins ou chirurgien de la maison... » (15).

On afficha même dans le premier vestibule un tableau « énonciatif du genre des maladies prohibées qui dispenseront les religieuses de recevoir les malades qui en seront atteints » (5 décembre 1700) (16).

L'hôtel-Dieu de La Charité ne s'ouvrait, comme il apparaît, que pour des « malades pressants » non atteints de maladies prohibées. Cependant, comme beaucoup d'hôpitaux du Nivernais, il devait recevoir les soldats malades, et leur fournir médicaments et remèdes. Voici, par exemple, la délibération du 9 février 1787 :

« Aujourd'huy... le Bureau d'administration étant extraordinairement
« assemblé a fait acte de la remise presentement faite es mains de
« monsieur Louault receveur de cette maison d'un décompte fait par
« monsieur Delarue, trésorier principal des troupes à Bourges, le
« 31 Janvier dernier des traitements administrés aux soldats qui ont
« séjourné dans cette même maison pendant l'année entière de 1785 et
« les dix premiers mois de l'année dernière 1786 en prix duquel est
« un mandat tiré sur monsieur Grasset de la somme de deux cent treize
« livres dix sept sols déduction faite de toute retenue du sieur trésorier
« pour le montant desdits traitements et médicaments delaquelle somme
« le bureau a donné quittance... » (17).

Il est intéressant de noter encore qu'une manufacture anglaise, venue s'installer à La Charité vers 1750, a eu le privilège de faire soigner ses ouvriers malades ou blessés à l'hôtel-Dieu. La délibération du 8 janvier 1759 nous donne les précisions suivantes (18) :

« Aujourd'huy... au Bureau de lhotel-Dieu de cette ville où nous Direc-
« teurs nous sommes assembles et comparu le sieur Frenaye l'un des
« associés de la manufacture de cette dite ville lequel nous a represente
« quetant chargé d'une quantité considerable douvriers parmi lesquels
« il se trouve souvent des malades qui par le deffaut detablissement
« sont privés de tous les secours necessaires et desirerait de nous qu'il
« nous plut permettre quils fussent admis en cette maison sous telles
« conditions que nous jugerions a propos leur prescrire, a quoy nous
« Directeurs sus dit adherants a cela delibere que les ouvriers de ladite
« manufacture seront recüs en cette dite maison a la charge par ledit
« sieur Frenaye de payer au receveur dicelle une somme de dix sols
« par jour par chacun malade a compter du jour d'entrée jusqu'à celui
« de la sortie inclusivement... et en outre s'obligera le dit sieur Frenaye
« et associé dans le cas de playes ou autres maladies de conséquence de
« payer a Madame la Superieure les medicaments quelle fournira en
« plus...

Ainsi nous pouvons remarquer que les médicaments sont payés à part, à la Supérieure qui les fournit.

Qui s'occupait des malades, quel était le personnel hospitalier? La réponse nous est en partie donnée par un document du 18 novembre 1753. Il s'agit d'un état envoyé au contrôleur général, dont nous reproduisons ici un extrait :

« Intendance de Bourges
« Situation de l'Hotel Dieu de La Charite sur Loire par raport a la

« recepte et la dépense faitte pendant l'année 1752 à Monseigneur de « Boulogne, conseiller d'Etat, Intendant des finances...

— Recette

« quatre boisselées de terre, les magasins du grenier a sel afferme, divers « fermages, rentes, dons, legs, produit casuel, aumônes...

« travail des pauvres : (Néant) n'y étans receus que des malades qui « sont mis hors au moment de leur convalescence.

— Depense

« appointements et nourriture des employés : Il n'y en a aucun. Ce sont « neuf religieuses qui ont fait profession sous la règle de Saint Augustin « qui ont soin des malades et vivent comme eux, elles s'entretiennent « de petites pensions que leur font leurs parents.

« Gages de domestiques: il n'y en a qu'une seule a laquelle on donne « par an quarante livres, elle vit comme les religieuses. On debourse « en outre la somme de cinquante livres pour les lavandieres et autres « personnes de journées dont a besoin audit hotel-Dieu pendant le cours « de l'année.

« Nourriture et entretien des malades : il y en a ordinairement seize..

« .....

« Remèdes de toutes espèces pour les malades: cent soixante dix livres..

« ..... (19).

Les sœurs hospitalières de l'hôtel-Dieu étaient des Augustines venues d'Etampes en 1639 pour se fixer à La Charité. Leur établissement fut confirmé par lettres patentes du 5 août 1643, par consentement du Cardinal Richelieu, frère du ministre et prieur commandataire de La Charité. Ces religieuses aidaient par leur travail et leur dot à la vie de l'hôpital. Nous lisons dans une délibération en date du 6 août 1784 :

« Aujourdhuy... le bureau extraordinairement assemblé il a été proposé « par Madame la Supérieure un sujet pour estre receue religieuse en cette « maison... le bureau... a délibéré et consent que le sujet proposé soit « receu après sestre préalablement assuré de ses bonne santé, vie et « mœurs... qua condition que ledit sujet proposé apportera en dot la « somme de deux mille livres, le bureau ayant reconnu que l'interet de « cette somme joint au travail du sujet proposé sera suffisant pour le « nourrir et l'entretien..., qu'il faut du temps pour se mettre au fait du « service des malades... a été aussi arreste que dans le cas que le sujet « qui aurait ete receu ne fit pas profession et vint a quitter cette maison « il sera exigé de ses parents pension a raison de deux cents livres par « an pendant les dix huit mois de son noviciat » (20).

A côté des religieuses nous trouvons un médecin, un chirurgien, un apothicaire.

Parmi les médecins, citons-en deux qui sont restés de longues années en activité : Taupin, reçu en 1754 et Ranque, en l'an VIII (21).

Comme le médecin, le chirurgien est nommé par le bureau de l'hôpital. En 1704, nous relevons le nom d'Adrien Pineau « maître chirurgien » ; en 1731, Louis-Joseph Blondeau, après avis favorable des religieuses, est nommé chirurgien de l'hôtel-Dieu et le reste jusqu'à sa mort. Louis Pinsin lui succède en 1745 ; après lui, son fils Nicolas est admis chirurgien de l'hôpital (22).

La délibération du 23 avril 1745 non seulement mentionne la nomination de Louis PINSIN comme chirurgien, mais confirme celle de Guillaume DURANGER comme apothicaire de l'hôtel-Dieu. Le bureau rejette la demande du « sieur FASSIER » apothicaire en cette ville, et décide que

> « Guillaume DURANGER aussi apotiquaire en cette ville, que nous avions
> « nommé pour apotiquaire de cette maison continuera de faire fourni-
> « ture de médicaments et remèdes necessaires pour ladite maison » (23).

La délibération se poursuit ainsi :

> « Le sieur Louis BLONDEAU cy devant chirurgien de cette maison est
> « décédé depuis huit jours il est nécessaire de procéder à la nomination
> « dun autre chirurgien attendu quon en a besoin par le nombre de
> « malades et de blesses qui sont actuellement dans les salles dudit
> « Hôtel-Dieu. La matière mise en délibération avons tous d'une unanime
> « voix nommé et choisi pour chirurgien de cette maison la personne
> « de Louis PINSIN chirurgien dans cette ville... à la charge prise dudit
> « DURANGER de faire la fourniture des médicaments et remèdes au prix
> « quils luy cousteront et au respect dudit PINSIN qui remplira pareille-
> « ment les fonctions de chirurgien de ladite maison gratuitement et
> « jouiront lun et lautre des privilèges dont lesdits chirurgiens et apothi-
> « caire de laditte maison ont joui jusqua présent » (24).

C'est la première fois que nous voyons de façon certaine un maître apothicaire nommé à l'hôpital. Pourtant, d'après cette délibération du 23 avril 1745, il apparaît que des apothicaires étaient attachés à l'hôtel-Dieu depuis longtemps ; mais nous n'avons retrouvé ni leur nom, ni la date de leur nomination. Nous apprenons encore que l'apothicaire devait fournir à l'hôpital les médicaments au prix coûtant.

Si le médecin et le chirurgien soignaient les malades gratuitement, par exception, on leur accordait parfois une gratification (25) :

> « Aujourdhuy 17 decembre 1704 nous directeurs administrateurs de
> « lhotel-Dieu assemblés au bureau après avoir lu et examiné la requeste
> « présentée par le sieur Adrien PINEAU maître chirurgien de cette ville
> « et de cette maison accepte, eu égards aux longs et continuels services
> « par luy rendus en cette maison en ladite qualité de chirurgien ou il
> « a fourny tous les remèdes de son art, il nous a plut le gratifier dune
> « pension pendant sa vie proportionnée à ses services... en considération
> « des bons services présentement rendus en cette maison par le sieur
> « PINEAU depuis un très longtemps et quil offre de continuer pendant
> « sa vie, quil lui sera donné et payé par le receveur de cette maison
> « ladite de trente livres par chacun an ».

Si, au début du XVIII[e] siècle, les services du médecin, du chirurgien, de l'apothicaire n'étaient pas rétribués, à la fin du siècle on allouait au médecin et au chirurgien un traitement de deux cents livres qui était réduit quand les revenus de l'hôpital diminuaient.

LES DROGUES — APPROVISIONNEMENT

De la fin du XVII[e] siècle jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, nous avons pu prendre connaissance de tous les mandements payés par le receveur de l'hôtel-Dieu de La Charité. L'examen attentif des archives nous a permis de noter des achats de sucre, eau-de-vie, vinaigre : en 1735 « ce trois du mois d'octobre mil sept cent trente cinq ... au profit dudit Leroye marchand ... la somme de trente quatre livres douze sols pour fourniture de sucre, eau-de-vie et autres marchandises jusqu'au six septembre dernier » (26).

Le lundi 21 juin 1762, il est payé « la somme de soixante et onze livres cinq sols au profit du sieur Lajoye fils de cette ville pour un quart d'eau-de-vie par luy fournie »(27).

Le 17 fructidor de la sixième année républicaine, on tire un mandement « au profit du citoyen Le Rasle le jeune négociant en cette commune de la somme de quatre vingt cinq frs vingt cinq centimes pour le prix dun quart de vinaigre blanc dOrléans compris le transport » (28).

Malheureusement nous n'avons retrouvé aucune liste de médicaments, aucun relevé détaillé des drogues fournies. Le dépouillement systématique des registres nous a permis de relever les très nombreux mandements pour achats de « drogues et remèdes » mais aucun mémoire n'a été conservé à l'appui de ces mandements.

C'est la Supérieure des religieuses qui, dès le début du XVIII[e] siècle, se chargeait de l'achat des remèdes.

> « Aujourd'huy huitième jour du mois doctobre mil sept cents quarante « un... nous avons mandate au proffit de Madame La Prieure la somme « de quinze livres pour médicaments par luy achetez dont nous avons « fait acte » (29).

La Supérieure commandait les médicaments à un apothicaire de la ville : ce fut l'apothicaire Theveneau (puis sa femme, « dame françoise Segois, veuve du sieur Theveneau marchande apoticaire ») qui fournit l'hôtel-Dieu de 1728 à 1731 (30).

En 1736, un mandement est tiré « le onzieme jour de juin ... au proffit des heritiers de la veuve Theveneau marchande apoticaire de la somme de cinquante six livres six sols six deniers pour fournitures de drogues faites par elle jusqu'à son décès »(31).

La Supérieure passait des commandes également aux droguistes ou à des marchands passants, ainsi qu'en font foi deux mandements du 8 février 1737 (32).

En 1763, le bureau de l'hôtel-Dieu décide d'allouer à la Supérieure une somme fixe de 150 livres par an « pour la fourniture de tous les remèdes nécessaires à cette maison ». Elle est priée, le 28 février 1763, de remettre un « état des drogues médicinales qui lui sont nécessaires » afin d'écrire au sieur Pluvinet, marchand droguiste à Paris, qui les livrera. L'état est remis le 7 mars et sera envoyé au droguiste quand il aura été visé par le médecin. Et nous apprenons

que le 21 mars 1763, l'hôpital a reçu « facture du sieur PLUVINET marchand droguiste à Paris des drogues et remèdes qui lui avaient été demande pour cette maison, ladite facture montante a quatre cent trente trois livres lesquels drogues et remèdes doivent arriver demain ou mercredy prochain ayant este charge par ledit sieur PLUVINET a raison de quatre livres dix sols du cent de voiture » (33).

En 1766, la somme allouée annuellement à la Supérieure « pour ce qui concerne les drogues et médicamens, sucre et eau-de-vie » est augmentée et atteint 200 livres. La Supérieure continue à commander les drogues chez LAJOYE fils, par exemple, marchand droguiste (34).

Ceci dure jusqu'en 1773. A ce moment le bureau estime la somme de 200 livres « exorbitante » — bien que la Supérieure la trouve à peine suffisante — et il supprime ce crédit (35). Les drogues seront dorénavant fournies par le marchand droguiste de La Charité, LESFILLESHERON, qui deviendra marchand-épicier-droguiste en 1781 puis maître-en-pharmacie en 1782. Nous relevons :

« mandement de quatre cent soixante livres, le 12 juin 1775
« - d° - de deux cent soixante quinze livres, le 6 février 1779
« - d° - de deux cent trente cinq livres neuf sols six deniers en
« 1781
« - d° - de trois cent soixante seize livres trois sols six deniers,
« le 1[er] juin 1782 » (36).

Mais le 3 février 1783 le bureau d'administration, pour réduire les dépenses, revient à l'ancien arrangement et charge à nouveau la Supérieure de fournir « tous les médicamens necessaires aux malades « de cette maison moyennant la somme de deux cents livres qui luy « sera fourni par le bureau chaque année ». — « quant aux médi- « camens composés seront ordonnes et indiques par le médecin de « cette maison et également fournis par ladite dame Supérieure » (37).

Et nous voyons pendant les années suivantes, parmi les mandements, celui de 200 livres pour la fourniture des médicaments (38).

Au moment de la Révolution et jusqu'à l'an 10, le fournisseur attitré de l'Hôtel-Dieu est le marchand-droguiste ou apothicaire PLUVINET fils, de Paris. Citons quelques mandements : « du 13 plu- « viôse de la cinquième année républicaine... cent vingt deux livres « dix sept sols ... pour drogues par lui fourni... », un autre du 15 « germinal an 6 : « le mandement s'élève à quarante neuf livres « seize sols six deniers » ; plusieurs autres se montent à « cent « soixante dix huit livres, dix sept sols neuf deniers (1[er] germinal an XI) et cent quatre vingt un francs (30 prairial an 12) » (39).

Une seule fois un apothicaire de Bourges a fourni des médicaments : « un mandement a été tiré le 4 février 1810 au profit de Monsieur SUBERT apothicaire à Bourges « solde de la facture du « 28 novembre 1809 ». Au début du XIX[e] siècle l'hôpital de La Charité ne s'adresse plus qu'à des fournisseurs de la ville. Pendant de longues années le pharmacien LALLEMAND va fournir remèdes et médicaments à l'hospice (40).

Pots de l'HOPITAL DE COSNE-SUR-LOIRE

L'HOTEL-DIEU de COSNE-SUR-LOIRE

GENERALITES

« Cosne, située sur la rive droite de la Loire, villam conditam, « super fluvium ligerim sitam (charte d'Héribalde de 848) est traversée « par le NOHAIN qui la sépare de son important faubourg de Saint- « Aignan. Elle se trouve ainsi dans l'angle formé par le fleuve et la « rivière.

« Son ancien nom celtique de CONDATE, qui signifie angle, lui est donné dans l'itinéraire d'Antonin, qui indique sa situation comme station « romaine, entre Nivernum, Nevers et Brivodurum, Briare...

« ...A son origine, Cosne n'était qu'un simple CASTRUM entouré de « quelques maisons, bien que Peutinger en parle comme d'un lieu « important...

« ...Les règlements de Saint-Aunaire et de Saint-Tétrice font mention « de cette ville qui avait été comprise dans les biens que Saint-Germain, « évêque d'Auxerre, légua à son église. Elle resta sous la dépendance « de cet évêché jusqu'à la Révolution » (1).

HISTORIQUE

Cosne au Moyen-Age eut ses fortifications et son château. Vers 1087, l'évêque HUMBAUD y fit édifier un palais épiscopal ; des prieurés comme celui de Saint-Aignan, des couvents comme celui des Bénédictines s'installèrent dans la ville et ses faubourgs. Cosne eut son grenier à sel, son four banal, ses halles, ses prisons, ses maladreries et son Hôtel-Dieu.

Nous n'avons pu savoir à quelle époque l'hôpital a été fondé, mais une délibération des administrateurs du 19 août 1753 nous apporte quelques renseignements (2) :

« sur ce qui a été représenté par lesdits sieurs Bailly et de Noirterre
« en leur dites qualitez que lhostel-Dieu de la dite ville, quoique d'une
« fondation très ancienne est d'un secours des plus necessaire pour le
« soulagement des pauvres malades du lieu et des environs même pour
« celuy des passants tant par terre que par eau, qui ne peuvent avoir
« recours à cet asile pendant vingt cinq lieues de route scavoir depuis
« Montargis jusqu'à La Charite, ne se trouve néanmoins confirmé par
« aucune lettre patente, ce que leur obtention paroist d'autant plus
« nécessaire que ledit hostel-Dieu est extrêmement pauvre, ce que l'Edit
« du Roy du mois d'aoust 1749 deffend aux Communautés éclesiastiques
« d'acquérir aucun fond et d'augmenter leur revenu ce que ledit hostel-
« Dieu hors d'état de subvenir autant qu'il conviendrait aux besoins des
« pauvres malades, puisqu'il n'est pas même à portée de fournir le
« necessaire des deux hospitalières qui le desservent... il a été décidé
« que l'on prendrait lavies des habitants... a l'effet de présenter leur
« requeste a sa Majesté pour des lettres patentes necessaires ».

Cette délibération est très intéressante. Si elle nous rappelle que l'Hôtel-Dieu est de « fondation très ancienne » et qu'il secourt les pauvres de la ville et des environs, elle nous apprend qu'il reçoit « les malades passants tant par terre que par eau ». Il ne faut pas oublier que Cosne était un port important au temps « des mariniers de la Loire » et que nombreux étaient les coches d'eau et les bateaux qui sillonnaient le fleuve. La route de Paris à Lyon qui le côtoyait souvent voyait ses diligences s'arrêter à Cosne.

De cet Hôtel-Dieu dont il est question en 1753, rien ne subsiste aujourd'hui. Il était établi dans l'île formée par les deux bras du Nohain, à droite en entrant dans le faubourg de Saint-Aignan, et c'est Claude Duplessis, fermier des gabelles, qui en fait le premier mention dans son testament du 11 août 1504 (3).

Les maladreries de la Celle et de Saint-Lazare dépendaient de l'Hôtel-Dieu. La maladrerie de la Celle-sur-Loire possédait de nombreux biens en terres, vignes et maisons. Le cloître Saint-Lazare ou de l'Hermitage servant de maladrerie était situé au nord de la ville sur un territoire appelé Saint-Lazare, dépendant de la commune de Cours. La chapelle du cloître existait en 1212, il en est parlé dans un accord intervenu entre le comte de Gien et l'évêque d'Auxerre. En 1535, la chapelle du cloître est mentionnée dans un ancien pouillé du diocèse d'Auxerre, et en 1675 le duc de Nevers comprend, dans l'énumération des droits appartenant à son château de Cosne, la collation et la disposition de la chapelle Saint-Lazare (4).

Claude Duplessis dit dans son testament qu'en 1504 il y avait encore des ladres.

Un édit de Louis XIV réunit les biens de la léproserie de la Celle à ceux de l'Hôtel-Dieu « pour être lesdits revenus employés à la nourriture et à l'entretien des pauvres malades qui seront reçus audit Hôtel-Dieu » (5).

L'inondation du Nohain du 25 février 1658 avait fait éprouver à l'Hôtel-Dieu des dommages considérables ; on le plaça dans un endroit plus élevé, toujours près du Nohain, mais après l'inondation du 20 octobre 1846, le conseil d'administration de l'hospice ordonna sa translation sur la route de Paris où il se trouve aujourd'hui.

LOCAUX et MATERIEL

S'il ne reste aucun bâtiment du vieil hôpital, nous savons par les inventaires que nous avons consultés, que l'établissement avait une certaine importance. Il comprenait la chapelle, le vestibule, la salle des hommes, la salle des femmes, la cuisine, l'apothicairerie, la chambre où se tient le bureau, la chambre de dépôt, la deuxième chambre de dépôt, la lingerie, la chambre de la sœur hospitalière, la chambre à lessive, le grenier, le jardin et la cave.

Les inventaires de 1740, 1746, 1771, 1772, 1775, 1782 sont à peu près les mêmes et nous nous contenterons de citer celui de 1746 dont le recolement a été fait le 10 juin pour l'entrée des dames Danet (6).

« Etat des ustensiles de la pôticairerie
« deux tamis à passer les poudres,
« trois mortiers, un de fonte avec pillon de fert un en cuivre jaune avec « son pillon
« plus un de marbre avec un pillon buy
« plus une ceringue d'étain avec six canons de buy et une boëte pour « la mettre
« plus vingt deux boëtes de bois servant à mettre les simples et drogues,
« plus une target à la fenêtre de la dit apoticairie
« plus deux petites chaises basses pour se chauffer
« plus un marchepied avec une table avec son tiroir dans la pôticairie « de chesne
« plus une table de noyer pour la potiquairie
« plus une lampe d'étain avec son cristal, pour mettre lhuile
« plus un fourneau de fer pour lapoticairie
« plus une seringue d'étain avec son étui
« deux paires de balances de cuivre jaune pour peser les drogues
« plus un marc de huit livres pesant de tous les petits poix aussi de « cuivre jaune
« plus trois entonnoirs de fer blanc
« plus trois tamis à passer les poudres dont deux sont de bois, les autres « de cuivre
« plus onze spatules de fer
« — Le 21 janvier 1751, monsieur Saillant, procureur fiscal a fait don « d'un plat d'étain avec deux écuelles pour les malades, plus deux « salières d'étain fin et deux bassins aussi d'étain ».

Nous pouvons reconstituer avec ces éléments ce qu'était l'apothicairerie avec ses ustensiles, sa table de chêne à tiroir, sa table de noyer, son fourneau pour « mettre du feu l'hiver », ses chaises basses, sa lampe d'étain « avec son cristal, pour mettre l'huile » et la « target » qui ferme bien la fenêtre. Les drogues, les simples, les balances, tous les instruments sont prêts pour le travail. Dans la lingerie voisine, sans parler du linge pour les malades, il y a « des tabliers, plus six tabliers neufs garnis de leurs poches et bavettes servant aux chirurgiens »... des essuie-mains, des serviettes, etc... (7).

Dans l'apothicairerie il y a encore « une grande boëte couverte de cuir noir de la longueur de deux pieds contenant les instruments cy-après détaillés » :

« 1° une scie à manche d'ivoire pour l'amputation
« 2° Un couteau courbe
« 3° deux scalpels aussi pour l'amputation
« 4° un grand bistoury pour l'amputation
« 5° deux gros scalpels pour l'ouverture du cadavre
« 6° deux couteaux renforcés à manche de corne d'Irlande aussi pro-
« pres à l'ouverture des cadavres
« 7° une sonde brisée en acier propre à sonder les plaies profondes
« et à panser les setons
« 8° un davier propre à l'extirpation des dents
« 9° une pince propre à tirer les corps étrangers des plaies
« 10° une autre pince à anneau
« 11° une paire de ciseaux propre à couper le linge
« 12° une spatule
« 13° deux trocarts, un gros et un petit avec chacun leur canule en
« argent, destinés à l'opération de la ponction
« 14° un bistoury caché servant aux hernies
« 15° quatre sondes en argent, dont deux grandes et deux petites avec
« chacune leur stilet en argent propre à sonder les malades
« de vessie, enfermées dans un étui de chagrin
« 16° un tourniquet à faire l'amputation avec le ruban de fil propre
« à faire la ligature
« 17° l'arbre du trépan en acier et à manche d'ivoire
« 18° trois couronnes de trépan de différentes grosseurs
« 19° deux persoratifs
« 20° deux tirefonds pour relever les pinces enfoncées
« 21° deux rugines
« 22° un couteau mousse à manche d'ivoire pour enlever les cier (?)
« 23° un instrument mousse par le bout et rond propre à porter sur
la dure-mère du premier appareil
« 24° un bistoury imaginé pour enlever la pierre contenue entre le
« prépuce et le gland
« 25° un repoussoir en pied de biche pour les dents
« 26° une grande lancette d'abcès
« 27° un bistoury courbe
« 28° une autre paire de ciseaux à couper le linge
« 29° une sonde creuse
« 30° une petite seringue d'étain propre à faire les injections
« 31° un bouton de fer propre à faire le cotère actuel plus une cage
« de fer pour les fractures » (8).

C'est au mois d'octobre 1740 que nous avons vu pour la première fois cet inventaire des instruments de chirurgie « dont demoiselle Louise Odry avait fait présent à l'Hôtel-Dieu ». A côté de cette grande caisse il y avait à la même époque, dans l'apothicairerie, « une boëte « en bois de chesne fermant à deux ressorts contenant tous les ins- « truments pour faire recouvrer la vie aux noyés ». Cette boîte, ainsi que les instruments qu'elle contenait, appartenait à la ville qui « l'avait seulement déposée audit Hôtel-Dieu » (9).

L'apothicairerie a été durant tout le XVIII^e siècle très bien approvisionnée puisque nous relevons dans « l'inventaire de l'hospice national de Cosne du 11 thermidor, l'an II de la République » (10).

« ....Art. 43 — Dans l'appoticairerie s'est trouvé quarante-six bouteilles « de verre noir vide, quatre caraphe de verre égallement vuide et trente- « six bouteilles topettes vuides.

« ....Art. 44 — Vingt-quatre chevrettes de fayence en partie garnie de « différents médicaments et d'autres où il n'y a rien.

« ....Art. 45 — Vingt-trois canons en fayence aussi partie garnie de « leur médicament.

« ....Art. 46 — Seize autres pots de fayence aussi en partie garnie de « médicaments.

« ....Art. 47 — Dix demi-bouteilles pleines ou vuides de médicaments « et huit topettes de médicaments.

« ....Art. 48 — Vingt-sept fiolles ou flacons où il y a des médicaments.

« ....Art. 49 — Quatre mortiers avec leurs pilons, le premier de fonte, « un de marbre, un de métal et l'autre de marbre plus petit.

« ....Art. 50 — Deux seringues à manche de bois le tout étant arrangé « sur un corps de menuiserie formant buffet et rayon garnissant à peu « près moitié de la chambre.

« ....Art. 51 — Deux alambics de cuivre l'un jaune et l'autre rouge.

« ....Art. 52 — Un thamis à tambour et deux petits à passer les drogues.

« ....Art. 53 — Une boîte avec tiroir contenant des instruments de diffé- « rents genres, tous de chirurgie.

« ....Art. 54 — Une paire de petites balances en cuivre jaune et une « autre de demi-livre avec un trébuchet avec ses grains.

Ce dernier inventaire nous montre que l'apothicairerie s'est enrichie de nouveaux appareils ; s'il nous avait révélé le nom des drogues contenues dans les divers récipients, nous aurions été comblée !

Nous avons retrouvé dans l'hôpital actuel dix-huit chevrettes et treize pots à canon. Les bouteilles, boîtes, alambics, etc., ont disparu. Ces pots de pharmacie ont été achetés, si l'on s'en rapporte aux inventaires, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Ils sont en faïence de Nevers si l'on en juge par le dessin et la facture.

Les dix-huit chevrettes sont élégantes, de forme et de taille semblables, les pots canon sont tous de même grandeur. Ces pièces sont en faïence blanche, ornées du décor bleu caractéristique à la palme

et à la marguerite que nous retrouvons également dans les pots du XVIII[e] siècle de Varzy et de Nevers. Il n'y a aucune inscription dans les cartouches.

DROGUES et APPROVISIONNEMENT

Nous n'avons trouvé que pour les années 1786, 1787, 1788, 1789, 1790 des achats de drogues très détaillés avec quantité et prix.

Pour l'année 1786 (11) :

« 12[L] de manne a 50 sol	30[L]	5[s]
« 2[L] de quinquina ordinaire a 12	2[L]	
« 3[L] de réglisse d'espagne a 24[s]	3[L]	12[s]
« 3[L] sel depsum a 25 sol	3[L]	15[s]
« 8 once iris de florence	2[L]	
« 2[L] litarge dor a 30 sol	3[L]	
« 3[L] sirop nairprum a 3[L] 10[s]	10[L]	10[s]
« une petite bouteille deau de loche	3[L]	
« 2[L] dhuile d'amande douce a 50[s]	5[L]	
« 4 once Itiphe minéral a I lonce	4[L]	
« 2[L] des farines resolutive a 3[L]	6[L]	
« 1[L] de sel de nitre purifié	2[L]	10[s]
« 4[L] de casse a 30 sols	6[L]	
« 3[L] ongant stirax a 4[L]	12[L]	
« 2[L] thamarinx a 3[L]	6[L]	
« 2[L] sirop de nimphe a 3[L]	6[L]	
« 2[L] crème de tartre a 40[s]	4[L]	
« 1[L] folicule de senée	12[L]	
TOTAL	113[L]	1[s]

En 1787 nous retrouvons la liste des achats présentée de la même façon :

« 2[L] de quinquina rouge a 20 la livre	40[L]	
« 10[L] de manne en sorte a 55 sol	27[L]	10[s]
« 2[L] sirop de chicorée de rhubarbe 3[L] 10[s]	7[L]	
« 2[L] senne monde a 6[L]	12[L]	
« 4[L] casse a 55 sol.	11[L]	
« 4[L] de reglisse a 24 sol la livre	4[L]	16[s]
« 3[L] du supuratif a 30 sol	4[L]	10[s]
« 2[L] de terebentine de venise a 45[s]	4[L]	10[s]
« 4[L] de sel dépsum a 25[s]	5[L]	
	116[L]	6[s]

En 1788 et 1789 les listes sont toujours détaillées et comportent, comme les années précédentes, quantités et prix:

«	12L	de miel a 20 sol la livre	12L
«	6	pinte deau de vie a 30 sol.	9L
«	12L	de manne a 55 sol	33L
«	2L	quinquina ordinaire a 15s	30L
«	3L	ongant de la mere a 36s	5L 8s
«	7L	baume darceus 45 sols	4L 10s
«	2L	dhuile damande douce a 50s	5L
«	4	once esprit de coclaria	2L
«	4L	de sel depsom a 25 sol la livre	5L
«	1L	sel duplicatum	3L
«	4	once jpecacuanha a 4 lonce	16
		Total	134L 18s

L'an 1789:

«	1L	de camphre	3L 10s
«	3L	de sirop de nairprum a 3L 10s	10L 10s
«	2L	cristal mineral a 26 sol.	2L 12s
«	3L	thamarin a 3L	9L
«	2L	crême de tartre a 40 sol.	2L
«	2L	litarge dor a 30 sol.	3L
«	1L	manne en larmes	2L 5s
«	2L	escamonee 35 sol.	3L 10s
«	2L	folicule de senee a 10L	20L
«	10L	de manne grasse 50 sol.	25L
«	4L	farine resolutive a 50 sol.	10L
«	3L	sel depsum de 25 sol.	3L
«	4	pintes deau de vie a 36 sol.	7L 4s
«	3L	ongant stirax a 4L	12L
		Total	114L 6s

En 1790, la somme dépensée est plus importante que les années passées: 157 livres 3 sols. Tout au long de ces années, les mêmes drogues reviennent fréquemment et ce sont celles qui sont employées très couramment à cette époque dans la région.

L'an 1790:

«	8	once corne de cerf a 3L	1L 10s
«	8	once poudre cornachine a 8L	4L
«	1L	gomme ammoniac	2L 12s
«	4	once jalap	1L 16s
«	1L	gomme adragante	5L

« 1L confection amee		2L	5s
« 2L linitif fin a 3L		6L	
« 1 once orcanette		1L	10s
« 2L cataticum double a 4L		8L	
« 2L dhuile damande douce a 50s		5L	
« 3L thamarin a 3L		9L	
« 2L sirop de nimphe a 3L		6L	
« 2L quinquina rouge a 20L		20	
« 1L rubarbe		20	
« 3L casse a 3L		9L	
« 12L manne a 55 sol.		33L	
« 1L senee a 6L		12L	
« 3L sirop nairprun a 3L 10s		10L	11s
	TOTAL	157L	3s

Nous ne savons pas qui a fourni ces drogues à l'Hôtel-Dieu, mais par la délibération du 25 juillet 1752 nous apprenons que la sœur « a désobéi au bureau... en faisant venir des drogues de Paris » (12). Le 17 septembre 1753, il a été remis « quatre-vingt-une livres seize « sols au sieur DETHIEDE qui avait payé cette somme au sieur « LESGUILLIER. droguiste à Paris, acompte sur ce que cette hostel- « Dieu luy doit pour drogues » (13). En l'an VIII c'est CHEVALIER le jeune de Nevers qui fournit manne, casse, etc... (14).

« A la citoyenne directrice — Nevers le 21 prairial

« de l'ospice de COSNE-S-LOIRE.... — l'an 8

« Citoyenne,

« Je vous envoy les petits articles que vous m'avait demandé et « vous en avait sy bas facture montant a 46L 1s toujours devouee a vous « etre utile je vous salue avec une parfaite consideration ».

« CHEVALIER lejeune »

« 3L manne belle a 3L 12s		10L	10s
« 2L casse choïsie a 3L 15s		7L	10s
« 3L sel dipsom a 20s		3L	
« 2L quina rouge supérieur a 12L		24L	
« 1 reglice			15s
	TOTAL	46L	1s

Le 20 frimaire an 10, Pierre DELONDRE, droguiste à Paris, offre de fournir les drogues nécessaires à l'hospice de Cosne. Voici sa lettre (15) :

Paris 20 frimaire an 10

« Citoyen,

« Les membres du Directoire central des hôpitaux militaires ayant bien « voulu m'accorder leur confiance et la préférence pour la fourniture des « drogues nécessaires au service du Dépôt Central de pharmacie, je me

HOPITAL DE COSNE-SUR-LOIRE — *Pot et Chevrette*

« trouvè, par la suppression des sept huitièmes desdits hôpitaux, une « forte partie de la fourniture retranchée.

« Comme vous recevez maintenant dans votre hôpital les militaires qui « se trouvent dans votre arrondissement, permettez que j'aye l'avantage de « vous offrir mes services pour tous les médicaments simples et com- « posés dont vous avez besoin.

« L'Administration des hôpitaux civils de Paris a bien voulu aussi « me continuer depuis six ans la même confiance qu'elle avait longtemps « accordée à feu mon respectable père... Si vous daignez m'accorder la « vôtre, vous n'aurez pas à vous repentir...

« Pierre DELONDRE droguiste
« rue de Verrerie n° 12
« Paris».

LE PERSONNEL

D'après le règlement de CHARLES, évêque d'Auxerre, en date du 25 juin 1733, ce sont les religieuses « qui sont chargées du soin dudit hôtel-Dieu ». Elles enregistrent les entrées et sorties des malades et font l'inventaire de leurs habits. Elles inscrivent les dépenses journalières et « leur quête de chaque jour ». Et selon l'article 5 de ce règlement, les administrateurs continuent de payer cent quarante livres pour chacune des sœurs (16).

En 1752, le 20 juillet, le bureau de l'Hôtel-Dieu chargeait « Jean-François BILBAUT, médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu, de faire « l'inventaire des drogues qui étaient dans lapoticairerie... de les « augmenter ». La sœur Marguerite-Elisabeth MAURY, hospitalière dudit Hôtel-Dieu, fut chargée par le bureau, de l'apothicairerie (17).

Le 15 mai 1782 c'est la sœur Praxède BERNUS, de l'Ordre de la Charité à Nevers, qui est nommée à Cosne.

Le 6 septembre 1782 il a été délibéré et arrêté (18) :

« ... 4° Il sera établi au présent hôtel-Dieu sur la réquisition même et « par les soins es la sœur Praxède de BERNUS, supérieure, une apoti- « quairerie pour le commencement es laquelle elle n'a demandé que cent « livres qu'il a été arrêté de lui accorder.
« ...5° Monseigneur désirant de contribuer à maintenir de plus en plus « et à rétablir si besoin est l'observation des règles qui doivent diriger « l'administration d'un établissement si précieux à la ville de Cosne a « fait lecture de la déclaration du Roy du 12 décembre 1698 portant « règlement sur la forme de l'administration des hôpitaux tous les arti- « cles de cette loi ont été comparés aux usages reçus et introduits au « présent Bureau et il a été convenu de suivre en tout de point en point « l'exécution d'une loi aussi sage et que le Roi entend être observée « dans les hôpitaux qui, comme celui-ci, n'ont pas de règlement parti- « culier ».

Vers 1610 un apothicaire de Cosne était administrateur de l'Hôtel-Dieu. En 1679 « le bureau étant entré dans le détail de l'ad- « ministration de la maison... il a été réglé... qu'il y aurait un registre « sur lequel il sera journellement fait état par monsieur BILLEBAUT, « médecin, ou en son absence, par monsieur SEIMON, chirurgien, des « aliments tant en pain, qu'en viande et vin, à fournir aux malades « qui seront dans la maison ». Il est à présumer que le médecin et le chirurgien avaient, avec la sœur apothicaire, la surveillance des drogues et des remèdes (19).

Il nous faut arriver au seuil du XIX^e^ siècle pour trouver un pharmacien nommé à l'hospice de Cosne. Le 15 février 1826, le sieur SAYER, pharmacien à Cosne, demande à être commissionné comme pharmacien de l'hospice civil de Cosne : « considérant que depuis « neuf années le sieur SAYER fournit les médicaments à l'hospice de « Cosne et que l'administration de cet établissement n'a toujours eu « qu'à se louer du zèle et de ses connaissances... le sieur SAYER est « nommé pharmacien de l'hospice » (20).

L'HOTEL-DIEU de CLAMECY

GENERALITES

« Ville des beaux reflets et des souples collines... Autour de toi,
« tressées, comme les pailles d'un nid, s'enroulent les lignes douces des
« coteaux labourés. Les vagues allongées des montagnes boisées, par cinq
« ou six rangées, ondulant mollement ; elles bleuissent au loin : on di-
« rait une mer... Tout est calme. A peine çà et là un souffle paraît gon-
« fler le sein d'une colline. D'une croupe de vagues à l'autre, les chemins
« vont tout droit, sans se presser, laissant comme un sillage de barques.
« Sur la crête des flots, au loin, la Madeleine de Vézelay dresse ses mâts.
« Et tout près, au détour de l'Yonne sinueuse, les roches de Basserville
« pointent entre les fourrés leurs dents de sangliers. Au creux du cercle
« des collines, la ville, négligente et parée, penche au bord de ses eaux,
« ses jardins, ses masures, ses haillons, ses joyaux, la crasse et l'harmonie
« de son corps allongé, et sa tête coiffée de sa tour ajourée » (1).

Poétisée par R. Rolland, Clamecy aurait pu retenir notre attention, mais un autre titre de gloire s'attache à elle ; seule des villes de France, elle a eu le privilège de donner asile aux évêques de Bethléem et de posséder le vieil hôpital de Pantenor... N'oublions pas que Clamecy est peu éloignée de Vézelay, où Saint Bernard a prêché la Croisade.

L'HOPITAL PENTENOR

L'origine de l'évêché de Bethléem-les-Clamecy se rapporte à la fondation, à l'est de la ville sur la rive droite de l'Yonne, de l'hôpital de Pentenor, également désigné dans les actes sous les diverses appellations de Pantenor et de Pentoner établi à Clamecy « pour l'hébergement des pèlerins revenant de Terre sainte ».

Un comte de Nevers créa cet hôpital de Pantenor au XII^e siècle (vers 1147) ainsi qu'une chapelle voisine, mise sous le vocable de Notre-Dame et un chapitre de huit chanoines réguliers « de l'ordre de l'Etoile » soumis à la règle de Saint Augustin.

Guillaume IV, comte de Nevers, parti en 1167 à la Croisade en Palestine, mourut de la peste le 24 novembre 1168 à Ptolémaïde. Il légua par testament à l'église de Bethléem en Palestine l'hôpital de Pantenor fondé par sa famille à Clamecy. Il transféra à l'évêque de Bethléem en Palestine la possession de l'hôpital de Pantenor avec tous ses revenus dans le cas où le nouvel Evêché de Terre-Sainte, fondé en 1110 par Baudoin, frère de Godefroy de Bouillon, ne subsisterait pas (2).

Vers 1223, Régnier, neuvième évêque de Bethléem, est contraint d'abandonner la Palestine et vient se retirer à l'hôpital de Pantenor.

Des difficultés s'étaient élevées entre l'évêque d'Auxerre et celui d'Autun au sujet de la juridiction ecclésiastique sur l'hôpital de Bethléem à Clamecy, situé sur les confins des deux diocèses... Une bulle du pape Honorius III nous a transmis in-extenso la sentence arbitrale de 1211 réglant ce différend et, par un acte du 27 octobre de la même année, l'évêque d'Autun déclare aux frères de la maison de Bethléem et aux habitants du bourg de Bethléem, que d'après la sentence arbitrale, l'hôpital, la chapelle et le bourg de Bethléem sont du diocèse d'Auxerre (3).

D'après un procès-verbal de visite de « l'Hostel épiscopal de l'Evesché de Bethléem et de ses dépendances » dressé le 2 octobre 1690 par deux notaires de Clamecy :

> « ledit hospital et Maison-Dieu s'est toujours appelé Evesché de Beth-
> « léem et se conciste en une église sous le titre de Notre-Dame, deux peti-
> « tes chapelles au-devant de l'église, cloistre dans lequel il y a un petit
> « jardin appelé le jardin des Olives, le mont Calvaire et la Maison épis-
> « copalle se consistante en chambres, salles, grenier, écurie à costé, cour,
> « colombier et jardin » (4).

Pendant tout le Moyen-Age et au début des temps modernes, Clamecy ne fut doté que de cet hôpital de l'Evêché et des maladreries, entre autres celle d'Armes, d'origine aussi ancienne.

Un édit de décembre 1672 permettait à des Ordres hospitaliers, notamment à ceux de Mont-Carmel et de Saint-Lazare, d'annexer les hôpitaux et hôtels-Dieu. Les représentants de ces Ordres religieux réussirent à prendre possession de l'hôpital de l'Evêché malgré l'opposition de François Bataille, 45^e évêque. Mais un édit de mars 1693 annula les dispositions de 1672 et Pantenor revint à l'évêque de Bethléem.

L'HOTEL-DIEU

C'est pendant cette période que, pour procurer un asile aux malheureux, Jeanne Simpol acheta une maison le 12 février 1693 :

« acquisition faite par l'hôtel-Dieu de Clamecy sous le nom de Jeanne « Simpol, de Monseigneur François Batailler, évêque de Bethléem, « d'une maison détachée de l'hôtel épiscopal dudit Bethléem avec « le jardin, aisances et dépendances de ladite maison qui consistent « en chambre basses, chambres hautes et grenier dessus le tout « étant en un enclos environné en partie de muraille et en partie « dhaye vive situées au faubourg de Bethléem proche l'église dudit « lieu et proche de l'hôtel épiscopal lequel hôtel épiscopal était « anciennement l'hôpital de Bethléem dépendant de la maladrerie « de Clamecy ainsi que la maison dont il s'agit au présent contrat « et qui appartenaient ou a été possédé par Messieurs les Chevaliers « de N.D. du Mont-Carmel dont les évêques de Bethléem se sont « emparés et dont ils font maintenant la maison et l'hôtel épiscopal « quoiqu'elle doive appartenir à l'hôtel-Dieu de Clamecy attendu « que par arrêt du conseil du 10 septembre 1693 tous les biens de « la maladrerie de Clamecy ont été réunis audit hôtel-Dieu. Ladite « acquisition faite dudit évêque moyennant vingt livres de rente « foncière et perpétuelle payable chacun an au dit Seigneur Evêque « ou ses successeurs au jour de fête Saint-Rémy » (5).

Mais l'hôpital de Pantenor ne convenant plus, le 5 décembre 1718 nous trouvons l'acte d'acquisition faite par l'Hôtel-Dieu de Clamecy au sieur Paul Girardot de Chamecourt d'une maison située dans la ville même... « lieu où la rue Basse tenant d'un long au biez « du moulin appelé vulgairement le moulin neuf, la dite maison « consistant en une petite cour devant trois chambres basses, trois « cabinets, une petite cuisine, un petit parterre-allée, autres cuisines, « chambres hautes, grenier dessus, caves galleries, grande cour, éta- « ble..... Plus par le même contrat a été aussy vendu audit hôtel- « Dieu un jardin assis hors de la ville dépendant de ladite maison « de la contenance d'un arpent environ... et une petite maison pro- « pre à loger un jardinier, situé derrière le premier faubourg de « Bethléem les susdits héritages vendus... moyennant le prix de « 4.800 livres sur laquelle le sieur Girardot a fait remise de celle « de 800 livres en faveur des pauvres dudit hôpital pour subvenir « à leur nourriture et entretien » (6).

Dans les archives de l'hôpital nous trouvons les titres des biens ayant appartenu à l'hôtel-Dieu. Grâce à eux nous pouvons reconstituer la physionomie de la maladrerie avec ses petites maisons. Les biens de la maladrerie de Clamecy réunis à l'hôtel-Dieu consistaient en « une petite chapelle sous l'invocation de Saint-Lazare a un demi « quart de lieue de la ville appelée vulgairement la chapelle de la « maladrerie située et construite proche et attenant les mazures de « l'ancien hôpital de la maladrerie avec un petit terrain autour de « la dite chapelle de la contenance d'un demy journal servant autre- « fois de cimetière le surplus du terrain... et les mazures de l'ancien « hopital contenant un journal et demy ou environ a été donné à « bail à rentes... une pièce de pré au-delà de la rivière Dyonne... une « autre pièce de pré au perthuis du Moulin, dudit Armes, le pré

« rond » (7). Il existait encore le terrier de la maladrerie et le « droit de langue ».

Il faudrait ajouter à ces biens « ceux de la maladrerie de Druys, « bourg distant de Clamecy de trois lieues, ceux de la maladrerie « de Corvol, petit bourg distant de deux lieues » (8).

Ce n'est que depuis le transfert de l'hôpital de Pantenor au centre de la ville, le 25 mai 1719, que nous retrouvons des archives nous intéressant au point de vue pharmaceutique.

LES LOCAUX

L'acte d'achat de la maison n'indique pas de pharmacie dans l'énumération des chambres. Nous n'avons trouvé aucun inventaire en faisant mention avant le 5 octobre 1843. A cette date, il y avait ...« chambre de Madame la Supérieure... chambre en face — office — « cuisine — salle à manger — chambre des sœurs — salle des hom- « mes — salle des femmes — pharmacie (inventaire)

« — une table à noyer avec tiroir
« — une presse en bois
« — une écuelle en étain avec manche en bois
« — deux alambics en cuivre
« — 2 mortiers en fonte, 1 en porcelaine, un autre en pierre,
« — 1 trébuchet avec boîte contenant les nouveaux poids,
« — 1 boîte en noyer très propre contenant scarificateur,

« un corps de pharmacie avec un avant-corps contenant vingt tiroirs « et garni de cinq rayons supportant 105 bocaux garnis, 87 bocaux en « verre et 18 en faïence plus 5 flacons.
« Dans un petit placard fermant à clef et tenant à la pharmacie 31 petits « flacons remplis de différentes drogues; un petit cuir contenant un « mauvais rasoir, 1 spatule, 1 fourchette et corne et 1 poinçon 1 boîte...
« Dans la chambre dite de l'hermite lit et baignoire » (9).

Une délibération du « 20 may 1781 décidait ...de faire construire une chambre à lessive... la nouvelle chambre de lessive pourrait servir en même temps de chambre de bains pour les malades, choses désirées depuis longtemps par les médecins et les chirurgiens » (10). Mais nous n'avons pu savoir à quel moment la pharmacie a été installée.

LE PERSONNEL

Au début du XVIII[e] siècle nous avons relevé sur un tableau « des charges et dépenses de l'hôtel-Dieu de Clamecy » (11).

« — 2 relligieuses hospitalières de l'Ordre de Saint Augustin,
« — 2 servantes,
« — la dépense de l'intérieur de la ditte maison,
« — le paiement des tailles du médecin dudit hôtel-Dieu qui est le seul honoraire qu'il en tire
« — le mémoire du chirurgien.

En 1716

« Les sieurs administrateurs de l'hôtel-Dieu de Clamecy passaient un « concordat avec dame Jeanne Daulne hospitalière... Et voyant que notre « fille Jeanne Simpol qui a soin dudit hôtel-Dieu est seule et âgée et « souvent malade venait à manquer il se pourrait qu'il n'y aurait plus « personne pour avoir soin de ceux qui sont à l'hôtel-Dieu... ce estant « la dame Daulne venue audit hôtel-Dieu avec dame Catherine Deming- « guard sœur hospitalière de la maison de Donzy... quelle restera en « cet hôtel-Dieu comme supérieure avec ladite dame Deminguard pour « le service et le soulagement des pauvres malades de l'un et l'autre sexe « suivant la pratique admise... ladite sœur sera tenue de signer pour cha- « que quinzaine le mémoire de la dépense... de recevoir tous les pauvres « de maladie qui... seront envoyés par les sieurs administrateurs jusqu'au « nombre des lits qu'il y a pour cet effet ... (sauf) de maladies infectieu- « ses, de contagion, de maux vénériens et incurables » (12).

Ces religieuses donnèrent leurs soins aux malades à la satisfaction de tous, mais ne trouvant plus d'hospitalières de Saint-Augustin, les administrateurs durent en 1769 « se déterminer à accepter des Providenciennes ». C'est à cette date que les sœurs demandent « qu'il soit fait une séparation de la salle des hommes d'avec celle des femmes pour la dessence » (13). Dans un mémoire du bureau de l'hôtel-Dieu en 1769 nous lisons : « le soin continuel des malades, l'attention à leur état, à leur régime, à leur propreté, tels sont les objets principaux confiés aux Religieuses chargées du gouvernement de l'hôtel-Dieu » (14). Il ressort qu'elles n'avaient pas à préparer les remèdes et nous trouvons dès la fin du XVII^e^ siècle un apothicaire attaché à l'hôtel-Dieu.

Notre confrère Madame Roy-Lecat, dans sa thèse « Contribution à l'histoire de la pharmacie en Nivernais » a relevé que des apothicaires adjoignaient à leur titre celui de chirurgien : c'est ce qui se passait fréquemment à Clamecy. « Ainsi François Portrait le jeune est reçu « maître d'art apothicaire » audit Clamecy, par les maîtres apothicaires de Clamecy le 19 janvier 1704 et reçoit des médecins et chirurgiens de Clamecy ses lettres de maîtrise, pour exercer l'art de chirurgie dans ladite ville de Clamecy, le 22 septembre 1716 » (15).

François Portrait le jeune sera pendant de très nombreuses années « maître apothicaire » et chirurgien à l'hôtel-Dieu de Clamecy. Nous relevons aussi les noms de Nicolas Portrait et Lalande, apothicaires attachés à l'hôpital ; ils préparaient les remèdes et nous avons retrouvé de nombreux mémoires, particulièrement des années 1728, 1731, 1735, 1740, 1746, 1759, 1769, 1781. Ils sont fort intéressants.

LES REMEDES

Voici de 1730, par exemple : « Mémoire pour l'hôtel-Dieu de Clamecy » (16) :

« Premièrement du 11 décembre 1730	une potion cordiale et narcotique	1L	
« plus du 12	un clistère		7s
« plus du 14	un bolux narcotique		5s
« plus du 15	un clistère		7s
« plus du 16	une once d'eau forte et une bouteille d'eau stiphique		12s
« plus du 28	3 onces de propaleum (populeum?)		9s
« plus du même jour	un grand emplastre de betonica		2s
« plus du 11 janvier 1731	2 onces et 6 gros d'opiatte fébrifuge de quinquina		15s
« plus du 8	une bouteille deau de vie camphrée de chopine	1L	
« plus du 20	une bouteille réitérée	1L	
« plus en même temps	une demi-livre d'astringent		10s
« plus du 22	un pot de digestif composé	1L	
« plus du 6 Feuvrier	une once et demie de sirop de diacode		6s
« plus du 12	2 onces de manne et 1 gros de sel vegetal		14s
« plus du 16 Avril	une petite bouteille deau de vie		4s
« plus du 23	un clistère		7s
« plus du 8 mai	une bouteille deau de vie		4s
« plus du 15	une médecine composée	1L	
« plus du 31	une once dongant rosat		2s
« plus du 24 Juin	une once de sirop de nimphea		4s
« plus du 26	une médecine composée	1L	
« plus du même jour	une once de sirop de nimphea		4s
« plus du même soir	une potion cordiale	1L	
« plus	deux onces de reglisse		3s
« plus du 27	une emulsion		15s
« plus du 28	une potion narcotique	1L	
« plus du 8 juillet	une bille d'emplastre de nurember 2 onces et demi	1L	
« plus du 12	une demi once de myrrhe et demi once d'oliban		10s
« plus du 18	une bouteille deau de vie		4s
« plus du 22	une once de sirop de nimphea		4s
« plus du 23	une once de sirop réitéré		4s
« plus du 25	un pot de digestif composé	1L	
« plus en même temps	une once de confection d'hyacinthe		15s
« plus du 26	une potion cordiale	1L	
« plus du 7 Aoust	une potion réitérée	1L	
« plus du 12	une demi once de ponfolix		2s
« plus du 15	une potion narcotique	1L	
« plus du 22	une potion hystérique	1L	
« plus du 24	une demi once de populeum		2s

« plus du 2 septembre	une médecine composée	1L	
« plus du 13	une potion cordiale	1L	
« plus du 17	une médecine composée	1L	
« plus du 10 octobre	un grand emplastre vesicatoire appliqué sur une partie de la		
«	cuisse et genouil		5s
«	une once de confection d'hyacinthe plus en même temps une		
«	once de diachilon gomme		10s
« plus du 6 Novembre	trois onces et demi d'opiatte febrifuge compose	2L	
« plus du 13	un pot de digestif composé et		
«	animé 12 onces	1L	16s
« plus du 18	une once de cannelle		10s
« plus du 23	une medecine composée	1L	
« plus du 27	une potion cordiale et anodine	1L	
« plus mes gages		20L	
	TOTAL	54L	13s

« Monsieur SERVIAT, receveur de l'hôtel-Dieu paiera a monsieur PORTRAIT
« apothicaire la somme de cinquante livres pour les medicaments quil a
« fournis aux pauvres et dont il lui sera tenu compte en rapportant le
« present quittancé trois décembre mil sept cent trente un.

Signe : PORTRAIT apothicaire.

Comme il serait fastidieux de reproduire les nombreux mémoires que nous avons lus et qui sont pourtant très intéressants puisqu'ils nous renseignent sur la pharmacie hospitalière de Clamecy durant tout le XVIIIe siècle nous avons fait un choix.

Le prix des drogues change peu : les médecines composées, les potions cordiales, soporifiques, les digestifs composés, les sirops composés valent une livre, les clystères simples sept sols.

Les médicaments sont vendus par livres, onces, gros, prises, poignées, fiolles, pintes, billes.

La quantité des remèdes employés à l'hôtel-Dieu a varié selon les périodes. Nous avons trouvé des mémoires, très longs, tantôt avec des remèdes toujours répétés, tantôt avec des remèdes très variés ; les reproduire même partiellement serait monotone. Il nous a paru plus utile de rechercher les différentes formes sous lesquelles ils ont été administrés, à l'intérieur de la grande classification des médicaments pour l'usage interne et pour l'usage externe. Outre les formes toujours en usage à l'heure actuelle, nous avons pu noter celles qui étaient en honneur au XVIIIe siècle : bolus, électuaires, digestifs. opiats, thériaque, clystères et qui sont abandonnées aujourd'hui.

Nous avons donné des exemples de chaque forme de médicaments et noté les années où certaines formes revenaient fréquemment. Lorsque nous ne mentionnons pas de date, il s'agit de remèdes que nous avons retrouvés tout au long des mémoires et de toutes les années.

— *Parmi les médicaments pour l'usage interne* nous trouvons :

— les sirops, administrés par onces,
calmants : sirop de diacode
sirop de nymphea
expectorants
et adoucissants : sirop de coquelicot
sirop de tussilage
sirop de violat
sirop de capillaire
sirop de rose rouge
purgatif : sirop de nerprun (1748).

— les potions, très nombreuses : potion cordiale, narcotique, soporifique, calmante et huilleuse, expectorante, composée avec le kermès, potion cordiale et anodine, potion cordiale et absorbante, potion antidisenterique, antidisenterique et détersive, potion purgative, somnifère, hystérique, cordiale et narcotique, vermifuge.

— les juleps, les loochs, les émulsions sont parfois ordonnés mais les mémoires ne précisent pas leur composition.

— les bolus (forme sous laquelle on absorbait beaucoup d'électuaires, ces pâtes molles formées de poudres fines agglomérées par du sirop, du miel ou une résine liquide) se retrouvent surtout dans les premiers mémoires jusqu'en 1740 en particulier. Par la suite ils sont ordonnés moins fréquemment : bolus narcotique, bolus purgatif composé, bolus somnifère, bolus stomachiques et astringents, « trois bolus hydragogues et purgatifs pour trois jours et un jour d'intervalle ».

— des électuaires : nous avons relevé dans plusieurs mémoires : « diascordium (1759-1769) une once de catholicon (1728) trois prises d'hyerapicra galleni » pour « 3 jours de disference » (1748) un bol dhyerapicra galleny (1747).
(l'hyerapicra ou électuaire hierapicra était certainement cet électuaire d'aloès composé renfermant cannelle, macis, safran, mastic et miel).

— les médecines composées et béchiques reviennent très souvent dans tous les mémoires consultés et sont énormément prescrites en 1730 et 1740.

— les confections sont nombreuses elles aussi et très souvent mentionnées : confection d'hyacinthe, confection d'alkermes.

— les opiats ou opiattes très prisés au XVIII[e] siècle se retrouvent dans tous les mémoires examinés. Si à plusieurs reprises, il n'est mentionné « qu'opiatte », très sou-

vent, diverses variétés d'opiats sont précisées :
« 2 onces et 6 gros d'opiatte fébrifuge de quinquina « 1728, 1731, 1741)
« opiatte fébrifuge composée (1731, 1735, 1740, 1741)
En 1747 il a été fourni à l'hôtel-Dieu, toutes les semaines, de trois à quatre onces « d'opiatte fébrifuge composée ».
« opiatte fébrifuge et purgative (1740)
« opiatte absorbante (1740)
« opiatte apéritive fondante et desobstruante qua- « tre onces (1759)
« opiatte antyepileptique fondante et aperitive quatre onces (1759)
« opiatte astringente et fébrifuge (1747) opiatte hydragogue (1769)
« opiatte hysterique (1769).

— La thériaque est mentionnée, nous relevons maintes fois dans les mémoires :

« une once de thériaque ou une demi-once de thériaque 9 sols
« une once de theriaque et diascordium 18 sols (1769)
« un gros de theriaque et un gros de diascordium « (1769)
« une once de sirop de diacode et deux prises de « theriaque (1740).
Mais la composition de la thériaque employée ne nous est pas connue.

— Les apozèmes sont souvent utilisés et le mémoire de l'année 1769 nous précise qu'on a employé : des apozèmes purgatifs,

« des demi-bouteilles d'apozème purgatif et idra- « gogue
« des apozèmes purgatifs et emetiques
« une bouteille d'apozème avec le sel de la rochelle « et le sel de nitre »
« des apozèmes fébrifuges, des apozèmes febrifuges « et purgatives ».

— Les pilules sont rares. Nous avons noté en 1748 :

« 13 avril 2 prises de pillules mercurielles 1[L] 10[s]
« 28 avril 1 prise de pillules mercurielles 15[s]
« 6 aoust 1 prise de pillules de Coché 1[L]
et en 1734 le 29 aoust :
« 1 prise de pillules senequiba 15[s]

— Des tablettes de guimauve et de quinquina ont parfois été utilisées.

— *Les médicaments pour l'usage externe* présentent une très grande diversité :

— Les clystères sont fréquemment employés. Parfois leur qualité est précisée :

clistère purgatif 15 sols (avril-mai 1769)
clistère detersif 10 sols (28 mai-26 juin 1769)
clistère émollient et laxatif 10 sols (18 juin 1769).

— Les lotions et eaux sont utilisées tout au cours du XVIII^e siècle :

« 1 once d'eau forte et une bouteille deau styphique (16 décembre 1730)
« 1 bouteille deau de vie camphrée de chopine (8 et 20 janvier 1731)
« 1 bouteille deau styphique (19 juin 1740)
« 1 fiolle de lotion composée (les 12, 21, 31 juillet 1740)
« 1 bouteille de lotion (14, 19 et 27 septembre 1740)
« 1 bouteille deau minerale et detersive (le 2 fevrier 1769)
« 1 bouteille deau minerale et resolutive (10 février et 4, 5, 9, 13, 20, 24 juin 1769)
« 1 bouteille de lotion vulneraire et camphre (21 mars 1769)
« 4 pintes deau minerale et resolutive (14 aoust et 2 novembre 1769).

— Les emplâtres, onguents, baumes très variés, digestifs animés et composés sont employés journellement.

Nous avons retenu :

« 3 onces de populeum et dongant rosat (1728)
« une bille de diachilon d'une once et 2 sols de supuratif (1728)
« un grand emplastre vesicatoire (10 octobre 1731)
« une once dongant rosat (31 décembre 1730)
« une bille demplastre de nurember-... 1 once de diachilon gommé (8 juillet 1731)
« une bille de diapalme et 3 onces dongant rosat
(le diapalme est l'emplâtre diapalma, à base d'emplâtre simple, cire blanche et sulfate de zinc dissous. Il doit son nom à la décoction de feuilles de palmier qui entrait autrefois dans sa composition et était considérée jadis comme un de ses principaux ingrédients).
« une once emplastre betonica, beaume darceus (1740)
« une once emplastre de cigüe et vessicatoire (1746)
« 4 onces de diapalme dissous, 1 once de vigo cum mercurio (1747)
« 2 onces de napolitum. 1 once de bassilicum (1747)

« ongant agissant, ongant de stirax, ongant althea (1748)
« ongant de digestif, ongant tasia (thapsia), ongant gyptiac (egyptiac) (1759)
« un emplastre pour mettre derrière loreille (1769)
« deux livres de pommade resolutive minerale, on-
« gant contre la gangrène, ongant gris (1769)
« une livre et demie de pommade pour la gale, dongant pour la gale (1769).

— Les cataplasmes sont souvent utilisés. On les « composait », d'après les mémoires que nous avons étudiés, avec des « semences de lin et du saindoux ».

Nous n'avons relevé que fort rarement: « colire », suppositoires et gargarisme.

— *Les drogues.* Les drogues employées étaient d'origine végétale, minérale et animale.

— Les drogues d'origine végétale sont les plus nombreuses: « manne, cannelle, semen-contra, quinquina, jus et « suc de réglisse (très employé pour faire les tisanes), « saxifragae, senne, jujube, raisins de Corinthe, « squine (très fréquemment utilisée), gayac, salsepa- « reille, sassaphras, fleurs de pied de chat, ipéca, « écorce de sureau, agaric, refort sauvage, tamarin, « petite centaurée, fleurs de tilleul, absinthe, bardane, « safran oriental, encens, oliban, térébenthine. »
Certaines de ces drogues végétales étaient employées en teinture: « teinture de myrrhe et d'aloès ». D'autres très souvent, sous forme d'huiles: « Huille de « romarin, huille rosat, huille dypericum, huille de « de lin, de camomille ».

— Les drogues d'origine minérale sont le plus souvent: « le cristal minéral, associé au séné, le nitre purifié, « le précipité blanc, la pierre infernale, le pompholix « (oxyde de zinc) utilisé fréquemment, l'esprit de « souffre, le sel de glauber, le sel duobus, le tartre « stibié, l'émétique, le sel depsom, la crème de « tartre ».

— Les drogues d'origine animale sont très peu nombreuses, le miel est très souvent employé, la poudre de vipère très rarement.

L'examen approfondi des mémoires nous a permis de noter parfois quelques recettes. Nous reproduisons « du 23 mars et 19 avril 1769 » la formule suivante:

« un gros de jalap, un scrupule de gomme gutte, « demy-gros de cannelle, deux onces de segonde « écorce de sureau et un gros dagaric ».

« — du 28 septembre 1769 « un gros de rhubarbe en « poudre subtille et un gros de crème de tartre » « pour François Pélé
« — du 21 may et 29 octobre 1728 « deux bouteilles « dingestionæ composé avec la myrrhe, l'aloes et les « racines daristoloche ».
« — du 17 décembre 1734 « une de populeum mesle « avec lopium pour faire un liniment ».
« — du 4 novembre 1735 préparation faite avec « « trois onces de sirop de diacode et coquelicot dans « du lait damande ».
« — du 14 novembre 1735 « deux onces de raisins de « Corinthe, deux onces de nitre purifié et demy once « desprit de sel dulcifié ».
« — du 15 novembre 1735 une purge « un gros de « rhubarbe, deux onces de manne 1 gros de sel dab- « sinthe 1 prise de jalap et dhypecacuana ».
« — du 15 aoust 1748 « une emulsion calmente com- « posée avec les gouttes anodines de sidenham ».

Des préparations purgatives reviennent plusieurs fois :
« un gros de senne et deux gros de sel vegetal,
« une demy once de senne et autant de sel depsom
« deux gros de senne et un gros de sel vegetal » (17).

MUSEE DE VARZY

Bouteilles, pot, chevrette, pot à thériaque
provenant de l'ancien hôpital

L'HOTEL-DIEU de VARZY

GENERALITES

Varzy, coquette ville entre deux collines, est d'origine très ancienne. Cependant son histoire n'est connue que depuis 418, époque à laquelle Saint-Germain donna « la très noble ville de Varzy, une des plus illustres seigneuries de ses biens » à son église cathédrale Saint-Etienne à Auxerre.

Varzy resta pendant des siècles la propriété des évêques d'Auxerre. Dès le XII^e siècle, le château épiscopal était entouré de murailles épaisses et très élevées. Il était fréquemment visité par les évêques et leur suite. On dit même que Jacques AMYOT fit ses traductions de *Plutarque* dans la tour Isoard du château. La ville possédait la célèbre collégiale Sainte-Eugénie qui, durant tout le Moyen-Age, fut un lieu de pèlerinage et de grande dévotion.

A côté de cette riche église, Varzy possédait des chapelles, des maladreries et une maison-Dieu.

MALADRERIE

Il existait une maladrerie considérable à quatre kilomètres de la ville sur la route de La Charité. Elle était desservie par les moines de l'abbaye de Montjoux dans les Alpes.

« De cet établissement, dont la création remonte au commencement du XIII^e siècle, il ne reste plus aujourd'hui qu'une chapelle placée sous le vocable de Saint-Lazare. Ce petit monument, qui est encore en grande vénération dans le pays, a tous les caractères de l'architecture du XIII^e siècle, elle est divisée en deux travées voûtées, sur croisées d'ogives, chevet plat, avec clocher carré, percé de baies gothiques géminées, garnies de colonnettes. La porte d'entrée fut remaniée au XIV^e siècle » (1).

L'HOTEL-DIEU

C'est sous l'épiscopat de l'évêque d'Auxerre, André COLBERT, frère du ministre de Louis XIV, que l'hôtel-Dieu de Varzy fut établi. Nous avons lu les lettres patentes de 1696 qui conservent encore le sceau royal. Elles portent réunion des maladreries de Varzy et d'Entrains à l'hôtel-Dieu de Varzy et donnent droit aux malades d'Entrains d'être reçus à l'hôpital de Varzy.

Le 25 novembre 1699, l'évêque André COLBERT autorise la création d'un bureau d'administration qui est nommé par les habitants réunis en assemblée générale.

« Du vingt cinquième jour de novembre mil six cent quatre vingt dix « neuf au bureau de la Direction où présidoit Monseigneur Illustrissime « et Reverendissime Evesque d'Auxerre et ou estoient Mssrs le bailly, « procureur fiscal, maire échevins, curé, directeurs nés et le... directeur « nommé et PETIT receveur.

« Monseigneur l'Evesque d'Auxerre a rapporté la déclaration du Roy « du douze décembre dernier en vertu de laquelle il a establi le bureau, « l'arrest du Conseil et les lettres patentes de Sa Majesté des dixième sep- « tembre 1695 et du mois de décembre 1696... il a été conclu que l'en- « registrement en sera fait cy-bas portant union des maladreries de cette « ville et d'Entrains audit hostel-Dieu » (2).

Puis suit le règlement donné par Louis XIV à l'hôtel-Dieu :

« Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre... nous avons « jugé à propos de faire un règlement général que nous voulons estre « observé dans lesdits hôpitaux nouvellement establis ou restablis et « mesme dans ceux des autres hopitaux auxquels il a esté reuny des « hôpitaux, maladreries et autres lieux pieux de l'Ordre de Nostre Dame « de Mont Carmel et de Saint Lazare et qui n'ont point de règles » (3).

Le règlement définit la composition du Bureau de direction, formé du premier officier de justice du lieu, du procureur, du maire, de l'un des échevins, du curé...

Le bureau de direction doit s'assembler une fois par semaine, tenir une ou deux assemblées générales par an ; les principaux bourgeois et habitants participeront à ces assemblées générales.

Il y a nomination tous les trois ans d'un trésorier ou receveur qui doit présenter tous les mois l'état des recettes et dépenses, ainsi qu'un relevé chaque année.

Deux directeurs nés ou élus sont chargés d'expédier le mandement des sommes que devra payer le trésorier.

Rien ne pourra être fait comme travaux ou réparations.. baux, acquisitions, etc... sans une délibération préalable.

Tout sera consigné dans un registre et les papiers de l'hôpital rangés dans « un lieu commode, une ou plusieurs armoires fermant à deux ou trois clefs ».

L'édit du Roy ordonnait « que les biens et revenus de la mala- « drerie de la ville et de la maladrerie d'Entrains soient réunis à ceux

« de l'hôtel-Dieu... pour être employés à la nourriture et l'entretien « des pauvres malades », aussi l'hôtel-Dieu de Varzy était riche. L'état de ses ressources nous est donné par les comptes « que rend par devant « les administrateurs... le sieur Louis GILLOIS, receveur... pendant les années 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788 ». Il y a :

« Titres de rentes en argent,
« Titres de rentes en grain froment dues audit hôtel-Dieu,
« Titres de rentes en orge,
« Baux de ferme en argent,
« Baux de ferme en grains » (4).

A ces ressources s'ajoutaient des héritages, des dons, des bois, des prés, des maisons, le produit des quêtes.

LOCAUX et MATERIEL

L'ancien hôtel-Dieu fondé au XVII[e] siècle a subi des modifications, il est aujourd'hui un hospice pour les vieillards.

L'apothicairerie n'existe plus, elle est maintenant transformée en une chambre qui contient trois lits. C'est une grande pièce rectangulaire, haute de plafond, éclairée par une large fenêtre et donnant sur la cour-jardin.

Nous avons retrouvé des inventaires qui nous donnent une idée de ce qui meublait la pharmacie.

« Inventaire des meubles et effets qui appartiennent à l'hôtel-Dieu de Varzy, fait le six novembre mil sept cent quatre vingt six.
« — dans la cuisine: un alambic de cuivre rouge,
« — dans l'apoticairerie :
2 bassins,
4 seringues,
1 boule d'étain en coffre.
1 palette d'étain,
1 petite seringue,
1 balance avec son marc d'une livre,
3 mortiers dont un de marbre, un de fonte et un de pierre,
12 chevrettes à bec,
12 chevrettes unies,
5 petites chevrettes à bec
9 petites chevrettes unies,
Une armoire à deux battants
Un placard à quatre battants
10 bouteilles remplies de différents remèdes
Une table
3 boîtes de sapin
3 machines à vuider des drogues, en fer blanc
1 lanterne
1 balai de crin
4 tamis dont un petit
1 carafe
— Dans la salle des hommes une vieille armoire pour serrer les onguents » (5).

Dans les comptes de l'hôpital « un inventaire des objets achetés par les économies de l'hospice de Varzy et au profit de cet établissement » énumère : dans la cuisine... dans la pharmacie... acheté un escabeau, avoir fait plâtrer la pharmacie, peindre couleur bois les rayons de la pharmacie » (6).

A l'occasion de l'installation des sœurs Louise Jovet, Supérieure, et Véronique Thomas, nous relevons dans le nouvel inventaire concernant la pharmacie un achat de : « 2 bassins... 3 étuves garnies d'outils « de chirurgie, dont parties des outils garnies en argent plus le marc « nouveau pour le service des malades ».

Un autre inventaire de la cuisine et de la pharmacie a été fait le 8 frimaire an V. Il diffère peu des précédents.

Enfin, un inventaire dressé par « la commission administrative « et madame la Supérieure le 1er décembre 1854 » s'établit ainsi (7) :

... 4°) dans la pharmacie :
2 alambics dont l'un ne peut plus servir,
4 mortiers dont un en marbre blanc, un en pierre et les deux autres en fonte avec leurs pilons,
40 flacons de différentes grandeurs,
40 bocaux anciens en faïence de différentes grandeurs,
3 paires de balances de trois différentes grandeurs avec leurs poids,
des forceps avec leur boîte,
2 bassins en plomb dont un vieux,
10 crachoirs en étain,
4 seringues ne pouvant plus servir,
1 seringue d'oreille,
2 grandes baignoires en zinc à coutelles,
2 baignoires de siège en zinc,
une baignoire de bras très vieille.
une baignoire de mains,
un escabeau.

Si nous citons cet inventaire de 1854 c'est pour signaler que la plupart des appareils énumérés sont très vieux, hors d'usage, et qu'ils doivent provenir de l'ancienne pharmacie du XVIIIe siècle.

Dans les comptes tenus par les sœurs et conservés dans les archives, il nous a été possible de retrouver des traces d'achats ou de réparations du matériel. Nous avons lu tous ces livres de dépenses de 1709 à 1756. Il y a de très nombreux achats de vaisselle de terre et de poterie, malheureusement nous n'avons pas le détail de cette « poterie ». Nous retrouvons régulièrement chaque année (8) :

« pour de la vaiselle de terre » — pour de la poterie »
« pour de la poterie et de la fayence »
« pour des bouteilles de verre et des gobelets »

L'entretien du matériel n'est pas négligé (9) :

en 1710 « avoir fait raccommoder le pot à l'eau et la seringue 14 sols
« avoir fait raccommoder les balances 2 sols
en 1712 « raccommode la seringue, le bassin et d'autres petites choses 36 sols

en 1736 « pour avoir fait ferrer des étuves et fait raccommoder des bassinoires et autre batterie de ménage 4 livres
en 1742 « pour avoir fait raccommoder la seringue 10 sols

Si les ustensiles, les instruments trop détériorés sont remplacés, de nouveaux appareils sont achetés (10) :

en 1715 « pour un petit pilon de fer 15 sols
en 1721 « pour une seringue 3 livres
en 1726 « pour un tirsein 12 sols
en 1731 « pour une cuiller d'étain pour faire prendre du bouillon aux malades 45 sols — quatre pots d'étain 100 sols
en 1736 « pour des bassinoires de cuivre rouge, une casserole aussy de cuivre rouge, une cuiller de cuivre jaune et aussy avons fait refaire une seringue 16 livres
en 1743 « pour une seringue 6 livres 12 sols
en 1746 « pour une fontaine à cuvette pour mettre dans la chambre des malades huit livres
en 1753 « pour onze boîtes de sapin pour mettre les drogues de l'apoticairerie : cinq livres

Nous voyons que par ces achats réguliers et répétés de faïences, poteries, bouteilles, gobelets de verre, boîtes de sapin, l'apothicairerie devait être abondamment pourvue de pots, bocaux et boîtes renfermant les diverses drogues utilisées. C'est pourquoi l'inventaire de 1786 signale un grand nombre de chevrettes et de bouteilles.

Des boîtes de sapin, nous n'avons trouvé nulle trace, c'est bien dommage ! Par contre, au musée de Varzy, nous avons pu admirer la belle collection de pots venant de l'hôpital. Ces pots qui ornaient l'apothicairerie, ont été transportés de l'hôpital au musée, il y a une douzaine d'années, quand la pièce servant de pharmacie a été supprimée.

C'est un bel ensemble de pots de pharmacie en faïence de Nevers du XVIII[e] siècle.

— 9 pots à canon, à pied, sans couvercle, à fond blanc, décorés d'une guirlande de feuilles et de marguerites bleues. Dans le cartouche formé par la guirlande est placée l'inscription en lettres noires :

« Crital minéral
« Camfre (deux pots)
« Cascarille
« Confection
« Couperose blanche
« sel dipsum
« squine
« thériaque »

— 2 pots légèrement plus petits que les précédents, blancs avec une guirlande bleue et des fleurs à cœur jaune. L'inscription dans le cartouche, en noir, porte :

« V. Enul C. M
« C. Hamec

— 1 pot entièrement blanc, cylindrique et de forme droite, sans décor porte simplement en grandes lettres noires :

« V. Cerat santalinus

— 3 piluliers ornés du même dessin que les pots à canon ne portent aucune inscription.

— 5 chevrettes ou pots à tisane, de forme harmonieuse, avec leur anse simple et leur bec verseur, sont ornées d'une guirlande bleue de palmettes et de petites marguerites sur le devant de la panse. Elles ne portent pas d'inscriptions.

— 1 chevrette plus petite, ou pot à sirop, porte l'inscription :

« S. Hysop

En plus de ce bel ensemble de pots de pharmacie, nous avons trouvé :

— 2 bouteilles en faïence blanche de Nevers du XVIII^e^ siècle à panse ventrue un peu aplatie.

Sur l'une est écrit au milieu de légers dessins bleus :

\X/
LOUIS

et il y a quatre passants sur les côtés de la panse.

L'autre porte l'inscription suivante :

10
Eau de Coquelicot

placée sur l'un des côtés de la panse et au milieu de deux guirlandes de feuilles en camaïeu bleu.

Cette dernière bouteille a un cou effilé se terminant par une virole.

— 2 autres bouteilles ne portent aucune inscription. Elles sont grandes — quarante centimètres de hauteur et vingt centimètres de diamètre de la panse — ont un long col et une anse. Sur le devant, un ornement en relief, alors que le reste de la panse est décoré de dessins de fantaisie, dont les sujets sont empruntés au règne végétal. Ces dessins sont réalisés en peinture dorée alors que l'une des bouteilles est vernissée à jaune et l'autre à rouge.

— Un pot à huile à bec, évasé et renflé dans le bas, ayant une anse pour le tenir. Sur l'émail blanc de cette faïence, une guirlande formée de deux branches réunies par un nœud et en camaïeu bleu, entoure l'anse du pot et le mot :

Huile n° 4

— Un pot de cuisine en faïence blanche de Nevers, toujours du XVIII^e^ siècle, a une hauteur de vingt-neuf centimètres et un diamètre de vingt-trois centimètres. Il est rond et renflé dans le bas. Il porte dans le haut deux oreilles pleines, demi-circulaires et renversées. Des guirlandes bleues réunies en haut et en bas forment un ovale horizontal, sur l'une des faces ; au milieu de cet ovale l'inscription en lettres noires « moutarde » indique l'usage que l'on faisait de cette faïence.

— Enfin une belle fontaine en faïence avec sa cuvette semble provenir de l'hôpital.

DROGUES

C'est encore dans les livres de dépenses tenus par les religieuses que nous relevons les sortes de drogues utilisées à l'hôtel-Dieu au XVIII[e] siècle (11) :

29 Novembre 1709	pour de l'eau de vie et du sucre		6[s]
19 Mars 1710	pour de la pois raisine et autre petite drogue pour les malades		8[s]
23 Avril 1710	pour du miel		28[s]
18 Mai 1710	pour du vinaigre		4[s]
25 Aoust 1710	pour de lau de vie		3[s]
10 Septembre 1710	pour du vinaigre 3 pintes à 7 sols		21[s]
18 Décembre 1710	pour une chopine dhuille		8[s]
7 iuillet 1711	pour de la coperose et vair de gris		5[s]
22 Novembre 1711	pour de lhuille de lorie et de lhuille de camomille		12[s]
11 Feuvrier 1712	pour du sucre d'orge et du mielle		3[s]
12 iuiliet 1712	pour de leau rose et une piere à cotere		3[s] 6[d]
22 décembre 1712	pour de la réglisse		1[s]
3 feuvrier 1713	payé pour de longans		5[s]
20 d°	» »		3[s]
5 Avril 1714	pour du mielle		3[s]
6 Septembre 1714	pour du vinaigre pour confire du pourpier		5[s]
13 d°	pour de longant		8[s]
20 d°	pour 2 paintes dhuille		18[s]
26 Mai 1715	pour une livre et demis de mine de plomb		24[s]
d°	pour 3 quarterons de litarge		12[s]
18 Aoust 1715	pour un gros de rubarbe		8[s]
3 Avril 1717	pour de leau de vie		2[s]
18 feuvrier 1723	pour faire un remède de vin		3[s]
3 Aoust 1736	pour des biscuis pour les malades		12[s]
1 Feuvrier 1747	pour une carte dorge pour faire de la tisane aux malades		9[s]
Juin 1752	pour 3 onces d'ongant diabotanom (abrotanum) et autant de de vigot (vigo)	3L	5[s]
Juillet 1752	pour du vin blanc pour faire des remèdes		5[s]
Février 1753	pour 3 oranges amers		2[s]
mars 1753	pour 4 oranges amers		6[s]
12 Mars 1753	clous de girofle et cannelle		1[s]
Avrille »	pour du vinaigre et des pierres bleu		10[s]
May »	pour une once de épicuaquane et deux de thamarin		1[s]
1 Juin »	pour 4 livres dhuilé d'olive pour lapoticairerie	3L	
22 Juin 1754	pour cire blanche, 2 livres	5L	

Octobre »	pour 2 livres de feuilles de séné	8L
Décembre 1755	pour huile d'aspic	10s
Juillet 1756	pour des pierres bleu et une noix muscade	4s

Le plus souvent le détail des drogues n'est pas indiqué; aux dépenses de chaque jour nous lisons: « pour des drogues à faire des « médecines, pour des drogues pour l'apoticairerie, pour des drogues « a purgé les pauvres malades, etc... » (12).

Cependant nous avons trouvé le mémoire qu'une sœur chargée de l'apothicairerie, sœur Nathalie Rabusson, a dressé lors de son arrivée à Varzy. Ce mémoire détaille le matériel figurant dans la pharmacie et les médicaments qui garnissaient les bocaux et les boîtes à cette époque, c'est-à-dire en 1766. Il nous a paru intéressant de le reproduire ici:

« Mémoire de ce que jay trouvé dans lapotiquerie (13) ;
« Trois tamis un grand et deux petits
« un cofre de sapin, une armoire pour metre les drogues
« deux cofres et une table
« une balance et le poid de marc
« demi-livre de manne
« deux onces agarique
« deux onces antimoine
« deux onces sang de dragon
« deux onces de saffrand oriental
« deux once de poudre de vipère
« une once de mars aperitif
« demi-once de mercure doux
« un peu de sang de bouctain
« un peu de rubarbe commune
« trois carteron de couperose blanche
« 8 onces de confection
« quinquina 6 onces
« crème de tarte 6 once
« jalape 6 once
« 8 once de thériaque
« une once de cornachine
« 8 once de graisse de por
« une once de sire jaune
« un peu de poy résine
« un peu de vin emetique
« une seringue
« un pilon de pierre
« un pilon de fonte
« un peu de vomitique
« 8 once de blan de balene
« 8 once de sel de glober
« 8 once de cristal mineral
« un peu de poudre purgatif
« une demi bouteille de sirop de fleur de pêche
« 1 once dongant supuratif
« un demi-pot de longant de la mer

« une once dongant rosat
« 4 once de beaume darcieux
« 4 once dongant pour la brulure
« 16 once d'ongant universel
« 12 baton d'ongant en fason de la mer
« 3 baton d'ongant noir
« une boule vulneraire
« une once vitriol chipre
« une once de castor du canada
« 2 livre de miniome
« 2 livre de litarge
« un peu de precipite rouge
« 8 racine contre les maladies vénériennes et les fievres malignes
« plus 4 baton d'ongant divain
« et deux paquets de pastilles demy livre que Monseigneur a envoyé
« une demi bouteille dhuile d'amande douce »

Mais la sœur trouve l'apothicairerie insuffisamment approvisionnée et fait de nouveaux achats.

« Mémoire de ce que jay achete pour lapotiquerie depuis que je lay arrangée :
« demy livre de semen contra
« demy livre de jalap
« demy livre senne
« de la rubarbe
« demy livre de sel dipsom
« du miel deux livres
« deux bouteilles deau de vie que jay tirée à lalabic
« et une bouteille deau de plantin
« deux ou trois bouteilles deau rose
« un petit pot de supuratif et un pot dongant noir
« un petit pot de sirop de viola
« demy livre de tamarin »

Nous apprenons par ce dernier mémoire que la sœur ne se contentait pas de ranger les drogues mais qu'elle accomplissait des opérations pharmaceutiques: elle distillait. Ne dit-elle pas « qu'elle a tiré deux bouteilles d'eau-de-vie à l'alambic ? »

Cet inventaire de 1766 mentionne encore que dans la cuisine de l'hôtel-Dieu se trouvaient des instruments destinés aux soins des malades : « une bassine de cuivre rouge, un biberon d'étain, un bassin pour le lit, trois palettes pour saigner, d'étain ».

Il nous apprend d'autre part que les sœurs faisaient les pansements puisqu'il est noté dans « le linge qui est à l'usage des sœurs »:

— « six tabliers pour les pensement »

Parmi les livres « à l'usage des sœurs » nous notons « un livre pour l'exortation des malades » et « un livre qui est le médecin des pauvres ».

APPROVISIONNEMENTS

Toujours en dépouillant les comptes de l'hôtel-Dieu, nous avons trouvé des renseignements sur la façon dont les sœurs s'approvisionnaient en médicaments. Jusqu'en 1753 ce sont des achats non détaillés, le nom du vendeur n'est pas indiqué (14) :

« 9 décembre 1737 pour des drogues a faire les medesines 56s
« 20 juillet 1748 pour des drogues 5L 6s
« Novembre 1749 pour des drogues 20s

Par contre, dans les registres qui suivent, nous avons pu relever des noms de fournisseurs : par exemple un droguiste, le sieur BONFILS...

« ... du vingt cinq aoust mil sept cent cinquante trois arresté la présente
« après depence a été employe soixante et trois livres deux sols pour
« remedes fournis par le sieur BONFILS suivant sa quittance du 11 mars
« dernier lesquels derniers avaient été fournis a Madame la Supérieure
« de cette maison dont elle a fait état dans sa recette... »

On s'approvisionnait également auprès de marchands, ainsi qu'en fait foi un mémoire assez détaillé, était-ce les fameux marchands passants ?

« Mémoire des marchandises que Mr Maitre, marchand ma fournie pour
« lhotel-Dieu depuis le trois mars mille sept cent sinquante sinq jusqua
« premier janvier mille sept cent sinquante six et que je lui ait payer
« la somme de dix neuf livres quatorze sous a laquelle le totale cy
« dessous cest monte : vinaigre, poivre, ries, huit fiolles de ver, huille
« d'olive, demie livre blanc de seruse, savon, huille d'aspic, ami-
« don... etc ».

Souvent la Supérieure faisait venir des drogues de Nevers ainsi qu'en témoignent les registres de l'hôtel-Dieu.

« Nous administrateurs de l'hôtel-Dieu mandons... de payer a madame
« la supérieure dudit hôtel-Dieu la somme de quatre vingt six livres
« trois sols six deniers pour drogues quelle a fait venir de NEVERS pour
«la provision dudit hotel-Dieu... fait au bureau de direction dudit hôtel-
« Dieu cejourdhuy neuf mars mil sept cent soixante quatre ».

Pendant quelques années les drogues viennent de Nevers et à plusieurs reprises nous trouvons des mandements établis au nom du sieur CHEVALIER, puis du citoyen CHEVALIER, droguiste à Nevers.

« du 30 Avril 1786 mandement de quarante deux livres au sieur
« CHEVALIER, droguiste pour restant d'un memoire de drogues fournies
« a lhostel-Dieu ».
« du 25 fructidor an 8... mandons au citoyen André GIRARD de payer
« au citoyen Antoine CHEVALIER droguiste à NEVERS la somme de
« cent quatre francs cinquante centimes scavoir celle de soixante francs
« cinquante centimes pour drogues par lui fournies suivant sa facture
« du 10 messidor an 3 plus celle de quarante quatre francs pour autre
« fourniture de drogues suivant son mémoire du 2 thermidor an 4
« formant la somme sus dite de cent quatre francs cinquante centimes ».

Par la suite, il semble que l'hôtel-Dieu de Varzy se soit adressé régulièrement aux apothicaires de Clamecy. Depuis 1790 jusqu'en

MUSEE DE VARZY

Pots à canon, chevrettes et piluliers provenant de l'hôpital.

1820, nous relevons dans les registres de très nombreux mandements établis aux noms de pharmaciens de Clamecy ; de la veuve Roy puis du citoyen Rousseau.

An 10 (mandement) n° 23 :

« Nous soussignés administrateurs... mandons au citoyen André « Girard receveur de payer a la citoyenne veuve Le Roy apoticaire à « Clamecy la somme de cinquante un frs 15 centimes pour medicamens « par elle fournis a cette maison depuis le 28 vendemiaire jusque et « compris le 19 fructidor ou 10 aout suivant le memoire qu'elle en a « fourni dont lui sera fait etat.

An 12, n° 3 :

« Nous soussignés... mandons... de payer au citoyen Rousseau apo- « ticaire la somme de cent vingt trois livres huit sous pour des médi- « caments qu'il a fournis a cette maison suivant trois memoires du « 18 vendemiaire et 25 fructidor et 11 brumaire an 12 dont lui sera « fait etat lors de la reddition cent vingt trois livres » (15).

A la même époque, l'hospice de Varzy s'adresse aussi au pharmacien Lecuyer de Clamecy, mais le XIX^e^ siècle commence et nous arrêtons la citation des mandements.

LE PERSONNEL

Dès la première séance tenue par le bureau de l'Hôtel-Dieu et présidée par Charles Colbert, évêque d'Auxerre, un médecin et un chirurgien sont nommés :

« Pour ce qui a été represente par Monseigneur quil est necessaire de « nommer un secretaire de bureau, un medecin et un chirurgien, a ete « nommé pour secretaire monsieur Olivier Le Clerc, notaire roïal en « cette ville, pour medecin monsieur Philipes Joseph Le Clerc et pour « chirurgien monsieur Claude Petit » (16).

Nous pouvons relever au cours du XVIII^e^ siècle les noms des médecins et des chirurgiens de l'hôtel-Dieu. Ce sont Le Clerc, Desbarres, Barrière d'une part, Petit, Painqueneau, Parmentier d'autre part. Mais nous n'avons jamais vu d'apothicaire nommé à demeure dans l'hôpital. C'étaient les Sœurs qui étaient chargées de dispenser les médicaments aux malades. Les Hospitalières d'Etampes d'abord, puis à partir de 1753 les Sœurs de La Charité de Nevers préparaient les remèdes, les tisanes, distillaient, faisaient les pansements, payaient les drogues qu'elles commandaient.

Non seulement elles soignaient les malades de l'hôtel-Dieu, mais elles fournissaient pain, viande, lait, sel, argent aux malades des environs. De 1708 à 1713 ces secours ont été considérables. Sur la page de garde du « livre des entrées et sorties des pauvres dans l'hôtel-Dieu

de Varzy de 1739 à 1750 » la sœur avait écrit : « Ce livre est aussi pour mettre les noms des personnes a quis lons donne de la viande et du pain par semaine dans la ville et les villages » (17).

Nous citons quelques dons parmi tant d'autres :

« le 30 mars 1739, nous donnons tous les jours des boulions à la femme « de monsieur Assalier qui est malade ».
« septembre le 6 nous nous avons donne a la femme d'Olivier Guilmin « pendant 10 jours des boullions ou soupe et viande ».
« le 22 décembre 1741, nous donnons tous les jours a la femme de la « Semance deux fois le jour de la soupe et de la viande un peu de « pain ».
« 13 feuvrier 1742 nous donnons a Edme Parigot 4 livres de viande par « semaine et du pain et du sel.

En 1743, 1744, 1745 d'autres malades sont secourus de la même façon :

« 7 mars 1744 jay donne a la femme d'henri Goby de Migny 3 livres « de viande et le 17 donne a la femme Gotereau de Chivry 3 livres de « viande, je luy en ay donne pendant 3 semaines trois livres par semaine « et je continue.
« 10 septembre 1745 jay donne a la petite lavale 2 livres de viande elle « a été cinq jours a lhopital ».

A plusieurs reprises, nous notons des secours pour des enfants malades, par exemple :

« 21 juillet 1747 jay donne a la veuve page pour son enfans malade « 2 livres de viande un carteron de sel un pain molet ».
« Novembre 1747 jay donne a la Goby 4 livres de viande pour ses « enfants malades ».
« Novembre 1748 nous donnons tous les quinze jours une livre de sel « a madame Jouvet de Najote pour ses enfants ».
« Janvier 1749 nous donnons a la veuve henri Goby de Migny pour « ses enfants malades 3 livres de viande et une demi-livre de sel par « semaine ».
« mars 1749 nous donnons a la veuve lanier de Chantemerle pour son « enfant malade de la viande du sel du pain ».
« 10 juillet 1749 jay donne a la femme de pierre mourier de Charlet « du pain du sel de la farine du beurre et pour luy avoir du lait pour « ses enfants malades ».

Souvent, à côté des secours donnés en nourriture, figure le nom de la maladie dont souffre la personne secourue :

« 1746 - 26 Septembre - nous donnons a la peuveau de la soupe et « viande tous les jours il y a quinze jours elle a la verole ».
« le 15 avril 1747 - nous donnons a la femme de Tratera malade de « couche de la viande nous lui metons son pot tous les jours ».
« 22 Feuvrier 1748 jay donne a une pauvre femme malade dune dissen- « terie 3 livres de viande 3 livres de pain une demie livre de sel une « bouteille de vin ».

Tout ceci nous permet de constater que les malades étaient soignés, leur convalescence surveillée, qu'ils recevaient remèdes et secours, mais jamais il n'y a eu d'apothicaire pour la commande et la réception des drogues, ni pour la préparation des médicaments.

L'HOTEL-DIEU de LORMES

GENERALITES

La petite ville de Lormes, située dans un vallon traversé par le ruisseau du Goulot et du Cornillat, remplace une ancienne forteresse féodale, qui elle-même s'était élevée sur les ruines d'une villa romaine. Ce n'est qu'en 1125 que les premiers documents de l'histoire viennent inscrire son nom dans la légende de nos villes. En 1696, suivant la statistique du maréchal de Vauban, la paroisse n'avait que 174 maisons et 750 habitants.

L'HOPITAL

La maison-Dieu, située au faubourg Saint-Jacques, avait été construite en 1177 par les barons de la ville pour servir d'asile aux pèlerins (1).

La maladrerie ou léproserie de Saint-Lazare était située au nord sur l'ancien chemin de la vallée. Les biens qui en dépendaient furent attribués à l'établissement des dames de la maison-Dieu par un arrêt du Parlement en 1695.

L'hospice actuel de Lormes, qui a été construit au siècle dernier, n'a rien gardé de l'ancien hôtel-Dieu. Un titre du 28 juin 1681 « qui « est un aveu en dénombrement que donne maistre Claude Chamfeur, « prêtre et recteur de l'hospice de Saint-Jacques de la ville de Lormes « à très haute et illustre princesse madame Marie de Bourbon, prin- « cesse du sang et madame Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, « comtesse de Chatel-Chinon, dames dudit Lormes à la part dudit « Chatel-Chinon et patronnes dudit hôpital dont elles ont pourvu

« ledit sieur de Chamfeur duquel hôpital, terres, revenus, cens, rentes « la déclaration s'en suit... (ce dénombrement a été reçu par Pierre « Bussy, notaire royal à Lormes le 23 juin 1681) suit la désigna- « tion des bâtiments, terres, rentes et dixièmes appartenant audit « hôpital » (2).

Les biens furent vendus en grande partie pendant la Révolution et les prix des ventes versés dans les Caisses de la Nation, les dimes et les rentes abolies à l'exception d'une seule qui frappait les anciens moulins banaux de Lormes et qui consistait en 64 doubles décalitres de froment que les possesseurs de moulins devaient payer.

Le 1er mars 1811...

> « considérant qu'à proprement parler il n'y a plus d'hospice en cette « ville puisqu'il n'y a plus de bâtiments,, qu'une partie est tombée de « vétusté, sans que les revenus se soient trouvés suffisants pour les faire « réparer, que l'autre partie, sur l'avis de la commission et de Monsieur « le Sous-Préfet, pour éviter des dangers, en vertu de l'autorisation de « Monsieur le Préfet du 19 Mai 1806 a été démolie... » (3).

L'administration de la ville reconnaît que le vieil hôpital n'existe plus et que depuis longtemps les malades sont secourus à domicile par les dames de charité.

PERSONNEL

Nous n'avons recueilli aucun document original concernant les médecins, les apothicaires et même les religieuses.

L'HOTEL-DIEU de CHATEAU-CHINON

GENERALITES

« Si vous ne redoutez pas les variations d'une température glaciale
« le soir et brûlante à midi, si vous ne craignez pas de passer l'hiver
« au milieu de la neige, si vos jarrets sont pourvus d'une force muscu-
« laire suffisante pour gravir sans cesse des rues escarpées, allez habiter
« Château-Chinon, vous y pourrez respirer un air vif et pur, et vos
« yeux ne se lasseront point d'admirer des sites tantôt riants, tantôt
« sauvages. Cette capitale du Morvan .... est située sur une montagne
« sur laquelle s'élève une deuxième montagne qui domine la ville » (1).

Elle a une origine très ancienne. Trois voies romaines partaient de Château-Chinon se dirigeant, l'une sur Sens par Lormes, l'autre sur Autun et la troisième sur Decize et Nevers (2).

« Jusqu'au commencement du XI[e] siècle, la ville ne se composait que
« du château féodal et des maisons qui étaient venues se bâtir sous
« sa protection. La seigneurie de Château-Chinon était primitivement
« une baronnie, elle fut érigée en comté en 1389. »

HOPITAL et MALADRERIES

Des religieux bénédictins, sous la dépendance de Cluny, avaient construit vers l'an 1300 le prieuré de Saint-Christophe, qui dès l'origine. comptait douze religieux, mais à la Révolution les bâtiments

étaient en ruine. Si l'église a pu servir d'hôpital au cours du XVIII[e] siècle, nous n'avons pu recueillir aucun document confirmant ce fait.

En 1601, Château-Chinon fut décimé par une épidémie de peste épouvantable, seuls quelques notables furent épargnés. Rien ne subsiste de la maladrerie établie en dehors des murs de la ville, derrière la montagne du château. Seule, la source qui coulait à côté et qui prit le nom de « fontaine des pestiférés » en rappelle le lieu (3).

En 1637, Pierre PITOYS, écuyer, seigneur de Quincize et gouverneur de la ville, fonda un couvent de Capucins. « Le but du pieux « fondateur était d'avoir, comme à Nevers et à Corbigny, des hommes « dévoués qui se consacrassent à l'instruction du peuple et au besoin, « au soin des malades ». Ils étaient quatre pères et deux frères. Nous n'avons rien recueilli concernant les soins qu'ils pouvaient donner aux malades et les remèdes qu'ils auraient employés (4).

LA MAISON-DIEU

Les habitants de Château-Chinon possédaient une maison-Dieu dont la fondation n'est pas connue. Au XVII[e] siècle on l'appelait déjà le vieil hôpital. Amédée JULLIEN, après la découverte d'un plan inédit aux Archives nationales, a reconstitué le plan de Château-Chinon au commencement du XVII[e] siècle et nous voyons que le vieil hôpital était situé en dehors des murs de la ville au bout de la rue de l'Ecole, en face la porte du Guichet (5). Nous savons que cet hôtel-Dieu avait été établi par les seigneurs de Château-Chinon. En consultant la table chronologique des seigneurs de Château-Chinon, il apparaît que le prince de Carignan prit possession du Comté de Château-Chinon en 1644 (6).

> « Le 22 mai 1665 Madame Marie DE BOURBON, princesse de CARI-
> « GNAN .... laquelle ayant esté informée par son procureur fiscal au
> « Comté de Chasteau-Chinon que lhospital et chapelle fondés et dottés
> « par ses prédécesseurs en la ville de Chasteau-Chinon .... dont la colla-
> « tion a plaine disposition luy appartient conjoinctement avec madame
> « la duchesse de NEMOURS sa niepce sont entièrement en ruines et
> « desmolis depuis plusieurs années au grand préjudice des pauvres pour
> « lesquels ledit hospital a este destiné et que pour rebastir lesdits hos-
> « pital et chapelle en la forme qui estaient il cousterait la somme de
> « trois mil cent livres suivant le procès-verbal establi .... décide lacqui-
> « sition de la maison des héritiers de Claude et François CHAMPCHEUR. »

Les contrats d'acquisition des bâtiments, cours et jardin eurent lieu « les vingt deux may et treize juillet 1665 » (7).

LES LOCAUX

Nous n'avons rien trouvé concernant les locaux du nouvel hôpital. D'après le plan du XVII[e] siècle, cet hôpital était situé dans le grand faubourg loin des anciennes fortifications près de la montée du château et comprenait un long bâtiment avec un autre perpendiculaire et attenant, un plus petit un peu éloigné, la chapelle Sainte-Reine et un petit cimetière à côté. Le nouvel hôpital jouissait des biens de l'ancienne maison-Dieu.

> « le 28 avril 1578 avait eu lieu une vente de bois ; le 29 novembre 1602,
> « le 2 mai 1603, l'Assemblée des Notables traitait des dixmes d'Ouroux.
> « Un arrest de la cour de Parlement de Paris intervient le 12 avril 1603
> « pour les dixmes de l'hopital de Chatel-Chinon » (8).

Ces dîmes étaient le principal revenu de l'hôpital.

En 1577 c'est « maistre Esme ETIGNARD, recteur de l'hôpital, qui loue un pré de la maison-Dieu » (9).

En 1698 c'est « Jehan THONNELIER prestre-curé, directeur de l'hôpital et Jean ROLLET advocat... recteur de l'hôpital qui signent un bail et en 1699 qui vendent un pré de l'hôpital au dernier enchérisseur » (10).

En 1691 les comptes de BÉLIARD, receveur de l'hôpital, ne nous font rien connaître de l'apothicairerie (11).

LE PERSONNEL

Au XVIII[e] siècle un médecin, un chirurgien à qui l'on paie ou fournit les remèdes, des sœurs hospitalières, ont soin des malades (12). C'est par le contrat du 22 septembre 1744 que deux Sœurs de La Charité de Nevers vont s'installer à Château-Chinon « pour servir les pauvres malades tant dudit hôpital que de la ville et des faux-bourgs ».

En 1744 des réparations ont été faites à l'hôpital et une nouvelle organisation de soins est décidée.

> « Messieurs les administrateurs tous les trois mois s'assembleront .... Pour
> « entretenir la bonne union entre eux ils dîneront ensemble pour rayson
> « de quoy presentz ou absentz chacun payera vingt cinq sols qui seront
> « employés à la messe et repas et ou il arriveroit que la dépense fust
> « moins forte le surplus sera donné aux pauvres de l'hopital » (13).

Trois administrateurs, pendant trois mois, s'assembleront une fois par semaine pour s'occuper des affaires de l'hôpital.

« Lorsque les réparations dudit hopital seront parachevées il sera dit « une messe audit hopital pour tous les bienfaiteurs qui ont contribués « auxdites réparations il en sera pareillement dit une chaque année « a pareil jour qu aura este dite la première pour tous ceux qui « auront fait quelque bien audit hopital pendant le courant de l'année »... « Il ne sera receu dans ledit hopital que des malades dont les maladies « ne seront point incurables » (14).

Les administrateurs décident de louer une chambre hors de l'hôpital :

« pour des pauvres filles qui sont actuellement dans ledit hopital et « attaquées des maladies incurables .... sans qu'aucunes autres a l'avenir « puissent y estre receus .... aucuns pauvres ne pourront estre receus « audit hopital que sur le contrat de monsieur Collon docteur en mede- « cine, l'un des administrateurs et de lun des autres administrateurs .... « lesquels ne pourront estre que de la paroisse ou pauvres passants » (15).

Le 9 novembre 1745 un chirurgien est nommé :

« S'est présenté monsieur Joseph Jacquand, chirurgien juré de la ville « de Château-Chinon lequel a prié et requis lesdits sieurs administra- « teurs de vouloir bien le recevoir pour chirurgien dudit hopital de « Chateau-Chinon aux soumissions qu'il fait de voir, visiter et penser « gratis les pauvres et autres personnes qui seront mises et receues « audit hopital en luy fournissant seulement les drogues et medicaments « qui seront ordonnés par le sieur Collon docteur, tant en outre de « voir, visiter, traiter, penser et médicamenter les pauvres malades « desdits ville et fauxbourgs de Chateau-Chinon et de fournir a ses « frais tous les instruments propres aux opérations qui seront utilles et « nécessaires de faire audits malades, lesquelles opérations il se soumet « aussy de faire luy mesme et gratuitement, aussy en lui fournissant « les drogues et médicaments nécessaires et le tout sans aucune retri- « bution de sa part sinon quil suplie la dite ville et commté de Château- « Chinon de vouloir le faire modérer aux tailles de ladite ville et « paroisse de Chateau-Chinon au rolle de laquelle il est imposé et de « vouloir exempter de colecte et logement de gens de guerre. »

Il est nommé le 12 janvier 1746 (16).

Il semble que le médecin, les sœurs et le chirurgien même dispensaient les remèdes et les médicaments et qu'aucun apothicaire ait été nommé. Les soins exceptionnels étaient récompensés.

« Le huit Juin 1788... il a été représenté que le sieur Ravet chirurgien « faisant le service de cet hopital, réclame une gratification a loccasion « de différents pansements, traitement, opérations et remèdes faits et « fournis a plusieurs malades qui ont demandé depuis deux ans des

« soings suivis et extraordinaires ainsi que le tout est détaillé dans un « mémoire quil a fourny .... lesdits administrateurs ont pencé quil « convient daccorder audit Ravet une gratification de la somme de « soixante douze livres. »

LES REMEDES

Nous n'avons trouvé aucun mémoire ou compte détaillé d'achat de drogues ou de médicaments. Une seule fois nous avons relevé un achat de drogues fait à Moulins.

« Le 22 brumaire an V.... Le citoyen Simon Petit, receveur a payé.... « quarante huit livres a compte d'une facture de médicaments envoyée « par le citoyen Lati à lhospice le 19 brumaire présent mois, ainsi qu'il « appert par son receu au bas de la facture du 19.
« Le 2 ventôse an VI... l'hospice devait en numéraire... au citoyen Laty « marchand droguiste cent vingt six francs soixante centimes pour dro- « gues et médicamens par luy fournis audit hospice » (17).

Il est dommage qu'aucun mémoire, qu'aucun inventaire n'ait pu être conservé car l'hôpital possédait une apothicairerie. Nous en ignorons l'importance ; mais vers 1798 les administrateurs et les officiers de santé ont pris conscience du rôle important que joue une pharmacie d'hôpital bien fournie en drogues et en médicaments. Ils ont voulu que celle de Château-Chinon soit constamment bien approvisionnée. Pour faciliter leur tâche ils ont préconisé de faire à la fin de chaque trimestre un inventaire des drogues de la pharmacie et de présenter à la Commission un état des médicaments qu'il était nécessaire d'acheter. Le 21 nivôse an VII :

« Le citoyen Devoucoux chargé de la surveillance de l'hospice a observé « à la commission que d'après l'inventaire par lui fait conjointement « avec le citoyen Clemendot des meubles et effets existant dans l'hospice « et de l'état de la pharmacie y porté d'après la déclaration du citoyen « Vialay, officier de santé, il luy a paru que cette pharmacie était très « mal approvisionnée et qu'il devenait pressant de s'occuper de cette « partie intéressante et d'aviser au moyen de se procurer les drogues et « médicaments nécessaires et pour quelle ne se trouve plus dans un « pareil dénuement il croyait qu'il était de la sagesse de la commission « d'inviter le citoyen Vialay de faire à la fin de chaque trimestre une « revision des drogues de la dite pharmacie et fournir à la commission « un état de celles qu'il serait nécessaire d'y remplacer.
« La commission arrête ...que pour faciliter ce travail il sera établi deux « registres cottés et paraphés par le président l'un sur lequel sera inscrit « le nom des malades de l'hospice et les remèdes qui leur seront délivrés « et l'autre le nom des pauvres extérieurs indigents auxquels des médica- « ments auront été donnés à domicile » .... « L'hospice délivre des « médicaments aux indigents moyennant un certificat d'indigence délivré « par l'agent municipal (délibération du 3 fructidor an VII) » (18).

La pharmacie de l'hospice va être dorénavant bien pourvue en remèdes. L'inventaire avait été dressé par VIALAY, officier de santé; ce dernier avait remplacé le docteur COLON que nous avons vu exerçant ses fonctions en 1744. Le 9 fructidor an V. à la réunion de la Commission :

« .... un membre a dit que le 24 septembre 1787 l'ancienne administra-
« tion avait, à raison du grand âge du citoyen COLON, médecin de l'hos-
« pice, nommé pour adjoint le citoyen Claude Laurent VIALAY, Officier
« de santé, qui depuis le décès du citoyen COLON jusqu'à ce jour a
« continué d'en remplir les pénibles et utiles fonctions, que le cy devant
« district et l'ancienne municipalité lui ont, en cette qualité, donné
« des preuves constantes de leur confiance et de leur satisfaction, qu'il
« croit que la commission ne peut mieux reconnaître l'humanité et le
« zèle éclairé du citoyen VIALAY pour le service des pauvres malades
« et fournir à ceux cy des secours plus assurés qu'en l'attachant plus
« particulièrement à cet hospice par une délibération expresse, sur quoi
« la commission confirme la nomination du citoyen VIALAY pour officier
« de santé de l'hospice de Château-Chinon » (19).

En l'an VI de la République, l'hospice de Château-Chinon a donné ses soins à six malades tout différents de ceux qu'il « médicamentait » d'ordinaire. Le 20 floréal an VI à la réunion de la Commission :

« un membre a dit six personnes mordues par une louve enragée ont
« été recueillies avec empressement à l'hospice le 2 germinal dernier
« pour y recevoir les traitements et pansements les plus convenables
« à leur état sous la direction du citoyen VIALAY, officier de santé en
« chef. Ces six personnes sont: Claude LISSOLES, enfant âgé de douze
« ans, orphelin, du canton d'Anost, département de Saône-et-Loire qui
« s'était présenté à l'hospice d'Autun et qu'on n'avait pas voulu y rece-
« voir. Jean DEFOSSE, âgé de trente-cinq ans du canton d'Arleuf et Reine
« DEFOSSE, âgée de trente-six ans du même canton. Anne GUILLAUME,
« femme COTTIN, âgée de trente-six ans. Jeanne COTTIN, fille âgée de
« quinze ans et Jeanne BAROUIN, Veuve DENIS âgée de soixante-et-un
« ans du canton d'Ouroux, lesquels deux cantons sont dans l'arrondisse-
« ment de cet hospice » (20).

Une somme de mille francs a été allouée par le département de la Nièvre pour soigner « ces mordus », puis nous lisons l'état des dépenses faites à leur sujet. « Scavoir :

« 1° 24 frs pour couvertures de laine pour les six lits des mordus,
« 2° 16 frs pour une corde de bois, pour faire du feu dans la salle où étaient placés les mordus,
« 3° 11 frs 40 pour le vitrier, pour placer des vitres dans la salle des mordus, aux cabinets d'aisance et à la galerie,
« 4° 10 frs 70 au menuisier pour avoir fait placer des contrevents aux fenêtres de la salle des mordus,

« 5° 6 frs 85 au serrurier, pour les crochets, vis, lacets, supports, gonds ... pour la fermeture des contrevents,

« 6° 88 frs 80 prix de trente sept journées et pareil nombre de nuits pour la garde des malades,

« 7° 20 frs pour cinquante sept pintes de lait pour être employé à la suite du traitement administré aux mordus, plus quatre francs vingt cinq centimes pour trente deux autres pintes de lait qu'il a fallu se procurer pour les malades mordus et convalescents,

« 8° 1 fr 50 pour le salaire d'une garde extérieure mise à la porte de la salle où étaient les mordus.
(*Nota* — Ce service a été fait gratis pendant la majeure partie du temps qu'a duré le traitement des malades par la troupe de ligne qui était en cantonnement dans cette commune et en fut retirée sur la fin de germinal.)

« 9° 48 frs pour lessiver et blanchir matelas et couvertures des six lits des malades et tout le linge qui leur a servi et pour avoir fait refaire les matelas,

« 10° 75 frs de dépenses pour les mordus,

« 11° 36 frs pour la valeur de ce qui a été pris dans la pharmacie de l'hospice en moratifs et purgatifs administrés aux mordus,

« 12° 103 frs 50 au citoyen Remond, pharmacien, pour les médicaments par lui fournis et rapportés dans son mémoire visé par le citoyen Vialay, officier de santé en chef,

« 13° 152 frs qui reviennent au même pour les voyages et les pansements qu'il a fait aux six mordus matin et soir pendant leur séjour à l'hospice,

« 14° 132 frs au citoyen Vialay pour dédommager du tems quil a employé tant en visites qu'en assistance assidue au traitement des mordus pendant plus d'un mois,

« 15° 5 frs frais de fosse et inhumation pour deux mordus décédés dans le traitement.

CONCLUSION

Il est dommage que le mémoire du pharmacien Remond ne nous soit pas parvenu. Il semble que le pharmacien ait remplacé le chirurgien dont on ne fait aucune mention. Notre regret est de ne pas connaître les médicaments qu'il a employés pour sauver quatre des six malades « mordus ».

La pharmacie de l'hospice vient de prendre une place importante et le service du pharmacien s'est organisé. Non seulement il fournit les médicaments mais il fait des pansements à des malades exceptionnels.

Les administrateurs, compréhensifs et reconnaissants, ont voulu récompenser tous ceux qui se sont dévoués à ces malheureux « mordus ». Comme depuis la Révolution une seule sœur assistait les malades, nous apprenons (délibération du 14 frimaire an VII) que :

> « la citoyenne Anne IMBERT, économe de l'hospice de Château-Chinon
> « en date du douze ce mois expose à la commission que depuis dix sept
> « ans elle donne ses soins aux malades de l'hospice où depuis quelques
> « années elle est seule avec une domestique, mais que sa santé s'est
> « tellement affaiblie tant par les fatigues continuelles dont elle a soutenu
> « le poi toute seule que par les sollicitudes et les soins extraordinaires
> « qu'en dernier lieu elle a éprouvé auprès des six malades mordus par
> « une louve enragée, que malgré sa bonne volonté elle ne peut suffire
> « au travail multiplié dudit hospice pourquoy elle demande qu'il lui
> « soit accordé une deuxième employée pour la seconder » (21).

La demande étant acceptée, les administrateurs lui ont permis de choisir la citoyenne Françoise PIOTET le 29 Pluviôse an VII.

L'HOTEL-DIEU de MOULINS-ENGILBERT

GENERALITES

Les plus anciennes chartes où il est question de Moulins-Engilbert sont au nombre de deux et datent de 1290 et 1294.

La ville tire son nom des moulins qui étaient et se trouvaient encore au siècle dernier dans le voisinage. Le nom d'Engilbert qui y fut ajouté était le nom patronymique des seigneurs; on attribue sa formation à son château-fort auprès duquel les habitants des environs auraient cherché abri contre les barbares du Nord (d'après JAUBERT).

Située au pied des monts du Morvan elle était une des trente-deux châtellenies du Nivernais au XVI[e] siècle et comme telle « avait en sa terre prieur et maladrerie, foires et marchés » (1).

LA MALADRERIE

D'après les vieux plans de la ville, il y avait sur les hauteurs, au sud-est, rue Chaude, au-delà des fortifications et de la rivière le Guignon, une maladrerie qui fut réunie à l'hôpital en 1696.

L'HOTEL-DIEU

M. SANE et Marie COQUILLE, son épouse, bourgeois de Moulins-Engilbert, abandonnèrent un immeuble dont le produit devait servir à entretenir les sœurs chargées de l'hôpital (2).

Cet hôtel-Dieu était situé en dehors des fortifications de la ville à l'angle de la rue des Fossés et de la rue James.

En 1635, les Ursulines avaient fondé une maison à Moulins-Engilbert; elles dirigeaient l'éducation des jeunes filles et leur pensionnat fut très prospère. A la Révolution elles durent abandonner leur établissement qui était très vaste. C'est dans ce couvent des Ursulines, qui avait été agrandi en 1715, que l'ancien hôpital a été transféré au début du XIX^e^ siècle. L'hospice actuel en occupe une grande partie; les salles sont longues, claires et nombreuses; le cloître est aménagé en promenoir, la pharmacie actuelle est petite, située au premier étage, et ne rappelle en rien l'ancienne apothicairerie où tout a disparu.

MATERIEL

Nous n'avons retrouvé qu'un joli petit mortier de marbre gris avec deux pilons.

Dans la bibliothèque, outre quelques livres de médecine et de botanique du siècle dernier, ont été conservés deux tomes du « Traité des maladies des os » par J.-L. PETIT de l'Académie Royale des sciences, 1736, 3^e^ édition « revüe corrigée et augmentée ». Les textes sont accompagnés de dessins, tels: nouvelle « boëtte » pour réduire les fractures compliquées de la jambe, nouvelle machine pour réduire les os — bandages nouveaux et leur pliage, etc...

PERSONNEL

Nous ne savons pas à quelle date fut fondé l'hôpital ni qui était chargé de sa direction. C'est en 1732 que les Sœurs de la Charité furent appelées à diriger l'établissement. Elles ne devaient rendre compte qu'à leurs supérieurs du revenu de « l'immeuble » qui leur avait été concédé. Comme l'un des buts des sœurs de la Charité était de « soigner et médicamenter les pauvres malades » elles devaient, à Moulins-Engilbert, se procurer les remèdes et préparer elles-mêmes les plus simples, remplaçant ainsi l'apothicaire.

Après la Révolution, les sœurs reprirent leurs fonctions interrompues pendant quelques mois. L'hôpital, dont une partie des revenus consistait en dîmes et droits féodaux, eut à souffrir de la tourmente révolutionnaire. Il possédait un domaine rural situé à la Petite Sauve et quelques autres fonds... Grâce à quelques dons particuliers, surtout à une rente annuelle de mille francs créée par le marquis de Leuze, l'hospice a pu sortir de ses ruines et compter six lits au début du XIX^e^ siècle, avec trois sœurs qui se consacraient en partie aux soins des malades.

L'HOTEL-DIEU de LUZY

GENERALITES

L'origine de cette ville remonte à la plus haute antiquité... Ce qui est certain, c'est que Luzy a été construit sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine... Placée sur les bords de l'Halène, à l'extrémité sud du Morvand, c'est autour des murs d'un château féodal que s'éleva la petite ville de Luzy.

La baronnie de Luzy, après avoir été la propriété de l'église d'Autun, fit partie du comté de Nevers.

Au XII[e] siècle les barons de Luzy avaient fondé une léproserie qui s'est appelée par la suite « maladrerie de Palluau », elle se trouvait dans le faubourg des canes (1).

L'HOTEL-DIEU

Un peu plus près de la ville il y avait un hôtel-Dieu.

L'existence de cet hôtel-Dieu est établie dans un bail à ferme du 3 mars 1674 où sont désignées les propriétés de l'hospitalité de Saint-Jacques de Luzy. Ces propriétés consistaient dans un petit corps de logis couvert en chaume, appelé la maladrerie de Palluau et cinq boisselées de terre y attenant. La petite ferme de la maladrerie et la chapelle de Saint-Marc, le tout tenant à la ferme, sont presque en ruine (extrait du bail du 3 mars 1674).

L'hospice Saint-Jacques ou maison-Dieu existait déjà au XIII[e] siècle (2).

En décembre 1672 un édit de Louis XIV ordonna la réunion de la maison-Dieu de Luzy, de la maladrerie et de ses dépendances à l'Ordre de N.-D. du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Les chevaliers de cet ordre conservèrent la jouissance de ces biens depuis le 1er janvier 1673 jusqu'en 1696 époque à laquelle un arrêt du Conseil d'État en date du 24 février de la même année et des lettres patentes du mois de décembre suivant ordonnèrent le rétablissement de l'hôtel-Dieu avec la jouissance des biens de la maladrerie.

Si l'on en croit l'abbé Tambour les propriétés foncières de l'hospice consistaient en « quatre petits quantons de bois chesne d'haute futaye anciens... la coupe de ces parcelles de bois, mise en adjudication le 2 octobre 1770 fut adjugée... pour la somme de 12.000 livres... A ces bois, il faut ajouter une petite ferme située à la Maldière et qui, en 1806, était louée 775 francs » (3).

Saint-Jacques était déjà en ruine en 1748. En 1783 M. Nault, bienfaiteur de l'hôtel-Dieu, fit don de sa maison pour y installer deux religieuses.

L'hôpital a subi des transformations, changé de local plusieurs fois, cela explique en partie que les archives et le matériel de l'ancienne maison-Dieu aient été détruits.

Les inventaires que nous avons pu consulter datent du début du XIXe siècle. Ils sont contenus dans « le registre des délibérations de la Commission de l'hospice de Luzy commencé le 3 janvier 1809 ». Rien ne nous prouve que « la chambre » qui contenait les produits pharmaceutiques ordinaires existait aux siècles précédents (4).

L'HOTEL-DIEU de DECIZE

GENERALITES

Depuis des millénaires, Decize, sur son vaste rocher, île pittoresque enserrée par la Loire, a subi les malheurs de la guerre, du feu et de l'eau.

« Decetia » était déjà une ville considérable du pays des Edues lorsque César vint arbitrer le conflit qui s'était élevé entre deux vergobrets. Elle était la station la plus considérable du trajet de Bourges à Autun.

Plus tard, elle eut le tombeau de saint Aré et le couvent de sainte Colette ; la forteresse des ducs de Bourgogne veillait sur la ville (1).

MALADRERIE

Nous savons qu'une maladrerie existait en 1257 et qu'elle était desservie par des religieuses. En 1436 on voit figurer au compte de la ville une somme de quatre livres douze sols tournois pour fournir un trousseau à Marguerite VENGUEROT, de Crécy, qui était devenue lâdre. « Son état ayant été constaté par les mères et barbiers elle fit citer

les échevins de Decize à Nevers afin qu'ils lui délivrassent savoir : un manteau de drap tondu, un chapeau, une cliquette et un berry, des gants, une besace et un entonnoir. Ce qui fut octroyé ». Par ordonnance de 789, Charlemagne avait défendu aux lépreux de se mêler au peuple. Il faut croire que Marguerite Venguerot pouvait se retirer à la maladrerie qui existait encore. Ce n'est qu'en 1617, quand le sieur de La Ferté vint à Decize pour examiner les fortifications, qu' « il arrêta que la maladrerie de Saint-Thibault serait démolie » (2).

L'HOTEL-DIEU

Decize, depuis fort longtemps, possédait un hôpital qui jouissait de divers revenus. En 1607 on cite que le jour de la saint Michel, le 29 septembre, se tenait une foire au pont d'Auron sur un terrain qui appartenait à l'hospice.

Henri III avait accordé des octrois à Decize pour soulager cette ville des maux résultant des maladies qui n'avaient cessé d'y régner depuis la funeste année 1525.

L'hôtel-Dieu existait, avait des biens et des revenus, mais il ne reste ni bâtiment, ni apothicairerie, ni matériel ni archives de cet établissement. Nous avons retrouvé sur un plan de la ville son emplacement, au centre, non loin de l'église Saint-Aré, vers la mairie actuelle (plan A. Jullien).

En 1498, la peste se déclara à Decize, importée de Nevers. Par ordonnance des échevins on mit hors de la ville avec défense d'y rentrer, les premières personnes qui furent atteintes par le mal. Les gens qui venaient de Nevers n'étaient point reçus dans la ville. Cette même ordonnance prescrivait que, dans le cas où la maladie continuerait on établirait un cimetière hors de Decize. A nouveau, dès le 14 avril 1529 et jusqu'à la fin du mois d'octobre la peste recommença à exercer de grands ravages. Six personnes furent chargées pendant ce temps de calamité d'enlever les morts et de faire nettoyer la ville ; elles recevaient 8 livres 16 sols tournois. En 1584 la peste fit sa réapparition et dura deux années.

En 1588, comme une nouvelle maladie contagieuse se déclare, les habitants décident que les personnes qui en mourront ne seront point inhumées dans le cimetière de Saint-Aré, mais dans celui de Saint-Gilles, hors de la ville : que le chirurgien qui les aura soignées

ne pourra rentrer chez lui que quarante jours après la cessation de la maladie et qu'il en sera de même pour les hospitalières.

En 1619, les habitants de la ville et les administrateurs des hospices décident, dans une assemblée, qu'en raison de la maladie contagieuse qui règne dans le royaume, il serait établi, tant au pont de Loire qu'à celui de Crotte, les deux ponts qui donnent accès dans la ville, des hommes qui interdiraient aux pauvres étrangers l'entrée de la cité et distribueraient à chacun, aux frais de la ville et de l'hôtel-Dieu, un pain d'un carolus (monnaie du duc de Nevers).

PERSONNEL

Nous ne savons rien des remèdes employés pour soulager les malades, nous pouvons penser que le chirurgien et les hospitalières qui soignaient les contagieux remplissaient aussi le rôle d'apothicaire.

Le 11 avril 1691, les habitants, après avoir délibéré en assemblée générale présentent une requête à l'évêque de Nevers afin d'obtenir de lui plusieurs sœurs du Saint-Sacrement, dites de la Charité, pour soigner les malades et instruire les petites filles. Cette requête obtint satisfaction. Les sœurs achetèrent une maison, les échevins leur donnèrent une pension sur les revenus de la ville, leur abandonnèrent les rentes de l'hôpital et elles desservirent l'hôtel-Dieu (3).

En 1700 une requête des échevins et des habitants est présentée à l'intendant qui l'approuve ; il les invite à convoquer une assemblée générale « toutefois en excluant les chirurgiens qui pourraient être susceptibles de jalousie ». Il n'est pas question des apothicaires. On vote, alors, cent livres pour chaque sœur et cinquante livres pour les remèdes. Une ordonnance du 17 février approuve cet établissement ; une autre délibération accorde 150 livres pour une troisième sœur (4).

Nous pouvons penser que les religieuses qui avaient été appelées par les habitants pour se dévouer aux malades pauvres de l'hôtel-Dieu, qui disposaient de cinquante livres pour l'achat des remèdes, remplissaient le rôle dévolu à l'apothicaire.

Ce n'est qu'en 1738 que les échevins prirent l'engagement de payer à un médecin et à un chirurgien qui viendraient s'établir à Decize, à l'un 150 livres et à l'autre 100 livres ; il semble que cette

mesure n'ait été exécutée que bien plus tard. Il n'est question à ce moment-là ni d'un apothicaire, ni des remèdes.

Par une autre délibération du 6 juin 1782, les échevins accordèrent 600 livres de traitement à M. Bodin, médecin, et en 1783 ils délibérèrent en faveur de M. Terreux, chirurgien ; ils demandent d'établir deux sœurs grises dans la ville pour la distribution des remèdes aux indigents. Nous ne savons pas si un pharmacien était désigné pour les préparer.

Quelques années plus tard, la Révolution allait tout bouleverser. Les sœurs, incarcérées pendant dix mois, reprendront à nouveau leur tâche et nous verrons au cours du XIX^e^ siècle, puis du XX^e^, s'élever sur les ruines du vieux château des ducs les pavillons modernes du nouvel hôpital.

L'HOTEL-DIEU
de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

GENERALITES

« Ceste ville est bien bastie, mais elle est malsaine et les habitants
« d'icelle sont souvent malades et ne sont de longue vie; ce qui peut
« advenir pour deux raisons, l'une que du costé du soleil levant, dont
« l'air de soi est salubre, ladite ville a un grand estang d'eau cropie
« venant dégouts qui ne fluent ordinairement que quand l'estang tient
« son plein. La superficie d'eaue est aussi haute que les soliveaux des
« chambres basses des maisons d'icelle ville, qui est bastie au pied de
« la chaussée dudit estang; l'autre raison de l'insalubrité est que lad.
« ville est en un fond environné de montagnes de toute part, hormi du
« costé du Midy, dont le vent et l'air sont moins mal sains. »

C'est ainsi que Guy COQUILLE décrivait Saint-Pierre-le-Moûtier au commencement du XVI^e siècle. S'il insiste sur les causes de son insalubrité ce n'est pas pour nous faire connaître comment les habitants ont lutté pour améliorer leur ville et soigner leurs malades. N'enviait-il pas, lui, natif de Decize, Saint-Pierre-le-Moûtier d'être le siège d'un des plus anciens bailliages royaux ? (1).

HISTORIQUE

L'origine de Saint-Pierre-le-Moûtier remonte à la fin du VI^e siècle. On dit que la reine BRUNEHAUT habitait quelquefois le château de Buy, situé entre Saint-Pierre-le-Moûtier et Saint-Parize-le-Châtel. Elle

fit don aux religieux de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun de vastes terres situées près de cette habitation.

Bientôt, autour des murs du couvent s'éleva la ville de Saint-Pierre-le-Moûtier désignée en 1161 sous le nom de « Prioratus de monasterio » et en 1320 sous celui de « Sanctus Petrus a monasterio ».

Nous ne savons pas le rôle que le prieuré des Bénédictins a joué auprès des pauvres malades. Saint-Pierre-le-Moûtier possédait deux maladreries placées à peu de distance de la ville. L'une, celle de Saint-Roch, était située sur la route de Nevers; l'autre, celle de Saint-Pantaléon, sur la route de Moulins. Elles avaient chacune une petite chapelle placée sous le vocable de chaque saint. Ces chapelles existaient encore en 1798 et la commission de l'hospice de cette ville, le 1er nivôse an IX, décida qu'il valait mieux abattre ces deux chapelles plutôt que les réparer.

Au Moyen-Age il existait un petit hôpital auprès de l'église paroissiale de Saint-Babyle, située en dehors des murs de la ville, près de l'étang, à l'entrée du faubourg de Moulins. C'est dans cet hôpital que beaucoup de malades furent soignés jusqu'à la Révolution (2).

L'hôpital de Saint-Pierre-le-Moûtier, devenu hospice pour les vieillards depuis quelques années, occupe depuis 1795 le couvent des Ursulines.

LOCAUX

En 1792 les administrateurs de l'hôpital ont adressé (au chef-lieu) une pétition

> « tendant à être authorisé à faire l'acquisition du grand corps de bâti-
> « ment faisant partie du cy-devant couvent des Ursulines de la ditte
> « ville pour y placer l'hospice et à vendre les bâtiments dudit hôpital
> « actuel pour payer la ditte acquisition.... Considérant qu'il est établi
> « que le local actuel .... est mal sain, le bâtiment où sont les lits des
> « malades étant plus bas que le terrin qui l'environne ce qui rend
> « l'air insalubre... » (3).

La municipalité fut autorisée à vendre les maisons et l'enclos de l'hôpital consistant :

> « 1° en une grande chambre basse, une autre au-dessus et le grenier
> « régnant sur cette partie de la même grandeur que les deux chambres,
> « un escalier .... un grand cabinet, un grenier dessus, une partie de la
> « cour et du jardin,
> « 2° de la partie du bâtiment qui est entre le précédent et la salle des
> « hommes composé d'une cuisine et d'une chambre, à côté deux corri-

« dors, un grenier, la boulangerie et la pièce au-dessus, une partie de la
« cour et du jardin,
« 3° le corps de bâtiment de la salle des femmes avec le grenier
« au-dessus, escalier, une partie de la cour et du jardin et un petit
« bâtiment accolé à la chapelle,
« 4° le bâtiment formant la salle des hommes, la chapelle au fond,
« et une petite cour. »

Dans les bâtiments vendus en 1792 il n'a pas été fait mention de l'apothicairerie ; cependant une pièce était réservée à cet usage puisque diverses réparations y ont été faites. Au compte de M. Bordreul, receveur, nous lisons :

« Mémoire de l'ouvrage que j'ai fait pour l'hôpital : du 16 août 1782,
« avoir déferré et referré un chassis à la farmacy six sols plus avoir
« ajusté neuf vieilles tringles dont trois posées à un lit dans la salle
« des passants et quatre autre posées aux quatre portes de la cuisine,
« une posée à la porte de la chambre haute et une à la fenêtre de
« farmacy : quarante sols. le 10 septembre 1782 plus vingt quatre sols
« payé au sieur Robin pour le chassis de la croisée de l'apotiquairerie
« l'ancienne étant pourrie ». Le 17, payé au vitrier quarante deux sols
« pour six carreaux à la croisée de l'apotiquairerie, deux à la chambre
« des sœurs » (4).

Nous n'avons pas trouvé d'autres renseignements sur la pharmacie du vieil hôpital.

FONDATION

L'hôpital était très ancien, sa date de fondation nous est inconnue. Il avait d'importants revenus. Nous avons compulsé de nombreux titres de propriété, de bordelage de 1464, 1520, 1526, de baux à un nommé Robin en 1536 et de rentes ; nous avons lu les lettres patentes conservant encore le sceau de Louis XIV et portant réunion à l'hôpital de Saint-Pierre-le-Moûtier de nombreux biens.

« En 1696 le vingt deuxième juin ... en exécution des édits précé-
« dents ..... nous avions uny à l'hôpital des pauvres malades de Saint
« Pierre-le-Moûtier les biens et revenus des maladreries ou léproseries
« de Saint-Marc et Saint-Pantaléon près de la ville, de la Seruilay en
« la paroisse de Chantenay, du Chasteau pres de Verdre et de Mars ou
« Chateauneuf et des hôpitaux ou maisons-Dieu de Saint-Jacques de
« Chambon et de Villefranche près de Villeneuve paroisse de Lucenay
« sur Allier pour en jouir du premier juillet mil six cent quatre vingt
« quinze et estre les dits revenus employez à la nourriture et entretien
« des pauvres malades audit hôpital de Saint-Pierre-le-Moûtier à charge
« de satisfaire .... aux fondations .... desdites maladreries ou léproseries
« et dits hôpitaux ou maisons-Dieu et de recevoir les pauvres malades des
« lieux et paroisses où sont situées les dites maladreries ou lépro-
« series » (5).

Nous avons pu consulter de nombreux inventaires des biens appartenant aux diverses maisons au cours des XVI^e^ et surtout XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Nous avons pris connaissance de plusieurs budgets de l'hôpital. Nous citons seulement (6) :

« Etat des revenus actuels de l'hôpital de Saint-Pierre-le-Moûtier en
« may 1720 .... ses charges comprenaient :
« — desserte de fondation du chapelain 50L
« — pour la pension et honoraires des deux sœurs qui ont soin des pauvres 72L
« — pour un vallet (non compris la nourriture) 50L
« — pour les drogues (et médicaments ou médicamenteuses) 30L
« — pour charité qui se font à des pauvres honteux au nombre de douze actuellement y compris les enfants trouvés en nourrice à trois livres chacun par mois 432L

D'autre part il était prévu :

« Règlement pour la dépense de l'hôpital que l'on peut faire pour
« chaque an :
« bled, froment, seigle 200L
« viande de boucherie 140L
« nourriture des jours maigres 100L
« sel 60L
« le bois à chauffer 60L
« beurre (vingt livres) 20L
« chandelle 8L

Il apparaît que l'achat des drogues et des médicaments était prévu dans le budget étudié.

MATERIEL - DROGUES

Si nous avons trouvé de nombreux mémoires d'ouvriers concernant les travaux effectués pour les champs, les réparations des bâtiments, nous n'avons pu lire aucun mémoire détaillé d'achat de drogues ou de matériel, d'ustensiles, pour la pharmacie.

Rien ne subsiste du matériel de l'apothicairerie. Nous avons relevé en 1720, seulement, des achats de poterie, de plats, de tamis : le 11 mars 1782 « nous avons achepté une grande chaudière » (7).

Dans le carnet de dépenses des sœurs nous avons, durant plusieurs années, vu chaque trimestre (8) :

« payé à Monsieur ALASSEUR 7^l^ 2^s^ pour le sel du mois d'octobre 1765
« payé à Monsieur ANCELIN, marchand 171 livres
« payé à Monsieur BONFILS 123 livres 9 sols le 1^er^ juillet 1766
« pour du beurre 10 livres 10 sols le 28 août 1767.

Nous relevons parfois des achats de drogues ou de médicaments :

« En 1719 : achat de beurre 6 livres 19 sols, réglisse, 7 sols, miel 5 sols,
« sucre 5 sols,
« En 1720 : huile 5 sols, cannelle 7 sols, girofle 5 sols, alun 5 sols, pour
« médecines 15 sols pour du ier d'antimoine 19 sols ;
« Jay donné pour du beurre pendant les trois mois, avril, mai, juin,
« tant pour fayre de longuent que pour l'usage de la maison neuf
« livres neuf sols.
« En 1721 : de la poudre aux vers 29 sols, de la poix résine 11 sols,
« amidon 6 sols, pour coraline pour les médecines 19 sols ; du pain
« à chanter 5 sols.

En 1767 nous avons noté dans le carnet de la sœur « payé quinze livres six sols à monsieur Bordereul pour avance qu'il a payez d'un état pour drogues fournies ». Mais nous n'avons pu retrouver l'état.

PERSONNEL

Les sœurs étaient spécialement chargées du soin des malades. En 1768 il y avait deux domestiques, Marie Coquille aux gages de 39 livres, et François aux gages de 52 livres, plus une femme qui raccommodait le linge des pauvres, une lavandière pour les lessives et des hommes pour le jardin et les vignes (9).

Nous n'avons trouvé aucun apothicaire préparant les remèdes. Si Claude Dubois était apothicaire en 1686 à Saint-Pierre-le-Moûtier, son nom n'est relaté à l'hôpital que pour les rentes qu'il devait acquitter (10).

Dès 1647, les Ursulines se sont installées à Saint-Pierre-le-Moûtier pour soigner les malades et instruire les jeunes filles. En 1706 les sœurs de la Charité de Nevers y fondèrent, à leur tour, un établissement. Mais nous savons qu'avant elles les religieuses Augustines s'occupaient de l'hôpital. « En 1702, Archambault, notaire royal, « procureur aux aides et présidial de cette ville, recteur et adminis- « trateur dudit hôpital... a accepté une rente reçue par Robin notaire « le 4 mai 1667 au profit de l'hôpital une propriété touchant une « vigne appartenant aux Religieuses Augustines de cette ville » (11).

En 1792, l'hôpital a été transféré dans le couvent des Ursulines qui se composait de vastes bâtiments entourant une cour avec jardin et enclos. Pendant plusieurs années la sœur Gashe, des sœurs de la Charité, qui portait le nom de directrice, resta seule et avec l'aide de quelques domestiques continua sa mission.

Nous savons que par une délibération de « l'administration de l'hospice national de Saint-Pierre-le-Moûtier le 12 prairial an V »,

les administrateurs peuvent faire face à toutes les dépenses « si elles sont faites, comme autrefois, avec la plus stricte économie » et qu'ils ne veulent allouer aucun traitement aux officiers de santé (12).

Le 14 germinal an IX

« le préfet du département de la Nyèvre propose le citoyen Jean BUFFON « des Mouffiers natif du Jura et médecin de Montpellier pour médecin « des malades de l'hospice et invite la Commission à assurer à ce « médecin un logement dans les bâtiments dudit hospice » (13).

Le 19 germinal, dans sa réponse

« la dite commission croit devoir observer que les soins en médecine « et chirurgie ont été dans tous les temps fournis et administrés gratui- « tement par les officiers de santé de cette ville, qu'ils le sont aujour- « d'hui de la même manière par les Citoyens SIMONET, médecin et « COULON officier de santé; que le citoyen PIC, aussi officier de santé, « nouvellement arrivé en cette commune offre pareillement ses soins « aux dits malades... » (14).

Il apparaît, par cette réponse, que médecins et chirurgiens ont toujours soigné gratuitement les malades de l'hôpital. Les sœurs achetaient elles-mêmes les drogues et les médicaments, préparaient les remèdes. Aucun apothicaire, semble-t-il, n'était attaché à l'Hôtel-Dieu.

LES HOPITAUX de BOURGES

GENERALITES

Bourges, l'antique Avaricum, principal oppidum des Bituriges, s'éleva après la conquête romaine à un haut degré de splendeur.

Jouissant d'une paix relative à l'époque mérovingienne, elle fut le théâtre de luttes sanglantes entre le nord et le midi de la Gaule sous les Carolingiens.

Après les ravages des Normands, Bourges fut acquise par Philippe I en 1100. Sa situation de ville frontière lui donna une grande importance qui s'accrut et atteignit son apogée à la fin du XV^e^ siècle.

Depuis cette époque, incendies terribles, guerres, épidémies la ravagèrent et ce fut la décadence.

A cette histoire de la ville est liée l'histoire de ses hôpitaux. Très tôt, Bourges eut des hôpitaux, des maladreries, des maisons de pestiférés dont on peut suivre l'existence au cours des siècles. A l'heure actuelle co-existent l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Général.

L'HOTEL-DIEU

L'ancien Hôtel-Dieu : l'ancienne Maison-Dieu de Bourges fut fondée, dit-on, par l'archevêque Sulpice SEVERE, tout contre le chevet de la célèbre cathédrale, dans la paroisse Saint-Ursin. En 1198-1218, elle s'appela « Domus sancti Ursini », puis « Domus Dei Bituricensis » et enfin « Grand Hôtel-Dieu » en 1484. Cet ancien hôtel-Dieu a complètement disparu et il n'en reste aucun vestige. Il a été remplacé par le nouvel hôtel-Dieu (1).

LOCAUX

L'archevêque Guillaume de Cambray avait ordonné dans son testament l'acquisition de terrains entre la rue Saint-Sulpice et l'Yévrette pour y construire un nouvel hôtel-Dieu. Les exécuteurs testamentaires réalisèrent cette acquisition. Les échevins firent édifier la construction de 1523 à 1528

> « L'architecte fut Pelvoysin. Les parties construites alors furent la « chapelle, une vaste salle pour les malades et une cuisine... Le pignon « de la chapelle sur la rue d'une auteur considérable est solidement « bâti en pierres de taille bien appareillées... Deux grandes baies « ouvertes dans le pignon de l'ouest donnaient sur la salle des malades. « Cette salle des malades, de même longueur que la chapelle, éclairée « par quatorze grandes fenêtres aigües n'avait qu'un étage qui occupait « toute la hauteur du bâtiment » (2).

Ces bâtiments existent toujours ; à l'heure actuelle nous pouvons voir la chapelle décrite plus haut ainsi que l'ancienne salle des malades ; cette dernière a été coupée en deux dans le sens de la hauteur par un plafond.

En dépouillant les archives, nous avons retrouvé les mandements des administrateurs, parfois précédés de devis ou de mémoires, les quittances de paiements faits par le receveur aux fournisseurs de matériaux, ouvriers et manœuvres, de 1509 à 1527 au moment de la construction du nouvel Hôtel-Dieu (3).

Au début du XVII^e^ siècle se sont ajoutées d'autres constructions aux bâtiments primitifs. Nous n'avons pas retrouvé trace de l'ancienne apothicairerie de l'hôtel-Dieu. La pharmacie actuelle est installée dans des bâtiments datant du siècle dernier.

MATERIEL

Le matériel ancien a disparu. Seuls sont restés dans la pharmacie actuelle deux jolies chevrettes en faïence, de Nevers vraisemblablement, du XVIII^e^ siècle et portant comme inscription :

« Absynthio »
et « S. Capillorum »

deux pots canon, sobrement décorés, avec les mots :

« Benedicta »
et « Diaprum »

Sur une étagère nous avons admiré une très jolie bassine à sirop, en argent, avec son écumoire ; sur son pourtour est gravée l'inscription : « 1^er^ mars 1815 — Bassine pour l'Hôtel-Dieu ».

Enfin, parmi les livres figurant dans la pharmacie se trouve le tome IV du « Nouveau Dictionnaire Universel et Raisonné de Médecine, de Chirurgie et de l'Art Vétérinaire » qui date probablement du XVIII^e^ siècle.

Nous avons retrouvé plusieurs inventaires du mobilier de l'hôtel-Dieu de 1500, 1503, 1504, 1505 jusqu'en 1630 (4).

Dans celui de janvier 1630 nous relevons :

« deux douz.ung plat destaing
« vingt cinq assietes destaing
« cinq pots destaing.....
« bassin de cuivre, casseroles,
« un grand coffre de bois de chesne fermant à clef
« un grand bahut... » (5).

Nous avons consulté des mémoires d'artisans. Le vitrier « entretenait les vitres de l'hôtel-Dieu pour la somme de trente livres ». Le serrurier réparait le matériel : « 1747 ...et aussy racomoder une etuve de la salle des femmes pour bassiner le lit des malades 16 sols » (6).

Nous avons trouvé des achats de pots pour l'apothicairerie :

« Le 27 septembre mil sept cent cinquante huit a été porté à l'hostel-
« Dieu et livré à la sœur Sainte-Marthe :
« 2 douzaines des chevrettes a 10[s] pièce 12[L]
« 2 douzaines canons a 10[s] pièce 12[L]
« 2 douzaines poudriers a 10[s] pièce 12[L]
« a 10[s] les uns dans les autres et la treizeine comprise
« Le 10 octobre a été livré de mesme
« 1/2 douzaine de poudriers a 10[s] la pièce 3[L]
« 2 douzaines autres poudriers a 1[s]1 pièce 1[L] 16[s]
« 100 de roulleaux pour 5[L] (7)

Tous ces pots devaient garnir l'apothicairerie, par leur nombre important, avec d'autres ustensiles ; nous avons lu le mémoire d'un « potier d'estain » qui fournissait et réparait certains appareils :

« Mémoire de ce qui est du par Messieurs les Administrateurs de l'hostel-
« Dieu de cette ville à Bavaudon potier destain » (8).
« il lui est deu trente huit sols pour des bassins à saigner les malades
« qui ont été livrés à Madame la Supérieure cy 1[L] 18[s]
« plus livré à Madame Fovel supérieure deux paires de burettes
« neuves pour trois livres cy 3[L]
« Item livré une grande cuillère à potage pour trente sols cy 1[L] 10[s]
« plus une seringue neuve et garnie canulles pour la salle des
« hommes six livres cy 6[L]

Total 12[L] 8[s]

« sur quoy jay deux vieilles paires de burettes et une vieille
« seringue pour cinquante sols 2[L] 15[s]
« Partant reste due neuf livres treize sols.

PERSONNEL

Si nous lisons très souvent, au cours des siècles, les noms du médecin et du chirurgien dans les diverses délibérations des admi-

nistrateurs de l'Hôtel-Dieu, nous trouvons rarement celui de l'apothicaire.

Il apparaît que jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle les sœurs se sont occupées de l'apothicairerie, des achats de drogues et même de la préparation de certains remèdes.

Un règlement de 1628 fixe le nombre des sœurs de l'hôtel-Dieu :

> « Règlements faicts par Messeigneurs les Archevêques de Bourges,
> « Messieurs les Maire et Eschevins, Maître et Administrateurs de l'hôtel-
> « Dieu avec les sœurs Hospitalières Religieuses pour régler le nombre
> « desdites sœurs à douze sans qu'il puisse estre augmenté attendu le
> « peu de revenu des pauvres » (9).

L'hôtel-Dieu disposait cependant de revenus importants : rentes, terres, maisons, jardins, etc... Tous les biens de l'ancien hôtel-Dieu lui avaient été attribués.

Six sœurs, au début, s'établirent à l'hôtel-Dieu.

> « Lorsque les Religieuses de l'Hostel-Dieu de cette ville de Bourges
> « et y installées se este pour y estres jusques au nombre de six pour
> « traiter et assister les pauvres malades qui sont en Iceluy comme aussy
> « les malades de contagion comme appert par acte signé DEPAR-
> « DIEU » (10).

Leur nombre augmente vite ; nous trouvons :

> « En datte du deuxième juin mil six cent vingt neuf : et a present
> « lesdites Religieuses sont au nombre de dix qui font demande aux
> « sieurs Maistre et Gouverneurs de leur octroyer et ordonner par chacun
> « an a chacunes dycelles la somme de trente livres pour leur vestiere
> « et entretien » (11).

Les sœurs reçoivent chacune 30 livres par an pour leur entretien et leurs vêtements. Elles touchent, pour faire face aux dépenses des services qu'elles dirigent, des sommes élevées. Pour l'apothicairerie c'est une somme fixe ; en 1705, on leur alloue 250 livres par an « pour acheter les drogues qu'il conviendra pour l'apoticairerie ».

> « Attendu — dit un arrêté du 25 octobre dix sept cent cinq — que les
> « drogues navoient pas este comprises au traite fol.83 en presence de
> « Monseigneur Nous Maistre et administrateurs avons ordonné a mon-
> « sieur Sylvain FORET notre receveur de payer la somme de deux cent
> « cinquante livres par chacun an pour acheter les drogues qu'il con-
> « viendra pour lapoticairerie et service des Pauvres et de tous ceux de
> « la Maison y compris les sucres, eau-de-vie, poix, resine, beurre de may,
> « miel, huile olive, cire neuve a faire onguent ; et que la somme de
> « dix livres sera ajoutée à celle de soixante livres qui font le supplé-
> « ment de la dépense du sel... » (12).

Durant tout le XVIII[e] siècle, la sœur apothicaire reçoit une somme fixe, tout comme le médecin, le prêtre, le vitrier ou le potier d'étain :

le médecin :

« Je soussigné reconnais avoir receu de Monsieur RAGUE receveur de « l'hostel-Dieu la somme de douze livres pour mon honoraire en qualité « de medecin dudit hostel-Dieu..... échu le 14 novembre de l'année 1748.
signé : BRISSON DE PLAGNY (13).

le prêtre :

« Je ..... avoir receu ..... la somme de cinquante six livres cinq sols pour « un quartier de mon honoraire échu le 25 avril 1749, CHOPIN prêtre « licencié en théologie » (14).

le potier d'étain :

« M. RAGUE receveur .... payera à la veuve HAGNAU potier destain la « somme de six livres pour une année d'abonnement echu à la saint- « Jean dernière fait au Bureau des pauvres le 29 juin 1749 (15).

la sœur apothicaire :

« Je reconnais avoir receu de Messieurs les Administrateurs de lhostel- « Dieu par les mains de Monsieur RAGUE leur receveur la somme de « soixante deux livres dix sols pour un cartié de notre apotiqueris « echeu le 25 juillet 1748. Sœur LELARGE DE PARASSAY, Anne Supérieure « de l'hôtel-Dieu de Bourges (16).

En plus des 250 livres versées chaque année pour l'apothicairerie, le bureau donnait régulièrement à la sœur apothicaire grain, combustible, etc...

Le 17 février 1704 figurent :

« trente cordes de bois
« dix huit cens soixante fagots ....
« neuf cens livres de beurre
« vingt livres de beurre du mois de may
« cinquante livres de lard ....
« cens livres de miel
« deux cens pintes dhuile de noix
« deux livres de coton (17).

Une grande partie des produits ci-dessus était destinée à la pharmacie. Quelquefois c'est nettement désigné :

« Je reconnais avoir receu de maistre pierre CHARBONNIER quatre « saches de charbon pour lapotiquerie que messieurs les administra- « teurs mont accordé ce 24 Novembre 1748. Sœur LELARGE de sainte « Geneviève (18).
« Jay soussigné reconnais avoir receu de Monsieur GARNIER receveur « de lhôtel-Dieu de Bourges quatre boisseaux de marchesse que Mes- « sieurs les Administrateurs ont coutume de donner pour faire les « cataplasmes des salles dont quitte le dit Monsieur GARNIER fait ce « douse mars mil sept cens cinquante sept, Sœur LELARGE de sainte « Geneviève R^e Apotiquairesse de l'hôtel-Dieu de Bourges » (19).

Ainsi, la sœur chargée de l'apothicairerie prend le titre « d'apotiquairesse » ; dix ans plus tard, une autre sœur porte le même titre :

« Jay soussigne reconnais avoir receu ..... la somme de deux cens cin-
« quante livres pour une année de notre apoticairerie ... fait à Bourges
« le vingt six avril mille sept cent sinquante huit. Sr de Boyau de
« Lachaume de sainte Marthe supérieure des Religieuses de lhôtel-
« Dieu et apoticairesse » (20).

Il est probable que la sœur « apoticairesse » préparait des remèdes. Le registre de délibération où sont consignées les fournitures à livrer aux sœurs renferme certaines remarques curieuses (21) :

« Nota, que le beurre de May et le miel entrent dans les drogues ... pour
« la collation des sœurs on remarque deux fois quinze livres de sucre ...
« que le sucre est entré dans les drogues. »

Et un autre mémoire signale que :

« les dites Religieuses pancent plusieurs hommes, femmes et enfants
« de certains maux, des onguents et médicaments de la maison » (22).

Nous ne voyons ni médecin, ni apothicaire s'occuper de la pharmacie : le chirurgien lui-même ne fournit pas de médicaments. Sur les mémoires de chirurgiens que nous avons consultés sont portées simplement les opérations. Le chirurgien, contrairement au médecin, ne recevait pas de traitement fixe, mais était payé sur présentation de ses mémoires (23) :

« Mémoire de ce que jay fait à l'hôtel-Dieu dans l'année 1747.

« Du 25 avril :	
« jay fait une emputation dans la salle des femmes	5L
« plus une emputation du 12 Juin dans la salle des hommes	5L
« plus trois cottaires dans la salle des femmes	3L
« année 1748	
« plus une emputation dans la salle des hommes du 18 May	5L
« plus fait l'emputation dun doit dans la salle des femmes	
« du 4 May	1L 5s
« plus un cottaire dans la salle des femmes	1L
Total	20L 5s

« Monsieur Rague, receveur .... paiera à Monsieur Malardeau chyrur-
« gien de la maison .... »

DROGUES - APPROVISIONNEMENT

Nous n'avons malheureusement pas trouvé de détails sur la façon dont les sœurs s'approvisionnaient ; pas de mémoires explicatifs nous indiquant quelles sortes de drogues elles utilisaient, à qui elles les achetaient. Nous avons relevé les « fournitures de carême par le sieur Lajoie » (24) :

« dix livres de poivre noir	18L
« deux livres coton	5L
« vingt livres de sucre	21L

« trente livres de raisin de Caba 15L
« quinze livres du huille dolive 15L 10s
« à la sœur de Saint VINCENT, dépensière »

Dans les comptes de l'hôtel-Dieu de 1701 à 1788 nous avons noté que les sieurs BLAISE et GANACHON, marchands droguistes en Languedoc, passent à Bourges en 1703 et vendent entre autres des médicaments à l'hôtel-Dieu. En 1788 c'est GAUTIER, droguiste à Orléans, qui est fournisseur.

LES MALADRERIES

Au XIIe siècle l'hôpital Saint-Lazare, ou Saint-Ladre, situé au-delà de l'Yévrette, était destiné au logement et au traitement des lépreux.

En 1172 et 1177, le roi Louis le jeune attribuait des bois et une partie des « denrées » dont il usait dans son château de la Selle-le-Roy, à l'hôpital Saint-Lazare.

Cet hôpital était tenu par un maître ou administrateur et des frères « fratres leprosorum » 1221 — ainsi que nous l'apprennent les archives (25).

Les bâtiments consacrés aux lépreux étaient séparés de ceux des frères.

Cette maladrerie, dont rien ne subsiste aujourd'hui, fut abandonnée aux Jésuites. Un parchemin du 11 janvier 1619 porte enregistrement au baillage de Bourges des lettres d'union de la maladrerie de Saint-Lazare au Collège des Jésuites de cette ville, et la prise de possession par les Jésuites. L'Ordre de Malte, réuni à celui de Saint-Lazare, obtint en 1674 que cette maladrerie lui fut remise. Toutefois, en 1675, les Jésuites la reprirent et la gardèrent (26).

Nous pouvons savoir comment la léproserie Saint-Ladre était administrée de 1473 à 1675. Elle jouissait de nombreux biens et revenus. Les maîtres et administrateurs étaient nommés et lors de leur entrée en charge un inventaire des titres, mobiliers, effets, bestiaux appartenant à la maladrerie était dressé (27).

L'hospice était placé sous le patronage de l'archevêque de Bourges. L'administration des maîtres, la gestion des receveurs étaient sous la surveillance du maire et des échevins. La protection du patrimoine de la léproserie était assurée soit par la juridiction métropolitaine, soit par la ville, soit par la Chambre royale de l'Arsenal.

Les comptes de recettes et de dépenses étaient tout d'abord rendus aux maires et échevins par le maître de Saint-Ladre, puis de 1538 à 1541 par un commissaire, enfin depuis 1541 par un receveur (28).

Seuls les lépreux originaires de Bourges étaient admis à l'hospice Saint-Ladre. C'est ainsi que nous avons pu lire :

« 15 Avril 1595—Assignation était faite à Jacques Frenssac d'Issoudun
« à comparaître par devant le bailli de BERRY ou son lieutenant pour
« se voir interdire de demeurer avec sa famille et sa suite à la mala-
« drerie de Bourges en vertu de l'ordonnance du 8 avril 1595 par

« laquelle le commissaire député sur le fait des hôpitaux, maladreries
« et autres lieux pitoyables, interdit à aucun lépreux de résider dans
« cette maladrerie s'il n'est originaire de Bourges » (29).

Les pièces à l'appui des comptes de la léproserie (1618-1619), alors que M. Renon était receveur des deniers de la Maladrerie, indiquent que des sœurs soignaient les malades. Nous avons trouvé des billets de la sœur Edmée de la Jonchère, abbesse, qui :

« ....confesse avoir receu de messieurs de la ville trois septiers sept
« boysseaux et demy de froment ; un septier sept boysseaux et demy
« boysseau de meteil et seigle ; plus un septier quatre boysseaux et demy
« boysseau de marcesche... » (30).

ou bien déclare :

« Plus jay receu dudit sieur Renon procureur et naguère receveur de
« l'hopital saint-Lazare de cette ville souls messieurs les maire et éche-
« vins de cette dite ville la somme de cent livres laquelle somme avec
« le bled cy dessus par nous receu nous a esté ordonné estre payée par
« lesdits sieurs maire et eschevins par leur mandement et ordonnance
« du XXVI° juing dernier dont OC de la dite somme & bled a nous
« ordonné nous quittons ledit Renon, tesmoing mon seing manuel cy
« mis le X X V I° octobre mil six cens dix neuf.
« Sœur Edmée de la Jonchere Abbesse » (31).

Nous avons retrouvé le mémoire d'un serrurier « mémoire de la besogne que jay faict pour Saint-Ladre » du 9 octobre 1618 (32). Malheureusement, nous n'avons rien découvert concernant l'apothicairerie ni les fournitures de drogues à la maladrerie.

A côté de l'hôpital Saint-Lazare existait, d'après M. Buhot de Kersers, un autre hospice dont nous ignorons l'origine. Il fut nommé hôpital Saint-Julien en 1396 ; ce serait lui qu'Eudes Trousseau, en 1216, désignait sous le nom de « Fratres hospitalis » (33).

Les archives municipales conservent un procès-verbal de la visite de Nicolas Bigot, lieutenant général du bailliage du Berry, et un mémoire pour le maire et les échevins intervenant dans un procès entre Pierre Doulcet, gouverneur de l'hospice Saint-Julien, et Claude Rousseau, portier de Saint-Privé en 1529 (34).

Mais nous n'avons retrouvé aucun document relatif à l'apothicairerie.

LA MAISON DE LA SANTE ou SANITAT

La peste a fait son apparition à Bourges en 1474 ; elle a disparu vers le milieu du XVII^e siècle ; elle a sévi pendant près de deux cents ans avec des périodes d'accalmie, mais aussi avec des poussées d'une virulence terrible. En 1517, 1520, 1550, 1552, 1566, 1581, 1594, 1628, la « maladie de contagion » prit des proportions énormes et décima une grande partie de la population (35).

Monsieur Tardy dans sa thèse « Histoire de la Pharmacie à Bourges et dans le Berry », a décrit très longuement les mesures prises pour lutter contre le fléau épouvantable (36). Nous avons retrouvé dans les archives municipales tous les règlements édictés par les échevins. Nous citons simplement qu'en 1509 l'épidémie est si meurtrière qu'une ordonnance du 16 juillet met à la charge de la cité le soin et l'inhumation des pestiférés. Le corps de ville paie les pauvres valides pour nettoyer les rues, les « dizainiers » enterrent les « pauvres morts » de la peste (37).

D'autres ordonnances font appel à la charité et à l'entraide ; elles enjoignent aux habitants de contribuer par leurs aumônes aux soins et à la nourriture des pestiférés. En 1562, des lettres patentes sont adressées au bailli du Berry pour que l'archevêque, le chapitre, les abbés et les fabriques de la ville de Bourges abandonnent la moitié de leurs revenus pour le soutien et la nourriture des pestiférés. Le 29 octobre 1563, il y a « saisie-arrêt entre les mains des meuniers près de la ville de Bourges des bleds qu'ils devront aux fabriques, maladreries et autres pour le secours des pauvres pestiférés » (38).

Nous ne voulons pas relever toutes les impositions tant en argent qu'en nature qui ont été faites durant ces deux siècles « pour la « subvention et l'entretenement des mallades pestiférez de la « ville » (39).

Nous avons consulté la liste des « notables habitants de la ville « de Bourges qui ont donné pour aumosne de leurs biens... pour la « nourriture des pauvres malades de contagion » en 1586 (40).

La ville donnait aux « pauvres malades » fagots, vin, viande, pain, etc... En 1597, le receveur présente un état des dépenses faites « pour le soulagement des pauvres malades de la peste qui commença « en cette ville le 1er juillet 1596 et dura jusquà la fin de décembre « de la même année ledit estat montant à la somme de 4.595 écus « 38 sols 7 deniers » (41).

LE LOCAL

Dès 1510, les échevins achetèrent un emplacement pour bâtir des maisons où seraient soignés les pestiférés. Jusque-là les malades atteints de la « maladie de contagion » étaient soignés chez eux. Mais les épidémies étaient devenues si rapprochées et si violentes que des mesures d'isolement furent prises et l'on décida d'enfermer les pestiférés (42).

En 1520, les échevins firent l'acquisition de deux maisons situées faubourg de Saint-Ambroix et firent ensuite bâtir la maison des pestiférés. C'est ce bâtiment qui devait par la suite s'appeler le « Sanitat » (43).

PERSONNEL

Monsieur Tardy, dans sa thèse, a fort bien rapporté l'organisation de la « mayson des pestiférez ». Nous avons retrouvé, comme lui, les documents relatifs au fonctionnement de cette maison. Outre le personnel qui assurait la garde et le ravitaillement : concierge, boucher, boulanger, vivandier, il y avait deux chirurgiens et un apothicaire, aidés de quatre « mouthonniers » et de deux femmes qui donnaient les soins aux malades (44).

Un apothicaire, Georges Descrosses, fut nommé « apothicaire de peste » et les échevins mirent à sa disposition une maison rue Saint-Ambroix où il pouvait abriter les drogues et les remèdes utilisés pour combattre la peste (45).

LES DROGUES

Pendant la terrible épidémie de 1628, une liste de remèdes fut établie, sur le conseil des chirurgiens, et tous les apothicaires de Bourges furent appelés par les échevins à fournir ces médicaments destinés à « l'apothicairerie de peste ». Nous ne reproduirons pas cette liste de cordiaux et sudorifiques, somnifères, produits pour la cure particulière du charbon ou pour la cure du bubon, cataplasmes, cautères et purgatifs ; elle est fort longue et notre confrère Tardy la détaille dans son ouvrage (46).

Nous avons noté cependant, entre autres remèdes, pour la cure particulière du charbon, « le suyvant cataplasme qui appaizera la douleur cedera l'inflammation et suppurera » :

> « P N folios acetosa et hyoscyami on. m IIII coquantur sub cineribus
> « calidis pistentur postea cum sex vitellis ovorum theriaca ℥ ss olei
> « liliorum ℥ VI farina hordei quod sufficit fiat cataplasma » (47).

que nous traduisons ainsi :

> « quatre onces de feuilles d'oseille et de jusquiame sont cuites sous des
> « cendres chaudes, puis sont pilées avec six jaunes d'œufs, une demi-
> « once de thériaque, six onces d'huile de lis et de la farine d'orge en
> « quantité suffisante pour faire un cataplasme. »

De même nous avons relevé la recette de la « paste pour vesicatoires » (48).

> « P N cantharidarum ℥ II fermenti acris ℥ ss euphorbii, piperis pyre-
> « thri on. I seminis synapi ℥ I ss cum pauco aceto f. pasta. »

Nous interprétons ainsi cette formule :

> « deux drachmes de cantharides, une demi-once de ferment aigre, une
> « once d'euphorbe, de poivre, de pyrèthre, une drachme et demie de
> « graine de moutarde avec un peu de vinaigre pour faire une pâte. »

Après avoir consulté tous les mémoires de médicaments employés au cours des épidémies de peste, nous avons trouvé une liste de drogues utilisées en 1518. Il nous a paru intéressant de reproduire ce mémoire, le plus ancien de ceux que nous ayons pu voir à Bourges. Sur ce parchemin figurent les fournitures suivantes (49) :

« bazilicon
« madaleon apostolicon
« mondifficativum
« anis fin
« emplastrum surgicon
« galbanum
« electuario de bolo
« aluminis combusty
« sanguis draco
« apostolicon surgicon. »

Nous avons noté également un « Mémoire des medicamens fournys par francoys Robinet, barbier des pestiferez de la maison de la ville ».

Ce mémoire de 1563 comporte (50) :

« 1563 novembre bazilicum
« emplastre fort
« alun
« coupperoze blanche
« emplastre de Vigo deux madaleons
« onguant regis »

En décembre, nous retrouvons les mêmes médicaments fournis.

« septembre bazilicum
« emplastre fort composé avec plusieurs grumes
« boiste aegiptiacum
« alung blanc
« boiste de metridatz
« boiste terebenthine claire
« fiolle miel rosat
« onguant regis ».

Les mêmes drogues sont mentionnées en octobre.

Enfin un autre mémoire d'avril 1586 indique les remèdes employés à cette époque pour combattre l'épidémie et s'en préserver (51).

« avril 1586 : diachil. magnum et diach. album
« onguant apostolorum
« savon noir
« opiatte cordiale et préservative pour prendre le matin
« pot mitridat
« huille d'olive
« unguant nitritum
« alung calcyné
« ungant album
« sang dragon

« 1/4 sucre fin
« plus pour les moutonniers un pot opiatte
« plus pour les femmes qui gardent les malades un pot opiatte ».

En rédigeant ce chapitre sur le « Sanitat », nous nous sommes attachée à rechercher et à étudier les médicaments utilisés au cours des épidémies de peste au XVI^e siècle. Nous avons eu le plaisir de retrouver les très anciens mémoires de 1518, 1563 et 1586. Nous avons déchiffré et traduit deux « formules » de cataplasme et de pâte pour vésicatoire. Nous espérons avoir ajouté quelques détails intéressants et inédits à une étude déjà si vaste.

L'HOPITAL GENERAL - LOCAUX

Comme nous l'avons vu plus haut, le Sanitat était situé faubourg Saint-Ambroix. « Il existe encore au bas de la cour, écrivait M. de KERSERS en 1883, un long bâtiment peu élevé, à pignons saillants, qui doit avoir fonctionné au XVI^e siècle, peut-être celui qu'éleva en 1564 Jean BELYVEAU, placé près de la rivière » (52).

Ces bâtiments primitifs du Sanitat ont été remaniés, une chapelle fut édifiée en 1638, d'autres pavillons ont été élevés au XVII^e siècle. Ils existent toujours et l'on peut les voir dans l'hôpital actuel.

Quand la peste fut définitivement vaincue, le Sanitat se transforma, on lui ajouta une « maison et clausture » pour y enfermer les pauvres (53) :

« Aujourdhuy mardy quatriesme decembre mil six cens cinquante sept
« heure de deux de relevée en lhostel et maison commune de Bourges,
« Assemblée a été faicte et tenue par devant Nous Pierre GAUNULT
« écuyer... a este par Nous Maire proposé qu'il y a fort longtemps que
« plusieurs personnes considérables par leurs qualités et par l'intérest
« quelles prennent au bien publicq portés dun sentiment généreux et
« d'une charité très chrestienne l'ont souvente fois exorté et mesme per-
« suadé à Messieurs les Eschevins et à luy quil est important pour le
« service de Dieu et le repos de toute la ville et la province à l'exemple
« de la capitale de ce royaulme et de quantité dautres bonnes villes de
« France de faire bastir et construire une maison et clausture pour ren-
« fermer nos pauvres affin de les instruire à la vertu les règler au service
« de Dieu, pollicer leurs mœurs et les occuper en manufacture et autres
« employs selon qu'ils en seront trouvés capables et quaprès avoir exa-
« miné une sy judicieuse proposition avecq Messieurs les Eschevins il
« est jugé que l'exécution en serait adventageuse à les misérables... les
« deniers commungs ne sont pas assés puissants pour fournir et frayer
« à cette entreprise... on s'efforceroit par toutes les voies raisonnables de
« faire une closture pour les pauvres dans laquelle ils seroient resserés,
« nourris et alimentez par la charité publique et que pour cet effet lon
« prendrait la maison de la Santé dans laquelle lon enfermerait le pour-
« pries de longueur et largeur convenable dun mur de closture... on
« nommerait quatre notables habitans de chacun quartier avecq Messieurs
« les Maire et Eschevins... Messieurs du Clergé étoient aussy priés den

« nommer quatre de leur corps pour concourir tous à la perfection du « dessin proposé ».

En 1657, tout danger d'épidémie semblait définitivement écarté ; on ferma le Sanitat et on le transforma, comme les lettres patentes en font foi, en hôpital général (54).

« Confirmation destablissement dhopital général de Bourges, donné à « Saint-Germain en Laye au mois de décembre lan de grâce 1669. En « lancienne Maison de la Santé de ladite ville, pour exercer avec plus « de facilité dans un mesme lieu, les œuvres de miséricorde qui se prati- « quaient autrefois en plusieurs hôpitaux pour retirer, assister, employer, « nourrir et instruire les pauvres... Lequel Etablissement ils Nous ont « représenté avoir commencé et continuée avec succez depuis lannée 1660 « pour laffermir entièrement et le rendre stable à perpétuité, Nous ont « sur ce demandé nos Lettres et les Privilèges et Immunitez accordez aux « Hôpitaux Généraux... avons agréé, approuvé et confirmé, agréons, « approuvons et confirmons l'Establissement dudit hopital général en « ladite maison de santé. Voulons que la dite Maison soit appelée à « l'avenir l'Hopital Général de la Charité de Bourges ».

A l'heure actuelle, dans les bâtiments anciens de l'hôpital général, il nous est impossible de retrouver un local ayant servi d'apothicairerie ; il n'y a aucune trace de matériel, il ne subsiste ni chevrettes, ni mortiers, ni boîtes ou pots ayant renfermé drogues et onguents.

LE PERSONNEL

Outre le personnel spécial désigné lors des épidémies (apothicaire, mouthonniers, etc..., et qui disparaîtra) nous trouvons des religieuses qui depuis 1636 sont attachées au Sanitat, puis à l'hôpital général pour soigner les malades (55).

Si les registres des délibérations que nous avons consultés avec soin nous donnent des renseignements précieux sur les administrateurs et directeurs qui se sont succédés à l'hôpital de 1629 à 1768, nous n'avons recueilli aucun renseignement concernant un apothicaire.

Nous voyons en 1757 que « la sœur Jeanne a été nommée supérieure dudit hôpital et ce pour un an seulement ». Il nous semble que la préparation des remèdes simples était confiée aux Sœurs (56).

Les chirurgiens assuraient un service à l'hôpital général pendant un mois à tour de rôle, mais ne délivraient pas de remèdes. C'est ce que confirme le certificat délivré par les administrateurs à la suite de la « requeste des chirurgiens de cette ville par laquelle ils deman- « dent a estre imposé seullement à la somme de quatre livres cha- « cun » (57).

« Nous soussignés administrateurs de l'hôpital général... certifions... que « les chirurgiens de laditte ville servent chacun tour à tour les pauvres « dudit hôpital par mois soit pour raser lesdits pauvres, soit pour donner « leurs soins et les secours aux malades, ce qu'ils font par pure charité

« et sans en retirer aucune rétribution enfoy de quoy nous leur avons « délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison. « Fait au bureau des pauvres le dix neuf janvier mil sept cent cinquante « et un ».

DROGUES

Nous avons retrouvé un grand nombre de mémoires ayant trait aux médicaments utilisés lors des épidémies de la « malladye contagieuze »; nous ne voulons pas les reproduire, mais en choisir un très complet datant de 1637-1638; il s'élève à la somme de deux cent soixante douze livres « somme qui sera payée à Charles JACQUIER marchand apothicaire à Bourges » (58).

Ce mémoire est intéressant pour nous; il est varié; il comporte non seulement des drogues utilisées contre la peste, mais aussi des médicaments employés couramment au XVII[e] siècle. Nous relevons:

« Partie fournie aux pauvres malades de la Sanitat en lannée 1637 par « commandement de Messieurs les Maire et Eschevins de la ville de « Bourges, par Charles JACQUIER, maistre appotiquaire à Bourges:
« 1637 juin: une livre cire neufve
« une livre rouzine
« une livre poix noire
« une livre onguant suppuratif
« II livres emplastre diachilum magnum cum gummis (cet « emplâtre 2 fois encore dans le mois; la même quantité est « prescrite chaque fois).
« pour le cirurgien une fiole sirop de capillaire tenant « IIII on.
« une boiste vernis confict
« une potion cordiale composée deaux cordiales, confection « alkermes, thériacque et autres
« II livres diapalme dissouls en huille rosat
« un pot tenant II livres suppuratif
« une bouteille tenant III l. eaux cordiales
« une boiste tenant II onces confection alkermes
« une boiste de confection de hiacinthe tenant II on.
« Juillet: une ceringue, un pot détain à mettre clystère deux canons « et ceringue
« II l. diachilum magnum cum gummis (revient sept fois) « (la huitième fois il en est livré quatre livres au lieu « de deux)
« II l. diapalme dissouls en huille rosat (revient deux fois)
« I l. diachilum magnum dissouls en huille de lys
« demye l. onguant aureum
« II l. suppuratif (revient deux fois)
« demye l. emplastre ceruse dissouls avec huille rosat « et addition de camphre
« un pot tenant I l. egyptiacum
« une bouteille tenant IIII l. eaux cordiales
« un pot tenant I l. onguant aureum
« un pot tenant I l. opiatte a faire clystere

« un pot tenant I l. emplastres vesicatoires
« II on. angélique de Bohème pour les R.P. Corvenan et
« Trousset, une masse pillules de ruffus poisant II on.
« une fiolle tenant II l. sirop de succo acetosa
« pour le R.P. Trousset une fiolle eau dulméria et chardon
« benist tenant I l.
« une fiolle eau de scordeum tenant II l.
« une fiolle eau aceteuse tenant II l.
« II on. esprit de vitriol
« quatre citrons
« I on, tablettes diacarthami ».

Pendant ce mois de juillet il a été fourni au chirurgien une médecine composée « avec catholicon fin, sirop rosat, solutif et autres ».

Au mois de septembre, outre les médicaments déjà relevés en juin et juillet, et qui reviennent fréquemment, tels « diachilum cum « gummis, diapalme dissouls en huille rosat, onguant suppuratif », nous retrouvons les drogues suivantes :

« II on. thériacque fine
« II on. confection alkermes (deux fois)
« II on. confection de hyacinthe (deux fois)
« pour le R.P. Corvenan I l. alun
« demy l. encens galipot
« III on. huille de pétrolle
« II. l. axunge
« II. l. huille rosat et huille de lys
« pour le R.P. Corvenan une fiolle sirop de limons tenant VI on.
« un canon de ceringue
« pour le R.P. Corvenan II on. huille damandes douces
« une drachme sel prunelle
« II. l. Huille dolive
« I l. opiatte à faire clysters
« une bouteille tenant IIII l. 1/3 eaux cordiales
« une boeste tenant II on. fine thériaque
« II on. mitridat fin »

Là encore nous avons relevé une formule de « lavement néphrétique composé avec casse, térébenthine et autres ».

Au mois d'octobre, c'est une médecine purgative composée qui a été prescrite : « pour frère Clement une médecine purgative composée avec diaprum sirop rosat et autres ».

Autre formule, celle d'un « julep somnifère et réfrigérant composé deaux distillées sirop de nénuphar et autres ».

Parmi les remèdes fournis ce mois-là figurent pour la première fois :

« une fiolle sirop de limon
« un matras cautères tenant IIII on.
« un magdaleon emplastre pro stomaco pezant II on.
« une fiolle tenant IIII on. pour iris, gentiane et autres drogues
« un pot tenant I l. opiatte à faire lavement. »

Enfin, détail curieux à noter :

« une l. poudre à canon pour tuer les chiens qui viennent à la Sanitat ».

Les médicaments fournis pendant le mois de novembre sont surtout des laxatifs et purgatifs, très peu d'emplâtres : une fois seulement du diapalme, deux fois du diachilon. Par contre ont été livrés :

« un pot tenant I l. opiatte à faire lavemens (deux fois)
« II on. senne de Levant
« pour le R.P. Corvenan IIII on. sirop de limon
« pour ledit deux prises électuaire caryocytum
« un lavement laxatif et néphrétique composé avec bénédicte
« thérébentine et autres
« une prise jalap. »

Le mémoire se termine en février 1638. L'apothicaire Jacquier a surtout fourni cette fois :

« II. on. suppuratif (deux fois)
« II. on. diachilum cum gummis (trois fois)
« deux dragmes fine thériaque
« II. on. huille de lys (deux fois)
« II. on. diapalme
« IIII on. sucre fin
« une potion cordiale composée deaux cordiales, thériacque, confection.
« alkermes et autres ».

Nous avons vu par l'étude de ce mémoire et de nombreux autres qu'un des fournisseurs attitrés de l'hôpital général était Charles Jacquier, marchand apothicaire à Bourges, mais ceci pendant les dernières épidémies de peste. Quand l'hôpital général fut définitivement créé nous n'avons pas retrouvé de noms, ni de mémoires détaillés de fournisseurs.

Pots XVIII^e^ S.

Pots Empire

HOPITAL DE NEVERS

AVANT DE CONCLURE

« Quand j'embrasse, de quelque courbe de la rive, la Loire étalée « et bleue comme un lac, avec ses prairies, ses peupliers, ses îlots blonds, « ses touffes d'osiers bleuâtres, son ciel léger, la douceur épandue dans « l'air et, non loin, dans ce pays aimé de nos anciens rois, quelque « château ciselé comme un bijou qui me rappelle la vieille France, ce « qu'elle a été dans le monde, alors je me sens pris d'une infinie tendresse « pour cette terre maternelle où j'ai partout des racines si délicates et « si fortes ».

Jules LEMAITRE, pris au charme de la Loire et de sa vallée, dépeint ainsi son amour pour sa patrie.

Notre étude des pharmacies hospitalières en Nivernais et Berry nous a permis de goûter au charme de ces régions du Centre, riveraines de la Loire, fleuve célébré par tant de poètes et d'écrivains.

A Nevers, l'élégant Palais Ducal sculpté, élève sa silhouette harmonieuse au-dessus de la rivière. Il annonce la splendeur des célèbres châteaux de la Loire.

Le fleuve nous conduit à La Charité qui dresse les clochers de son abbaye bénédictine près du pont de pierre et des îles sablonneuses.

Jusqu'à Cosne où rôde encore le souvenir des mariniers. le fleuve déroule ses larges boucles entre de légères collines bleues.

C'est à Cosne que nous quittons la Loire et partons vers l'Yonne, la rivière des flotteurs de bois. Clamecy nous accueille avec la tour ajourée de son ancienne collégiale.

Non loin, Varzy nous offre son château et ses promenades chers aux évêques d'Auxerre.

De là nous grimpons jusqu'à Lormes juchée sur sa colline et atteignons le Morvan :

« J'ai vu le Morvand ; je l'ai vu comme un ami qui m'attendait ; « il me semblait que nous nous étions donné rendez-vous. Ces montagnes « qui s'étendent autour de vous, jusqu'où le regard peut aller, comme « les murailles gigantesques d'un vaste cirque, je les ai trouvées superbes.

« J'aimais ces larges et plantureuses vallées au fond desquelles il y a « toujours un cours d'eau et sous un bouquet d'aulnes et de peupliers « toujours un moulin...

« J'aimais ces longues rangées d'arbres qui découpent la prairie par « petits carreaux, ces eaux claires qui sourdent à petit bruit entre les « herbes... Le Morvand n'avait pas d'autre voie de communication que « des chemins de traverse... Ils étaient ordinairement bordés de haies « hautes et touffues, que personne n'avait plantées...

« Beaucoup de ces chemins étaient accompagnés d'un ruisselet qui « se glissait le long de la haie et gazouillait comme un oiseau caché « dans l'herbe...

« J'aimais surtout le Morvand parce que c'est un pays qui ne res- « semble à aucun autre ».

Au cœur de ce Morvan, que Claude Tillier aimait tant, se dresse le piton de Château-Chinon dominé par son calvaire. A travers forêts et prairies, les lacets de la route nous mènent à Moulins-Engilbert, grosse bourgade ramassée à l'ombre de sa vieille église fortifiée.

Puis, par Luzy entourée de montagnes et collines aux frais torrents, nous arrivons à Decize où nous retrouvons la Loire miroitant entre ses « verdiaux » touffus.

Au-delà de la Loire, nous atteignons Saint-Pierre-le-Moûtier, ancien bailliage royal qui garde précieusement le souvenir du passage de Jeanne d'Arc.

De là, au bout des plates étendues du Berry voisin, se profile sur l'horizon la silhouette majestueuse de la cathédrale de Bourges.

Tel est le « périple » que nous avons accompli. En parcourant cette province du Centre de la France, nous avons eu le plaisir d'admirer ses paysages variés, paisibles et harmonieux, et surtout nous avons connu la joie de découvrir des richesses artistiques souvent ignorées des curieux.

CONCLUSION

Ce n'est pas sans quelque appréhension que nous avons entrepris nos recherches sur les pharmacies hospitalières du Nivernais et de Bourges.

Dans ce coin de France, nous ne connaissions aucune pharmacie au renom prestigieux, comme Baugé, Beaune, ou même, plus près de nous, Issoudun.

Qu'aurions-nous à proposer en regard de l'admirable apothicairerie du XVII[e] siècle de Baugé, qui présente aux yeux émerveillés ses tourelles et ses dressoirs, garnis de boîtes peintes, d'albarelli, de chevrettes, pots et bouteilles ?

Nous n'avions pas de richesses comparables à celles que garde le célèbre Hôtel-Dieu gothique de Beaune, où faïences rares et étains anciens s'alignent sur les rayons de l'apothicairerie médiévale.

Il n'existait pas de faïences hispano-mauresques comme ces canons du XVI[e], qui sont une des richesses de l'Hôpital d'Issoudun, en plus des faïences du XVIII[e], des boîtes décorées d'emblèmes, et du recueil manuscrit de « recettes des sœurs de la Croix hospitalières de Reuilly ».

Notre quête ne serait-elle pas monotone et terne ? A chaque étape de notre circuit, nous avons étudié les apothicaireries hospitalières, compulsé les archives, exploré locaux et réserves, cherché boîtes, mortiers, vieux instruments, examiné et décrit les faïences quand nous en retrouvions. Et chaque fois nos recherches nous ont donné des résultats différents.

A Nevers, nous avons pu réunir une documentation à peu près complète. Grâce aux archives, nous avons retrouvé l'organisation de l'ancien Hôtel-Dieu avec son personnel si particulier des frères et sœurs « rendus et donnés ». Nous avons suivi, depuis sa fondation, l'histoire de l'Hôpital général. L'apothicairerie existe toujours, telle qu'elle était au XVIII[e] siècle, et nous avons pu admirer sa collection de faïences. Une ample moisson de mémoires de fournisseurs nous a renseignée sur les drogues utilisées et sur l'approvisionnement de l'hôpital.

A La Charité, il nous fallait évoquer les moines de l'abbaye et leur infirmerie ; c'est en dépouillant tous les registres de délibérations et en étudiant les mandements que nous avons pu nous faire une idée précise de l'organisation de l'ancien Hôtel-Dieu.

A Cosne, les bâtiments du vieil hôpital ont disparu, mais nous savons, grâce aux nombreux inventaires étudiés, que l'apothicairerie contenait une boîte pleine d'instruments de chirurgie et une autre avec « tous les instruments pour faire recouvrer la vie aux noyés ». Une partie des pots de faïence subsiste encore et les mémoires des fournisseurs nous renseignent sur l'activité de l'apothicairerie.

A Clamecy, l'origine curieuse de l'hôpital de Pentenor nous a vivement intéressée. Si nous n'avons pas retrouvé trace du matériel de l'ancien Hôtel-Dieu, par contre, nous avons eu la joie de lire une quantité de mémoires si détaillés et si variés que nous avons pu faire un résumé des différentes sortes de drogues utilisées au XVIII[e] siècle.

Varzy nous a fourni bien des inventaires et des mémoires intéressants. Il a gardé une partie des anciens pots en faïence de Nevers qui ornaient son apothicairerie. Les livres de dépense des sœurs reflètent la façon de soigner et de secourir les pauvres de la région.

La récolte a été médiocre à Lormes et Moulins-Engilbert, presque nulle à Luzy et à Decize.

A Château-Chinon, où peu de documents subsistent, nous avons relevé ce cas curieux des six personnes mordues par une louve enragée et les soins qu'elles ont reçus.

Saint-Pierre-le-Moûtier a conservé ses nombreux actes de ventes et ses baux. Grâce à eux nous retrouvons l'aspect de l'ancien Hôtel-Dieu.

Enfin Bourges nous a intéressée par l'activité de la sœur « apothicairesse ». C'est à Bourges également que nous avons consulté les plus anciens documents relatifs aux médicaments, des mémoires datant de 1518, puis 1563 et 1586. Partout ailleurs, si nous avons pu relever des titres de fondation, de propriétés, de rentes d'origine fort ancienne, parfois des XV[e] et même XIV[e] siècles, il nous faut attendre le XVII[e] et surtout le XVIII[e] siècle pour recueillir des renseignements précis sur les remèdes et drogues utilisés dans les hôtels-Dieu.

Mais toutes ces recherches nous ont permis d'apprécier davantage le travail accompli par nos ancêtres, leur dévouement, leur esprit d'entr'aide et leur généreuse charité.

Vu : *Le Président de Thèse*,
CAUJOLLE

Vu : *Le Doyen*,
LAZORTHES

Vu et permis d'imprimer :
Toulouse, le 6 mai 1960

Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université,
DOTTIN

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

NEVERS

1. — Archives hospitalières, série GG 157, administration de l'Hôtel-Dieu.
2. — Série GG 155, liasse 256.
3. — Série GG 155, hôpital Saint-Didier, fondation.
4. — Parmentier. Archives de Nevers (bibliothèque municipale de Nevers), 1842, chap. 25.
5. — Série E 1. Administration, délibérations et comptes.
6. — Série E, de 1404 à 1768.
7. — Série GG 159 (une liasse).
8. — Extrait des registres de l'Hôtel de Ville de Nevers.
9. — GG 159. Délibération du Bureau de l'Hôtel-Dieu.
10. — E 2 (registre). In-folio, 101 feuillets, papier.
11. — E 2 (registre). In-folio, 101 feuillets, papier.
12. — E 4 registre (1694-1704), journal de la recette et dépense commune de l'Hôtel-Dieu.
13. — E 4 registre (1694-1704), journal de la recette et dépense commune de l'Hôtel-Dieu.
14. — E 5 livre-journal des recettes et dépenses.
15. — E 5 livre-journal des recettes et dépenses.
16. — E 2 registre des délibérations (1748-1775).
17. — E 3 registre des délibérations (1775-1797).
18. — E 2 registre des délibérations de l'Hôtel-Dieu (1748-1775).
19. — E 8 comptes de M. Roche, receveur.
20. — E 6 registres de la recette et de la dépense de l'Hôtel-Dieu Saint-Didier (1721-1737).
21. — E 8 comptes de M. Roche, receveur.

22. — E 8 comptes de M. Roche, receveur.
23. — E 8 comptes de M. Roche, receveur.
24. — E 4 journal de la recepte et dépense de l'hôtel-Dieu (1694-1704).
25. — E 8 comptes de M. Roche, receveur.
26. — E 8 comptes de M. Roche, receveur.
27. — E 7 registre de la recette et dépense de l'hôtel-Dieu Saint-Didier (1721-1737).
28. — E 8 comptes de M. Roche, receveur.
29. — E 8 compte de M. Roche, receveur.
30. — E 8 compte de M. Roche, receveur.
31. — E 13 (liasse), 2 cahiers in-folio de 30 et 18 feuillets et 90 pièces, papiers.
32. — E 3 registre et liasse. M. Moisy, receveur.
33. — Série GG 162 de 1580 à 1790.
34. — Archives de l'hôpital général.
35. — Série GG 157 administration de l'Hôtel-Dieu de 1702 à 1782.
36. — E 13 (liasse), 2 cahiers et 20 feuillets.
37. — E 3 (liasse), 7 cahiers, comptes de M. Lefebvre, receveur.
38. — E 10 (liasse), 80 pièces, comptes de M. Berger, receveur.
39. — E 4 (liasse), comptes du receveur (1703-1706).
40. — Docteur Tixier : « Le trésor de faïence, l'hôpital de Nevers en 1939. »
41. — Mgr Crosnier : « Les Congrégations religieuses », Michot éd., place Saint-Sébastien, Nevers, 1877.
42. — Mgr Crosnier : « Les Congrégations religieuses », Michot éd., place Saint-Sébastien, Nevers, 1877.
43. — E 1, E 3 (liasse), comptes du receveur (1715-1716).
44. — E 1, E 3 (liasse), comptes du receveur (1715-1716).
45. — E 2 comptes de M. Berger, receveur.
46. — E 2 comptes de M. Berger, receveur.
47. — E 1, E 3 comptes de M. Levesque, receveur.
48. — E 2 comptes de M. Berger, receveur.
49. — E 1, E 3 comptes de M. Moisy, receveur.
50. — E 2 comptes de M. Berger, receveur.
51. — E 1, E 3 comptes de M. Moisy, receveur..
52. — E 1 comptes de M. Moisy, receveur.
53. — E 2 comptes de M. Berger.
54. — Mgr Crosnier : « Les Congrégations religieuses », p. 218 (ouv. cité).
55. — Mme Roy-Lecat : « Contribution à l'histoire de la pharmacie en Nivernais », p. 71.

LA CHARITE-SUR-LOIRE

1. — Née de La Rochelle : « Mémoire sur le département de la Nièvre », 1827.

2. — Née de la Rochelle : « Mémoire sur le département de la Nièvre », 1827.
3. — Beaussart : « La Charité ». (L'église bénédictine de La Charité), Delayance éd., La Charité, 1929.
4. — Manuscrit Girerd, Bibliothèque municipale de Nevers, 1re partie.
5. — Manuscrit Girerd, Bibliothèque municipale de Nevers, 1re partie.
6. — Manuscrit Girerd, Bibliothèque municipale de Nevers, 1re partie.
7. — Lespinasse : « La Charité » Cartulaires (1887). Nevers, Morin-Boutillier, 38, avenue de la Gare.
8. — Lespinasse : « La Charité » Cartulaires (1887). Nevers, Morin-Boutillier, 38, avenue de la Gare.
9. — Registre des délibérations, année 1761. Règlement du 12 octobre 1698, La Charité-Hôpital.
10. — Registre des délibérations, année 1761. Règlement du 12 octobre 1698, La Charité-Hôpital.
11. — Registre des délibérations, année 1763 (archives de l'hôpital).
12. — Registre des délibérations, troisième année républicaine (archives de l'hôpital).
13. — Mémoire fourni au Contrôleur général. Registre des délibérations, année 1750.
14. — Registre des délibérations, année 1776 (archives de l'hôpital).
15. — Registre des délibérations, année 1700 (archives de l'hôpital).
16. — Registre des délibérations, année 1700 (archives de l'hôpital).
17. — Registre des délibérations. Compte de M. Louault, receveur (archives).
18. — Registre des délibérations, année 1759 (archives de l'hôpital).
19. — Registre des délibérations, année 1753. Etat envoyé à Bourges (archives).
20. — Registre des délibérations, année 1784. Réception d'une sœur, dot (archives).
21. — Registre des délibérations, an 8. Réception de Ranque, médecin (archives).
22. — Registre des délibérations, années 1731 et 1745 (archives).
23. — Registre des délibérations, année 1745 (archives).
24. — Registre des délibérations, année 1745 (archives).
25. — Registre des délibérations, année 1704 (archives).
26. — Registre des délibérations, année 1735, mandement (arch.).
27. — Registre des délibérations, année 1762, mandement (arch.).
28. — Registre des délibérations, an 6 (archives).
29. — Registre n° 2 des délibérations (archives).
30. — Registre des délibérations, année 1734 (archives).
31. — Registre des délibérations, année 1736 (archives).
32. — Registre des délibérations, année 1737. M. Paillard, receveur (archives).

33. — Registre des délibérations, année 1763 (archives).
34. — Registre des délibérations, années 1772-1773 (archives).
35. — Registre des délibérations, année 1773 (archives de l'hôpital).
36. — Registre des délibérations, année 1775 (archives de l'hôpital).
37. — Registre des délibérations, année 1783 (archives de l'hôpital).
38. — Registre des délibérations, années 1784-1785 (archives de l'hôpital).
39. — Registre des délibérations, 5e-6e années de la République (archives de l'hôpital).
40. — Registre n° 7 (archives de l'hôpital).

COSNE-SUR-LOIRE

1. — A. Jullien : « La Nièvre à travers le passé », 1883. Quantin imp.-éd., 7, rue Saint-Benoît, Paris, p. 159.
2. — Registre des délibérations du bureau de l'hôtel-Dieu de Cosne (n° 3, de 1769 à l'an 3) (archives de l'hôpital de Cosne).
3. — A. Jullien : « La Nièvre à travers le passé » (ouv. cité), p. 168.
4. — A. Jullien : « La Nièvre à travers le passé » (ouv. cité), p. 168.
5. — Liasse. Réunion de la léproserie (archives de l'hôpital de Cosne).
6. — Registre des délibérations (archives de l'hôpital).
7. — Réunion du bureau (archives de l'hôpital).
8. — Liasse. Inventaire (archives de l'hôpital).
9. — Liasse. Inventaire (archives de l'hôpital).
10. — Liasse. Inventaire de l'an II (archives de l'hôpital).
11. — Mémoires (liasse) (archives de l'hôpital).
12. — Délibération du bureau (archives de l'hôpital).
13. — Délibération du bureau (archives de l'hôpital).
14. — Liasse. Lettres (archives de l'hôpital).
15. — Liasse. Lettres (archives de l'hôpital).
16. — Délibérations du bureau (archives de l'hôpital).
17. — Délibérations du bureau (archives de l'hôpital).
18. — Délibérations du bureau (archives de l'hôpital).
19. — Délibérations du bureau (archives de l'hôpital).
20. — Délibérations du bureau (archives de l'hôpital).

CLAMECY

1. — Romain Rolland : « Colas Breugnon », ch. 1.
2. — Ct Surrugue : « Clamecy et l'évêché de Bethléem », ch. 3, p. 123 et suiv.

3. — « Bulle du Pape Honorius III », par Henri de Flamare (Bibliothèque municipale de Nevers), 1886.
4. — Liasse. Archives de l'hôpital de Clamecy.
5. — Liasse. Archives de l'hôpital de Clamecy.
6. — Acte dans les archives de l'hôpital.
7. — Liasse et parchemin. Biens fonds de l'hôtel-Dieu de Clamecy (archives de l'hôpital).
8. — Registre des délibérations, papiers (archives de l'hôpital).
9. — Registre des délibérations, papiers (archives de l'hôpital).
10. — Délibération du 28 may 1781 (archives de l'hôpital).
11. — Liasse. Etat des dépenses.
12. — Liasse. Concordat entre les administrateurs de l'hôtel-Dieu et dame J. Deaulne.
13. — Mémoire, registre des délibérations, 1769-1770 (archives de l'hôpital).
14. — Mémoire, registre des délibérations, 1769-1770 (archives de l'hôpital).
15. — Mme Roy-Lecat : « Contribution à l'histoire de la pharmacie en Nivernais ». Thèse, Auxerre, 1949.
16. — Liasse. Mémoire de l'apothicaire Portrait en 1730 (archives de l'hôpital).
17. — Liasse. Mémoires et papiers (arch. de l'hôpital de Clamecy).

VARZY

1. — E. Boisseau : « Varzy, son histoire, ses monuments, ses célébrités », 1905.
2. — Registre des délibérations du bureau de l'hôtel-Dieu de Varzy (archives de l'hospice de Varzy).
3. — Registre des délibérations du bureau de l'hôtel-Dieu de Varzy (archives de l'hospice de Varzy).
4. — Comptes de Louis Gillois, receveur, 1783-1788 (archives de l'hospice de Varzy).
5. — Archives de l'hospice de Varzy.
6. — Archives de l'hospice de Varzy.
7. — Archives de l'hospice de Varzy.
8. — Livre des dépenses de 1709 à 1716 (archives de l'hospice).
9. — Livre des dépenses de 1725 à 1735 (archives de l'hospice).
10. — Livre de dépenses pour les pauvres de l'hôtel-Dieu de Varzy de 1736 à 1756.
11. — Livre de dépenses faites par les religieuses de l'hôtel-Dieu. commencé le 23 novembre 1709, fini le 1er mars 1716 (archives de l'hospice).
12. — Livre de dépenses de 1736 à 1756 (archives de l'hospice).

13. — Liasse. Inventaire fait par la sœur Nathalie Rabusson (archives de l'hospice).
14. — Livre de dépenses de 1736 à 1756 (archives de l'hospice).
15. — Registre des mandements (archives de l'hospice).
16. — Registre des délibérations du bureau de l'hôtel-Dieu (archives de l'hospice).
17. — Livre des entrées et sorties des pauvres, tenu par des religieuses, 1739-1750 (archives de l'hospice).

LORMES

1. — A. Jullien : « La Nièvre à travers le passé » (ouv. cité), p. 157.
2. — Archives communales de Lormes.
3. — Archives de l'hospice.

CHATEAU-CHINON

1. — M. Boreau : « Voyage aux montagnes du Morvan », p. 76, 1832 (Bibliothèque municipale de Nevers).
2. — A. Jullien : « La Nièvre à travers le passé » (ouv. cité), p. 198.
3. — A. Jullien : « La Nièvre à travers le passé » (ouv. cité), p. 209.
4. — A. Jullien : « La Nièvre à travers le passé » (ouv. cité), p. 207.
5. — Plan de la ville de Château-Chinon, par A. Jullien.
6. — Extrait des registres (archives de l'hôpital de Château-Chinon).
7. — Archives de l'hôpital.
8. — Archives de l'hôpital.
9. — Extrait des registres du bailliage du Châtelchinon (1577).
10. — Extrait des registres du bailliage du Châtelchinon (1577).
11. — Extrait des registres du bailliage du Châtelchinon (1577).
12. — Contrat du 22 septembre 1744 (archives de l'hôpital).
13. — Registre des délibérations (archives de l'hôpital).
14. — Registre des délibérations (archives de l'hôpital).
15. — Registre des délibérations (archives de l'hôpital).
16. — Registre des délibérations (archives de l'hôpital).
17. — Extrait des registres des délibérations de la municipalité de Château-Chinon intra-muros.

18. — Extrait du registre des délibérations (archives de l'hôpital), an VII.
19. — Extrait du registre des délibérations (archives de l'hôpital), an V.
20. — Registre des délibérations (archives de l'hôpital).
21. — Registre des délibérations (archives de l'hôpital).

MOULINS-ENGILBERT

1. — Jaubert aîné : « Souvenir du bon vieux temps dans le Nivernais », 1837 (Bibliothèque municipale de Nevers).
2. — Mgr Crosnier : « Congrégations de femmes. » Michot éditeur, place Saint-Sébastien, Nevers, 1881.

LUZY

1. — A. Jullien : « La Nièvre à travers le passé » (ouv. cité), p. 227.
2. — Abbé Tambour : « Notice sur l'hospice de Luzy. » Imp. P. Vilaire, Luzy.
3. — Abbé Tambour : « Notice sur l'hospice de Luzy. » Imp. P. Vilaire, Luzy.
4. — Archives de l'hospice de Luzy.

DECIZE

1. — A. Jullien : « La Nièvre à travers le passé » (ouv. cité), pp. 75 et 76.
2. — Trevaux de Bertheux : « Annales de Decize » (archives de la ville de Nevers.
3. — Mgr Crosnier : « Congrégations de femmes (ouv. cité).
4. — Trevaux de Bertheux : « Annales de Decize » (ouv. cité).

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

1. — A. Jullien : « La Nièvre à travers le passé » (ouv. cité). p. 87.
2. — A. Jullien : « La Nièvre à travers le passé » (ouv. cité), p. 93.
3. — Liasses. Baux, rentes, fermes (archives de l'hospice de Saint-Pierre).

4. — Comptes de M. Bordreul, receveur, 1782 (arch. de l'hospice).
5. — Lettres patentes et union des maladreries (arch. de l'hospice).
6. — Liasses : état des revenus de l'Hôtel-Dieu (archives de l'hospice).
7. — Liasse. Recettes et dépenses.
8. — Carnet de dépenses des sœurs de l'hôpital de Saint-Pierre-le-Moûtier.
9. — Comptes de M. Perrot, receveur, année 1768 : dépenses pour les serviteurs (archives de l'hospice).
10. — Liasses. Rentes, baux, biens (archives de l'hospice).
11. — Liasses. Rentes, baux, biens (archives de l'hospice).
12. — Registre de 38 feuillets « pour servir à l'enregistrement des délibérations de l'hospice », commencé le 12 prairial an V (archives).
13. — Registre de 38 feuillets « pour servir à l'enregistrement des délibérations de l'hospice », commencé le 12 prairial, an V (archives).
14. — Registre de 38 feuillets « pour servir à l'enregistrement des délibérations de l'hospice », commencé le 12 prairial, an V (archives).

BOURGES

1. — A. Buhot de Kersers : « Histoire et statistique monumentale du département du Cher », tome II.
2. — A. Buhot de Kersers (ouv. cité).
3. — Série GG 154 (archives municipales de Bourges).
4. — Série GG 536 (archives municipales) (hôtel-Dieu, inventaires de 1500 à 1630).
5. — Série GG 536 (396) (archives municipales).
6. — Série GG 501 (archives municipales) (comptes de M. Rague, receveur).
7. — Série GG 369 A. 1600 (archives municipales) (comptes de M. Garnier, receveur).
8. — Série GG 370 A. 1601 (archives municipales).
9. — Série GG 537 (397) (archives municipales) (hôtel-Dieu, personnel, 1484-1751).
10. — Série GG 537 (397) (archives municipales) (mémoire au sujet des Religieuses de l'hôtel-Dieu).
11. — Série GG 537 (397) (archives municipales) (mémoire au sujet des Religieuses de l'hôtel-Dieu).
12. — Série GG 537 (397) (archives municipales).
13. — Série GG 501 (archives municipales) (comptes de M. Rague, receveur).

14. — Série GG 501 (archives municipales) (comptes de M. Rague, receveur).
15. — Série GG 501 (archives municipales) (comptes de M. Rague, receveur).
16. — Série GG 501 (archives municipales) (comptes de M. Rague, receveur).
17. — Série GG 397 A. 1628 (archives municipales).
18. — Série GG 501 (archives municipales) (comptes de M. Rague, receveur).
19. — Série GG 507 (367) A. 1598 (arch. municip.), année 1757.
20. — Série GG 508 (368) A. 1599 (arch. municip.), année 1758.
21. — Série GG 537 (397) A. 1628 (archives municipales).
22. — Série GG 537 (397) A. 1628 (archives municipales).
23. — Série GG 501 (archives municipales) (comptes de M. Rague, receveur).
24. — Série GG 501 (archives municipales) (comptes de M. Rague, receveur).
25. — A. Buhot de Kersers (ouv. cité).
26. — Série GG 541 (401) (arch. municipales) (léproseries, années de 1473 à 1675).
27. — Série GG 541 (401) arch. municipales) (léproseries, années de 1473 à 1675).
28. — Série GG 542 (402) (archives municipales) léproseries, recettes et dépenses 1501-1619).
29. — Série GG 540 (400) (archives municipales) (liasse inventaires, parchemins, etc.).
30. — Série GG 655 (513) (arch. municipales) (léproseries, années 1618-1619).
31. — Série GG 655 (513) (arch. municipales) (léproseries, années 1618-1619).
32. — Série GG 655 (513) (arch. municipales), (léproseries, années 1618-1619).
33. — A. Buhot de Kersers (ouv. cité).
34. — Série GG 656 (514) (archives municipales) (liasse procès-verbal 1529).
35. — Série GG 703 (559) (archives municipales) (ordonnances, délibérations, liasses, mémoires ayant trait à la peste, 1509 à 1597).
36. — F. Tardy : « Histoire de la pharmacie à Bourges et dans le Berry ». Thèse, 1937. Paris, éd. Occitania.
37. — Série A. 819 (archives municipales) (délibérations et ordonnances de l'hôtel de ville, 1627 à 1630).
Série GG 703 (559).
38. — Série GG 703 (559) (arch. municip.), années 1509 à 1597.
39. — Série GG 703 (559) (arch. municip.), années 1509 à 1597.
40. — Série GG 706 (562) archives municipales), année 1563.
41. — Série GG 703 (559) (archives municipales).

12. — Série GG 704 (560) (archives municipales), années 1637-1638, liasses).
13. — Série GG 657 (515) (arch. municip.), années 1639 à 1731.
14. — Série A. 819 (archives municipales).
15. — Série A. 819 (archives municipales).
16. — Série GG 703 (559) (archives municipales).
17. — Série GG 704 (archives municipales).
18. — Série GG 704 (archives municipales).
19. — Série GG 703 (559) (archives municipales).
50. — Série GG 703 (559) (archives municipales).
51. — Série GG 708 (564) (archives municipales).
52. — A. Buhot de Kersers (ouv. cité).
53. — Série GG 652 (517) (archives municipales) (hôpital général, 1657 à 1764).
54. — Série GG 657 (515) (archives municipales) (hôpital général, fondation et privilèges, 1639 à 1731).
55. — Série GG 537 et A. 319 (archives municipales).
56. — Série GG 659 (517) (archives municipales) (hôpital général, personnel).
57. — Série GG 537 (397) (archives municipales).
58. — Série GG 704 (560) (archives municipales) (liasse).

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE 11

CHAP. I. — *Les Hôpitaux de Nevers* 13

CHAP. II. — *L'Hôtel-Dieu de La Charité-sur-Loire* 41

CHAP. III. — *L'Hôtel-Dieu de Cosne-sur-Loire* 53

CHAP. IV. — *L'Hôtel-Dieu de Clamecy* 65

CHAP. V. — *L'Hôtel-Dieu de Varzy* 79

CHAP. VI. — *L'Hôtel-Dieu de Lormes* 93

CHAP. VII. — *L'Hôtel-Dieu de Château-Chinon* 95

CHAP. VIII. — *L'Hôtel-Dieu de Moulins-Engilbert* 103

CHAP. IX. — *L'Hôtel-Dieu de Luzy* 105

CHAP. X. — *L'Hôtel-Dieu de Decize* 107

CHAP. XI. — *L'Hôtel-Dieu de Saint-Pierre-le-Moûtier* 111

CHAP. XII. — *Les Hôpitaux de Bourges* 117

AVANT DE CONCLURE 135

CONCLUSION 137

SOURCE ET BIBLIOGRAPHIE 139

IMPRIMERIE CLÉDER
28, rue de la Pomme – TOULOUSE
Téléph : 22-39-34 et 35